

Burundi : Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance — Rapport des services du FMI; déclaration des services du FMI; communiqué de presse relatif aux délibérations du Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour le Burundi

Dans le contexte de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport sur la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance établi par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le **26 mai 2005** avec les représentants du Burundi sur l'évolution et les politiques économiques. **Le rapport des services a été achevé le 8 juillet 2005 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI;
- une note d'actualisation des informations sur les récents développements datée du **27 juillet 2005**;
- une note d'information qui résume les **vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen, le 27 juillet 2005**, du rapport des services qui a conclu la revue;
- une déclaration de l'administrateur pour le Burundi.

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront.

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités du Burundi
Mémorandum sur les politiques économiques et financières des autorités du Burundi

*peut également être inclus dans le rapport des services.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Jean A.P. Clément et Martin Fetherston

8 juillet 2005

Accord : un accord triennal d'un montant de DTS 69,3 millions (90 % de la quote-part) a été approuvé le 23 janvier 2004. Au 30 avril 2005, l'encours des prêts au Burundi totalisait DTS 33,6 millions (43,6 % de la quote-part).

Entretiens : Des entretiens ont eu lieu à Bujumbura aux mois de mars et de mai 2005 dans le cadre de la deuxième revue au titre de la FRPC et du point de décision PPTE. Les missions se composaient de MM. Mathieu (chef de mission), Lopes, Schulte (tous du département AFR), Dicks-Mireaux (PDR) et Engström (Représentant-résident pour le Rwanda et le Burundi). M. Nintuze, conseiller du Directeur exécutif, a participé aux entretiens. Les membres des missions ont rencontré le Président et le Vice-président, le Ministre des finances, le Gouverneur de la Banque centrale, le Ministre d'État à la bonne gouvernance et à la privatisation, les ministres de l'agriculture, du commerce, de la planification et de la défense nationale, des hauts fonctionnaires de l'État et des dirigeants de la banque centrale, des bailleurs de fonds, des membres des milieux d'affaires et diplomatiques, et des représentants des ONG et des petits producteurs de café.

Par la lettre jointe datée du 30 juin 2005 (appendice I), les autorités sollicitent l'achèvement de la deuxième revue au titre de la FRPC, le décaissement du troisième prêt d'un montant de DTS 7,15 millions (9,3 % de la quote-part), et l'octroi d'un allègement de la dette extérieure au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Elles précisent que tous les critères de réalisation quantitatifs fixés pour la fin décembre 2004 ont été respectés. Les repères indicatifs visés pour mars 2005 ont quasiment été atteints, sauf en ce qui concerne un léger dépassement des crédits bancaires à l'État. Le critère de réalisation et les deux repères structurels ont été observés. Toutes les mesures préalables à la deuxième revue ont été mises en œuvre.

Le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) joint à la lettre fait le bilan des réalisations du Burundi dans le cadre de l'accord FRPC en 2004 et au début de 2005, et fixe les objectifs du programme jusqu'à la fin de décembre 2005. **Un document concernant le point de décision au titre de l'Initiative PPTE et le rapport de situation sur la préparation du DSRP ainsi qu'une évaluation conjointe des services de la Banque mondiale et du FMI** accompagnent cette demande.

Tableaux des matières		Page
Résumé analytique		4
I. Introduction.....		5
II. Évolutions économiques récentes		5
A. Le processus de paix		5
B. Résultats dans le cadre du programme.....		7
III. Compte rendu des entretiens et programme pour 2005		11
A. Objectifs macroéconomiques.....		11
B. Politique budgétaire.....		12
C. Politique monétaire et secteur financier.....		13
D. Réformes structurelles.....		14
E. L'Initiative PPTE et la stratégie de réduction de la pauvreté.....		14
F. Questions statistiques et besoins en termes d'assistance technique		15
IV. Perspectives à moyen terme.....		15
V. Suivi du programme, sauvegardes et risques.....		16
VI. Évaluation par les services du FMI.....		17
Encadrés		
1. Principaux aspects de la nouvelle constitution et des élections.....		6
2. L'intégration des combattants et les programmes DDR et SSR.....		6
3. Réformes des politiques monétaires et de change		10
4. Conditionnalité structurelle.....		11
Graphiques		
1. Indicateurs économiques et financiers, 2000-2005.....		20
2. Évolution des taux de charge		21
Tableaux		
1. Projections des obligations de paiement au FMI et indicateurs du crédit du FMI, 2005-2008		21
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2003-2008.....		23
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2003-2005.....		24
4. Situation monétaire et comptes de la banque centrale, 2003-2005 B.....		26
5. Balance des paiements, 2003-2008.....		27
6. Réformes structurelles en 2004 et 2005.....		28
7. Balance des paiements, scénario à moyen terme et analyse de sensibilité, 2004-2024		30
8. Besoins et sources de financement extérieur, 2004-2005.....		30
9. Calendrier des décaissements et revues au titre de la FRPC,		32

Appendices

I.	Lettre d'Intention	33
	Pièce jointe I : Mémoire de politique économique et financière pour 2005	35
	Pièce jointe II : Protocole d'accord technique	51
II.	Relations avec le FMI	59
III.	Relations avec le Groupe de la Banque mondiale	63
IV.	Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement	67
V.	Objectives de développement pour le Millénaire	68

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En dépit d'un climat politique difficile, d'un calendrier législatif complet et de chocs exogènes, les autorités burundaises ont accompli des progrès substantiels sur le front de la politique macroéconomique et des réformes structurelles. Les évolutions macroéconomiques du début de l'année 2005 cadrent dans l'ensemble avec les objectifs du programme, bien que le recul de l'inflation soit inférieur aux prévisions.

Le processus de transition politique a sensiblement progressé en 2005; le maintien de la paix a été renforcé. Suite au succès du référendum sur la nouvelle constitution en février 2005, des élections locales ont eu lieu en juin; des élections parlementaires sont prévues pour le début de juillet, et le Parlement choisira le nouveau président en août. Les autorités mettent actuellement en place une armée et une force de police nationale dont la composition respecte l'équilibre ethnique, et les opérations d'intégration et de démobilisation des anciens combattants se poursuivent.

L'exécution du programme a été globalement satisfaisante en 2004. Les résultats budgétaires ont été conformes au programme. Les critères de réalisation quantitatifs fixés pour la fin de décembre 2004 ont été observés, de même que les repères indicatifs pour mars 2005, mis à part le crédit bancaire net à l'État, manqué de peu. Les résultats en matière monétaire et de crédit ont été mitigés, les autorités ayant éprouvé des difficultés à gérer les entrées massives d'aide extérieure. Dernièrement, des réformes de la politique monétaire ont renforcé la capacité de gestion de la liquidité de la banque centrale. La libéralisation du régime de change a considérablement avancé.

Le programme pour 2005 comporte d'importantes mesures structurelles, dont des conditions préalables, destinées à renforcer la gestion des finances publiques et à favoriser la reprise de l'investissement du secteur privé et des activités nécessaires pour assurer une croissance dynamique durable. Le programme envisage notamment d'entamer la privatisation des secteurs productifs.

L'élaboration d'un DSRP complet, dans le cadre d'une consultation de grande ampleur, se poursuit; elle devrait s'achever à la fin de 2005. Le Burundi est confronté à d'immenses défis pour réaliser les ODM; il devra relever le montant des dépenses sociales et en améliorer l'efficacité. Un approfondissement des réformes structurelles s'imposera pour stimuler la croissance. Le pays aura besoin d'une assistance technique et financière substantielle de la communauté internationale, à des conditions très concessionnelles, pendant de nombreuses années.

La dette extérieure du Burundi est insoutenable, même après l'application de tous les mécanismes classiques d'allègement de la dette. Le pays devra donc obtenir un allègement substantiel de sa dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée, comme l'indique le document sur le point de décision.

Une éventuelle aggravation de la situation politique et de sécurité pourrait compliquer l'exécution du programme. Cela dit, compte tenu des progrès substantiels accomplis à ce jour, avec l'appui de la communauté internationale, et de l'engagement dont les autorités ont fait preuve envers les objectifs du programme, les services du FMI recommandent l'achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord FRPC.

I. INTRODUCTION

1. Dans une lettre au Directeur général en date du 30 juin 2005 (appendice I), les autorités sollicitent l'achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord FRPC, le décaissement du troisième prêt d'un montant de DTS 7,15 millions (9,3 % de la quote-part), et un allègement de la dette extérieure au titre de l'Initiative PPTE renforcée.
2. À l'occasion de la première revue au titre de l'accord FRPC¹, les administrateurs ont félicité les autorités pour la bonne mise en œuvre du programme de réformes, mais ont relevé que les résultats généraux en étaient contrastés. Ils ont approuvé la combinaison de mesures proposée par les autorités et souligné l'importance du secteur caféier, de l'entrée en fonction de la Cour des comptes, du renforcement de la capacité d'exécution et de la gestion des finances publiques. Ils ont noté que la dette extérieure du Burundi était insoutenable après application des mécanismes classiques d'allègement de la dette, et que le pays devrait avoir droit à une aide au titre de l'Initiative PPTE. Ils ont estimé que le Burundi pouvait atteindre son point de décision à la mi-2005 sous réserve que son programme macroéconomique appuyé par l'accord FRPC se poursuive conformément aux prévisions², comme le montre l'achèvement de la deuxième revue.
3. La section II présente les évolutions économiques récentes et les résultats obtenus dans le cadre du programme; la section III analyse le programme pour 2005; la section IV brosse les perspectives à moyen terme; la section V examine le suivi du programme, les sauvegardes et les risques. L'évaluation des services du FMI se trouve à la section VI.

II. ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES

A. Le processus de paix

4. **La période transition politique prévue aux termes de l'accord de paix d'Arusha conclu en août 2000 touche à sa fin** (encadré 1). En février 2005, la nouvelle constitution a été approuvée à une majorité écrasante lors d'un référendum national et, le 3 juin, a eu lieu l'élection des conseils communaux, lesquels éliront ensuite les membres du Sénat. Des élections parlementaires doivent se tenir le 4 juillet, et le nouveau parlement choisira un nouveau Président avant la fin d'août 2005.
5. **Les hostilités ont cessé dans la majeure partie du pays, et les opérations de démobilisation, de désarmement et de réintégration (DDR) ont débuté en décembre 2004.** Les pourparlers avec le dernier petit groupe de rebelles, le FNL-Palipehutu, ont débouché sur un accord de cessez-le-feu en mai 2005. De légers incidents continuent néanmoins de se produire aux abords de Bujumbura. Le programme de DDR est financé par

¹ Voir rapport du FMI sur le pays No. 05/55 (2/17/2005).

² On se reportera au rapport du FMI sur le pays No. 05/55 pour de plus amples détails sur les accords d'Arusha.

le Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration de la Banque mondiale (MDRP) pour la région des Grands Lacs, l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et des bailleurs de fonds bilatéraux. À la fin de mai 2005, près de 10 000 soldats avaient été démobilisés. L'ONUB et les bailleurs multilatéraux apportent également une assistance au projet connexe de **réforme du secteur de la sécurité** qui vise à créer une nouvelle force de police nationale (encadré 2).

Encadré 1. Principaux aspects de la nouvelle constitution et des élections

La nouvelle constitution comprend les dispositions suivantes :

- Élection présidentielle au suffrage universel direct, sauf pour le premier mandat, où le parlement élira le nouveau Président.
- Le Président désignera deux Vice-présidents représentant les deux principaux groupes ethniques.
- L'Assemblée nationale et le Conseil des ministres seront composés à 60 % de Hutus et à 40 % de Tutsis.
- La représentation au Sénat sera répartie à égalité entre Hutus et Tutsis.

Le calendrier électoral pour 2005 se présente comme suit :

- 3 juin, élection des conseils communaux.
- 4 juillet, élection de la chambre basse du Parlement.
- 29 juillet, élection des membres du Sénat (chambre haute du Parlement) par les conseils communaux.
- 19 août, élection du nouveau Président par le Parlement.
- 26 août, entrée en fonction du Président.
- 23 septembre, élections locales (collines).

Encadré 2. L'intégration des combattants et les programmes DDR et SSR

La création d'une force de défense nationale intégrée et d'une force de police nationale est une opération indispensable à la stabilité politique, à la sécurité et à la réduction des dépenses militaires. La première étape de ce processus consiste à intégrer les mouvements rebelles Hutus dans l'armée à prédominance Tutsi de manière à constituer une force équilibrée au plan ethnique (50 % de Hutus, 50 % de Tutsis).

Une nouvelle force de police nationale a été créée (composée de 65 % de Hutus et de 35 % de Tutsis) en regroupant les forces de police existantes et la gendarmerie militaire et en portant les effectifs, dans un premier temps, de 10 500 à 17 000 policiers environ via l'intégration des anciens groupes de rebelles. Le projet est appuyé par la Belgique, la France, les Pays-Bas, et le Royaume-Uni, en collaboration avec l'ONUB.

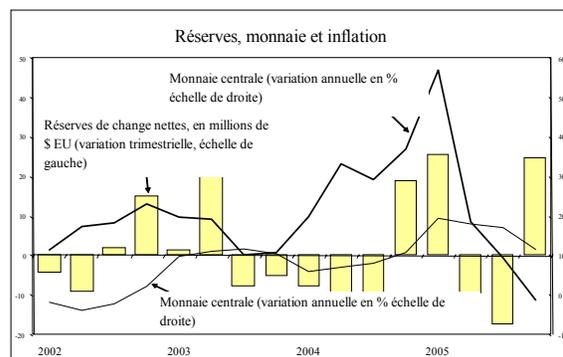
Le projet DDR fournit un cadre en vue de ramener la force de défense nationale initialement estimée à 80 000 hommes (45 000 militaires et 35 000 ex-rebelles) à 25 000 hommes à l'horizon 2007, et de favoriser la démobilisation directe de 20 000 membres des milices gouvernementales (*gardiens de la paix*) et de 10 000 combattants militants. Le nombre effectif de soldats et de rebelles est nettement inférieur au chiffre escompté (65 200 environ : 41 900 soldats et 23 300 ex-rebelles). De ce fait, la réduction envisagée des dépenses militaires pourrait intervenir bien avant la date initialement prévue (voir les détails dans le document rapport du FMI sur le pays No. 05/55).

B. Résultats dans le cadre du programme

6. **Malgré les chocs exogènes, les résultats macroéconomiques ont été globalement satisfaisants en 2004, même si l'inflation a été supérieure aux prévisions** (tableau 2). La croissance réelle a rebondi en 2004, favorisée par une récolte exceptionnelle de café, mais a été légèrement inférieure aux objectifs en

raison d'une grave sécheresse et d'une maladie des cultures dans le nord (le grenier du pays). L'inflation a atteint 11,8 % en fin d'année, et 12,6 % à la fin de mai 2005 (graphique 1)³. En 2004, la hausse de l'inflation est essentiellement imputable au renchérissement des produits alimentaires dû à la sécheresse, à la flambée du prix des importations pétrolières et à la pression sur les prix des produits non échangeables dérivant de la présence internationale grandissante (notamment de l'ONUB)⁴. Depuis le début

de 2005, l'inflation a été stimulée par une expansion monétaire rapide qui traduit une augmentation des avoirs extérieurs nets sensiblement supérieure aux prévisions. Malgré la poussée de l'inflation, les taux d'intérêt du système bancaire sont dans l'ensemble demeurés stables. Les réserves officielles brutes ont augmenté pour atteindre l'équivalent de 5 mois d'importations à la fin de 2004, et de 5 mois ½ à la fin de mars 2005. Le franc burundais est resté inchangé face au dollar en 2004; il s'est déprécié de quelque 5 % au premier trimestre 2005, mais s'était ressaisi à la fin mai. Le taux de change effectif réel a accusé une dépréciation de 7,8 % au cours de l'année qui s'est achevée en avril 2005 (graphique 2).



7. **Les résultats au regard des objectifs du programme sont bons, et les critères de réalisation quantitatifs fixés pour la fin 2004 ont été observés** (appendice I, tableaux 1 et 2). Le repère indicatif fixé pour la masse salariale publique a été respecté, celui concernant le solde budgétaire primaire ayant pour sa part été légèrement dépassé. Les repères indicatifs pour mars 2005 ont tous été observés, si ce n'est un léger dépassement des crédits bancaires à l'État. Le critère de réalisation structurel concernant l'abolition des obligations de rétrocession de devises a été respecté, de même que les deux repères structurels concernant la publication d'un décret libéralisant l'entrée sur le marché et la commercialisation dans le

³ Telle que mesurée par l'IPC, qui couvre uniquement Bujumbura et peut ne pas rendre compte précisément de l'évolution des prix dans l'ensemble du pays.

⁴ Les prix de détail réglementés du gaz, du gazole et des hydrocarbures paraffiniques ont connu plusieurs hausses entre décembre 2003 et novembre 2004 ; ils ont ainsi augmenté de 31 %, 39 % et 36 % respectivement. Le gallon d'essence coûte actuellement 3,77 dollars au Burundi.

secteur du café et l'engagement d'un audit des comptes publics de 2004 par la Cour des comptes. Toutes les mesures préalables à la deuxième revue ont été appliquées.

8. **Les résultats budgétaires se sont dans l'ensemble inscrits dans la ligne du programme en 2004** (tableau 3). Le déficit primaire a cependant dépassé de 0,3 % du PIB le niveau programmé en raison d'une hausse des dépenses de contrepartie associées aux dépenses au titre des projets, hausse qui n'a été que partiellement compensée par une masse salariale inférieure aux prévisions. Globalement, les recettes ont dépassé (de 0,7 % du PIB) les objectifs du programme, ce qui témoigne de l'amélioration de l'administration fiscale. Les dépenses du secteur social ont augmenté pour atteindre 6,7 % du PIB. Le déficit budgétaire global, sur la base des engagements et avant dons, a été plus faible que prévu en raison de versements d'intérêts et de dépenses au titre de projets spéciaux (élections et DDR) inférieurs aux montants envisagés. Néanmoins, suite à une contraction du financement extérieur, le crédit bancaire net à l'État a été plus élevé que prévu.

9. **Les résultats budgétaires au premier trimestre de 2005 ont été largement conformes aux objectifs du programme.** Les recettes, une fois pris en compte le retard de paiement des dividendes de la BRB, ont été supérieures de 10 % environ aux montants programmés, ce qui tient à l'amélioration du recouvrement des impôts et à l'élasticité globale sous-jacente du régime fiscal. Les dépenses ont été inférieures au niveau escompté en raison de l'intégration rapide des ex-rebelles dans l'armée et dans la nouvelle force de police, ainsi que de la baisse de la masse salariale. Par suite des mouvements de grève des enseignants (quelque 60 % de la fonction publique), un accord a été conclu en vue de lever rétroactivement, à compter de 2002, le gel sur les augmentations et promotions au mérite (soit 0,6 % du PIB pour 2005). Si l'on tient compte des décaissements extérieurs, le crédit bancaire net au secteur public a été conforme à l'objectif corrigé à la fin de mars 2005.

10. **En mai 2005, les autorités ont conclu l'inventaire des arriérés de paiement intérieurs.** Les arriérés recensés représentent près de 5 % du PIB; d'autres créances équivalant à 1,5% de PIB n'ont pas encore été pleinement justifiées. Un audit extérieur indépendant doit débiter prochainement; à sa conclusion, un calendrier de paiement sera établi.

11. **L'évolution de la monnaie et du crédit a été inégale.** Suite au retard de décaissement de l'aide extérieure, le crédit bancaire net au secteur public a dépassé le montant fixé par le programme (avant ajustement) en 2004. Le crédit à l'économie et les avoirs extérieurs nets ont été bien en deçà des niveaux escomptés, ce qui s'explique pour les seconds par le retard des décaissements au titre de l'aide extérieure. De ce fait, l'expansion de la masse monétaire au sens large (15,7 %) a été plus faible que prévue (tableau 4). Néanmoins, compte tenu de l'augmentation du crédit net à l'État de la banque centrale, elle s'est accélérée à la fin de 2004, accélération qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de 2005 (atteignant ainsi 57 % sur douze mois) sous l'effet d'entrées substantielles d'aide étrangère et de la réticence de la banque centrale à vendre des devises. De ce fait, l'expansion de la masse monétaire au sens large s'est brutalement intensifiée au début de 2005, et le système bancaire a cumulé des réserves excédentaires appréciables étant donné la demande toujours faible de

crédit. À partir de la fin mars, les autorités monétaires ont augmenté les ventes de devises et, en avril, ont institué des adjudications de liquidités, ce qui a eu pour résultat de freiner la croissance de la monnaie de base et d'absorber les excédents de liquidités⁵.

12. **Depuis la fin de 2004, la BRB a sensiblement consolidé sa politique monétaire et libéralisé le régime de change** (encadré 3). Dans le cadre des efforts qu'elle a déployés pour améliorer sa gouvernance, le premier audit extérieur de ses opérations s'est achevé en juin 2005, et elle a élaboré un plan d'action en vue d'appliquer les recommandations des vérificateurs aux comptes.

13. **En 2004, le déficit du compte courant extérieur (7,2 % du PIB) a été sensiblement en deçà du niveau prévu** (tableau 5). Les exportations ont augmenté de 28 % par suite de la forte récolte de café et du redressement vigoureux des cours mondiaux; les importations ont quant à elles progressé plus faiblement que prévu, l'aide humanitaire ayant été inférieure aux prévisions. L'excédent global de la balance des paiements n'a pas atteint le niveau escompté compte tenu des retards de décaissement de l'aide financière extérieure. Au cours du premier trimestre 2005, les exportations de café ont continué de bénéficier de la hausse des cours mondiaux, qui a toutefois été neutralisée par celle des importations de carburant.

14. **Le ratio actuel de la dette extérieure par rapport aux exportations (après utilisation de tous les mécanismes classiques d'allègement de la dette) dépasse largement le seuil PPTE donnant droit à un allègement.** Le Burundi est à jour de ses obligations sur la dette extérieure non rééchelonnable⁶. Des négociations sont en cours pour obtenir un traitement pour le moins comparable de la part des créanciers ne faisant pas partie du Club de Paris. Des accords ont été conclus en 2004 en vue d'apurer la totalité des arriérés multilatéraux. Les paiements au titre du service de la dette (après rééchelonnement et sans compter le remboursement au FMI des sommes versées au titre de l'aide post-conflit) sont restés très élevés en 2004, à un niveau équivalent à 60 % des exportations de biens et de services.

⁵ Au début de juin, la BRB avait éliminé 11 % de l'excédent de monnaie centrale recensé à la fin mars grâce à ses adjudications de liquidités, et la croissance de la monnaie centrale avait été ramenée à 28 % environ (sur douze mois).

⁶ On trouvera dans le rapport du FMI sur le pays No. 05/55 (2/17/2005) d'autres détails sur l'accord conclu en 2004 avec le Club de Paris et l'apurement des arriérés multilatéraux. Tous les accords bilatéraux ont été signés, sauf avec l'Autriche, qui attend de signer un accord de remise de dette avec le gouvernement élu.

Encadré 3. Réformes des politiques monétaires et de change

Ces réformes visent à transformer des régimes monétaires et de change restrictifs et fondés sur un contrôle direct en des systèmes plus efficaces, libéraux et assis sur le marché.

Politique monétaire	Régime de change
Situation à la mi-2003	
<p>La BRB fixait directement un plafond aux crédits de chaque institution financière. Les pénalités pour dépassement des limites de refinancement étaient insuffisantes. Différents plafonds ont été appliqués aux secteurs du café, du thé et du riz, adossés à une garantie d'État. Les taux d'intérêt étaient rarement ajustés, et les réserves obligatoires n'étaient pas respectées rigoureusement. Il n'existait pas d'instrument permettant de gérer sérieusement les liquidités.</p> <p>La réglementation et la supervision prudentielles étaient insatisfaisantes.</p> <p>La gestion de la liquidité et des réserves de change n'était pas coordonnée.</p>	<p>Le régime de change était assujéti à un contrôle rigoureux, et de nombreuses restrictions pesaient sur les opérations internationales courantes. Une obligation de rétrocession de 70 % s'appliquait sur les recettes des secteurs d'exportation traditionnels. Un écart de quelque 20 % persistait entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle. Le taux de change officiel était fixé lors de l'adjudication hebdomadaire de devises de la BRB; il s'appliquait obligatoirement à toutes les opérations officielles et commerciales.</p>
Réformes mises en œuvre jusqu'à la mi-2005	
<p>Le niveau des réserves obligatoires a été abaissé, resserré et mis en application à la mi-2004.</p> <p>Un guichet de refinancement marginal assorti d'un taux de pénalité a été institué à la mi-2004, et un guichet de réescompte établi au début de 2005.</p> <p>Les plafonds de crédits, particuliers et sectoriels, ont été unifiés à la fin de 2004 et abolis suite à l'introduction des adjudications de liquidités en avril 2005. Une capacité de prévision de la liquidité a été mise en place, et la gestion de la liquidité et celle des réserves de change ont été regroupées.</p> <p>Le niveau de capital minimum, les normes prudentielles, et la supervision bancaire ont été relevés, et la BRB a pris des mesures énergiques pour fermer les banques en infraction.</p> <p>La BRB procède actuellement à une réforme de ses systèmes de comptabilité, d'audit interne et de gestion qui fait suite au premier audit externe et à l'évaluation des sauvegardes.</p>	<p>Des bureaux de change ont été agréés au printemps 2004.</p> <p>Les limites de change appliquées aux opérations invisibles et les seuils de déclaration des importations ont été relevés.</p> <p>À la fin de 2004, le caractère obligatoire du prix de référence des adjudications de devises hebdomadaires de la BRB a été supprimé, et le taux de change officiel a été établi d'après la moyenne pondérée journalière des opérations du système bancaire.</p> <p>L'obligation de rétrocession sur les recettes d'exportation a été levée au début de 2005.</p> <p>Depuis mars 2005, les adjudications de devises de la BRB ont lieu deux fois par semaine, avec des marges supérieures.</p> <p>L'écart entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle a été ramené à 3 % environ.</p>
Réformes envisagées en 2005-2006	
<p>Les autorités vont normaliser les bons et obligations du Trésor et les rendre négociables.</p> <p>Le renforcement du mécanisme de prévision des liquidités et les réformes internes à la BRB vont se poursuivre.</p>	<p>L'inspection douanière avant importation a été dissociée des obligations résiduelles dans le cadre du contrôle des changes, ce qui ouvre la voie à une plus grande libéralisation du régime de change.</p> <p>Les plafonds de devises encore applicables aux opérations invisibles seront relevés; les restrictions et obligations de déclaration vont être réduites.</p> <p>Une réglementation homogène des changes va être établie, qui s'inscrira dans l'objectif de convertibilité totale des opérations internationales courantes avant la mi-2005.</p>

15. **La mise en œuvre des réformes structurelles s'est accélérée** (tableau 6 et encadré 4; MPEF, paragraphes 13–15). Après des retards considérables, la Cour des comptes est entrée en fonction à la fin 2004, et a entamé la vérification des comptes publics de 2004 en avril 2005. L'application de la stratégie de réforme du secteur caféier approuvée en octobre 2004 suit correctement son cours. Une conférence nationale sur la réforme s'est tenue en mars 2005, qui a rallié le soutien général des intervenants dans le secteur. L'impôt sur la production de café (loyer verger) a été supprimé en avril 2005, et une ordonnance ministérielle édictée en juin 2005 a autorisé les ventes de café en dehors de l'office de commercialisation public (l'OCIBU). La garantie des crédits de campagne de l'État a été abolie. Le secteur a affiché un excédent d'exploitation appréciable pour la campagne 2004-2005 (près de 2 % du PIB) – le premier depuis 1998-1999 –, dont une part substantielle est revenue aux agriculteurs. Les restrictions aux échanges et aux prix dans le secteur sucrier ont été levées en mai 2005 (repère structurel pour septembre 2005).

Encadré 4. Conditionnalité structurelle

Champ couvert par la conditionnalité structurelle dans le cadre du programme FRPC

En 2004, la conditionnalité structurelle visait à approfondir la libéralisation du régime de change et du système d'échanges, à entamer une réforme fondamentale du secteur caféier, à instituer des instruments de politique monétaire plus efficaces et à établir une cour des comptes chargée de contrôler les finances publiques.

La conditionnalité structurelle dans le cadre du programme pour 2005 (appendice I, tableau 2)

En 2005, la conditionnalité structurelle a pour objectif de poursuivre la libéralisation des échanges, notamment par la suppression des dernières obligations de rétrocession sur les exportations (50 % des recettes d'exportation sur le café, le thé et le coton) (mars), ce qui a été fait le 10 janvier 2005, et le renforcement des dispositifs de suivi et de contrôle des dépenses (octobre). Les repères portent sur la bonne gouvernance, la réforme des secteurs productifs et les arriérés intérieurs.

Aspects structurels couverts par les prêts et la conditionnalité de la Banque mondiale

Dans le cadre du crédit de redressement économique, la Banque mondiale privilégie l'élaboration d'un plan de privatisation stratégique et d'un plan d'action visant à améliorer les finances publiques, ainsi que les opérations et l'audit du Trésor. Pour le décaissement de la troisième et dernière tranche du crédit, en décembre 2004, la conditionnalité structurelle était centrée sur l'adoption d'une stratégie de réforme des secteurs du café et du thé, un plan d'action visant à supprimer les disparités entre les sexes, un plan de réforme des procédures de passation des marchés publics et la soumission au Parlement de la loi portant création d'un Bureau du Contrôleur général chargé de vérifier les opérations financières des organismes public. La conditionnalité associée au deuxième crédit de redressement économique sera axée sur la promotion des exportations, le développement du secteur privé et la réforme des finances publiques.

III. COMPTE RENDU DES ENTRETIENS ET PROGRAMME POUR 2005

A. Objectifs macroéconomiques

16. **Les autorités demeurent résolues à atteindre les objectifs du programme 2005, à savoir favoriser la reprise économique, assurer la stabilité financière et approfondir les réformes structurelles.** Les entretiens ont porté sur la conduite de la politique monétaire, les

effets des opérations de DDR et SSR et des pressions salariales dans la fonction publique sur le budget, l'évolution des réformes structurelles et la suppression du déficit financier résiduel. Les discussions, conduites en collaboration avec les services de la Banque mondiale, ont traité des conditions à remplir pour atteindre le point de décision PPTE.

17. **La croissance devrait s'établir à 5 %**, favorisée par le dynamisme persistant du secteur des services mais tempérée par une récolte moins abondante de café et les incertitudes concernant la production alimentaire. Les autorités resserrent leur gestion monétaire et maintiennent la discipline budgétaire pour juguler la poussée inflationniste enregistrée à la fin de 2004 et au début de 2005. Elles sont déterminées à ramener l'inflation à 10 % d'ici à la fin de l'année, soit un taux légèrement supérieur à celui initialement programmé. Le déficit du compte courant extérieur devrait rester globalement inchangé en pourcentage du PIB compte tenu de la forte hausse des importations financées par les dons. Les réserves de change brutes devraient encore augmenter pour atteindre l'équivalent de 6 ½ mois d'importations d'ici à fin 2005.

B. Politique budgétaire

18. **L'année 2005 est une année de transition pour la politique budgétaire.** Les projets dans le domaine de la sécurité (intégration des combattants et police nationale), essentiels à l'instauration d'une paix durable, auront pour effet de relever la part des dépenses de défense et de sécurité à court terme. Cette évolution de la composition des dépenses s'inversera toutefois avec la démobilisation des soldats à compter de la mi-2005 (MPEF, paragraphes 18 et 19)⁷. Le déficit global (hors dons, sur la base des engagements) devrait augmenter de 1 % du PIB en raison des opérations de DDR/SSR, mais revenir à un niveau quasiment nul après dons; le financement bancaire serait réduit.

19. **Le déficit budgétaire primaire serait maintenu à 3,5 % du PIB**, légèrement en deçà du repère indicatif originalement inscrit au programme (MPEF, paragraphe 18)⁸. Selon des estimations prudentes, les recettes devraient augmenter d'au moins 10%, mais diminuer en termes de PIB sous l'effet de la baisse des droits d'importation. Les dépenses primaires devraient rester stables en pourcentage du PIB. Si les autorités et les services du FMI reconnaissent que les salaires des fonctionnaires demeurent plutôt bas, toute augmentation de la masse salariale serait compensée par la compression des dépenses et/ou la hausse des recettes; elle sera effectuée par le biais d'une rallonge budgétaire, en concertation avec les services du FMI, lors de la troisième revue.

⁷ La part des dépenses sociales risque d'être un peu plus élevée à la fin de l'année compte tenu de l'utilisation éventuelle de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et du versement des ajustements de salaires des années précédentes aux enseignants.

⁸ Le coût d'exploitation de la nouvelle force de police (2,2 % du PIB), auparavant imputé au projet DDR, a maintenant été intégré aux dépenses primaires.

20. **Les projets DDR et SSR sont essentiels à la réussite de la transition politique, à la sécurité publique et à la réduction de la pauvreté compte tenu du «dividende de la paix» qu'ils produisent** (MPEF, paragraphe 19). Si le rythme actuel de démobilisation se maintient, le processus s'achèvera plus tôt que prévu et des économies budgétaires plus importantes seront réalisées à partir de la fin 2005 puisque le nombre de soldats et d'anciens combattants est inférieur aux évaluations initiales.

21. **Des mesures sont appliquées qui visent à augmenter les recettes et à améliorer la gestion des dépenses et la transparence des finances publiques** (MPEF, paragraphes 20-22). Sur le plan des recettes, un identifiant unique des contribuables a été instauré. Le code des impôts sur le revenu commence à s'appliquer aux Burundais résidents employés d'organismes internationaux. Les formalités douanières ont été modifiées de manière à dissocier le régime d'inspection avant expédition des règles de contrôle des changes. Cette mesure protégera les recettes fiscales pendant le processus de libéralisation des échanges. S'agissant des dépenses, les fonds extrabudgétaires (à l'exception du fonds routier) seront fermés et intégrés au budget à compter du budget 2006⁹. Les autorités affermissent la gestion du traitement des fonctionnaires. Un système informatisé de gestion financière relié à la BRB, destiné à renforcer le suivi de l'exécution du budget et la production d'états financiers réguliers, va être mis en place cette année au ministère des finances (critère de réalisation structurel). Les comptes publics à la BRB vont également être rationalisés.

C. Politique monétaire et secteur financier

22. **D'ici à la fin de 2005, les autorités ont pour ambition de juguler l'expansion rapide de la monnaie centrale de manière à freiner la croissance de la masse monétaire au sens large et l'inflation** (MPEF, paragraphe 24). L'expansion de la masse monétaire large devrait être inférieure au PIB nominal. La diminution du crédit intérieur net au secteur public, la suppression des crédits directs de la BRB à la filière du café, et le resserrement de la politique monétaire devraient entraîner une réduction de la monnaie de base à compter de la fin mars 2005. Le crédit au secteur privé devrait moins augmenter que le PIB nominal, ce qui tient en grande partie à la récolte nettement plus faible de café et aux réformes du crédit à ce secteur.

23. **En 2005, la BRB a l'intention de raffermir sa politique monétaire à l'appui de l'objectif d'inflation du programme, et notamment de lisser l'effet des entrées massives d'aide étrangère sur la liquidité** (MPEF, paragraphe 25). Elle s'emploie actuellement à rehausser l'efficacité et l'efficacités de la gestion de la liquidité. Le secteur financier est concentré au Burundi, et les grandes institutions financières sont généralement solides. La

⁹ Le maintien du fonds routier s'inscrit dans le cadre du programme d'amélioration de l'infrastructure de la Banque mondiale.

situation prudentielle de certaines des petites banques a été renforcée par des injections de capitaux et des améliorations en termes de gestion.

24. **Les autorités sont déterminées à poursuivre la libéralisation du régime de changes** (MPEF, paragraphe 27)¹⁰. Il convient de dissocier l'inspection avant importation du régime de contrôle des changes pour poursuivre la libéralisation du régime de changes et favoriser l'intégration du marché des changes. La BRB limitera son intervention sur ce marché à la réalisation des objectifs de RIN tout en évitant la volatilité à court terme.

D. Réformes structurelles

25. **Le programme de réformes structurelles des autorités vise à favoriser une croissance tirée par le secteur privé et à réduire la pauvreté**, avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds (MPEF, paragraphes 28-34). La stratégie prévoit tout particulièrement la poursuite de la réforme de fond de la filière du café, la mise en œuvre du programme de privatisation et l'amélioration de la gouvernance.

26. **La réforme du secteur du café est un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté, surtout dans les régions rurales**. La privatisation des stations de lavage va débiter à la fin de juin 2005 avec le lancement progressif d'appels d'offres. Un plan d'action sera adopté avant la fin novembre 2005 (repère structurel), qui définira les nouvelles fonctions des institutions de la filière (dont l'OCIBU) à compter du démarrage de la campagne 2006 (avril 2006), conformément à la stratégie de réforme du secteur.

27. **Les autorités sont bien conscientes que la libéralisation de l'économie ne produira pas de croissance économique réelle si elle ne va pas de pair avec la privatisation de nombreux secteurs, notamment le secteur financier, l'agro-industrie et d'autres services**. Elles sont déterminées à engager ce processus avant la fin de 2005.

28. **Des mesures d'importance sont mises en œuvre pour améliorer la gouvernance et rehausser la transparence**. En septembre 2005, la Cour des comptes doit conclure l'audit des états financiers publics de 2004 et publier son rapport. Les autorités s'efforcent de diffuser les décisions, décrets, lois et données concernant les secteurs financier et économique, de même que le MPEF, sur les sites Internet officiels notamment. De nouvelles lois relatives aux faillites et à la lutte contre le blanchiment d'argent sont à l'étude et devraient être votées par le parlement à la fin de l'année.

E. L'Initiative PPTE et la stratégie de réduction de la pauvreté

29. **Les services de la Banque mondiale et du FMI ont discuté avec les autorités des conditions à remplir pour atteindre les points de décision et d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE**. Ils se sont notamment accordés sur les déclencheurs pour le point

¹⁰ Le 16 juin 2005, les plafonds sur les opérations invisibles et les déclarations d'importation ont été relevés.

d'achèvement flottant, ainsi que sur l'utilisation et le suivi de l'épargne budgétaire résultant de l'allègement de la dette. En avril 2005, les autorités ont publié un rapport de situation sur l'élaboration du DSRP, dont la version complète était prévue pour la fin d'août 2005. Cette date a toutefois été reportée à la fin de l'année, essentiellement pour des raisons techniques et à cause des retards susceptibles d'intervenir pendant la période électorale. Le rapport décrit les consultations approfondies en cours, ainsi que les mesures prises afin de mieux surveiller l'incidence et les causes de la pauvreté. Malgré le redressement de la situation sociale intervenu après la fin des hostilités, le Burundi est loin d'atteindre les ODM, et une certaine dégradation est observable (appendice V). Les effets néfastes d'un conflit de dix ans pèseront sur les indicateurs sociaux pendant une génération au moins; par ailleurs, des combats sporadiques continuent de gêner l'accès aux services sanitaires et éducatifs. En outre, la pandémie croissante du VIH/Sida qui touche, selon les estimations, un neuvième de la population sexuellement active, va inévitablement continuer de réduire l'espérance de vie et de dégrader la situation sociale. Le document du point de décision de l'Initiative PPTE comporte une analyse de l'incidence de la pauvreté au Burundi et des mesures adoptées pour progresser dans la réalisation des ODM.

F. Questions statistiques et besoins en termes d'assistance technique

30. **Les besoins d'assistance technique du Burundi sont immenses;** les autorités continueront de travailler en étroite collaboration avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux en vue de reconstruire la capacité administrative dans les secteurs prioritaires. Depuis février 2005, elles participent au Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI; leurs métadonnées devraient être prêtes d'ici à la fin de l'année. Bien que les systèmes statistiques soient insuffisants et qu'une amélioration des résultats s'impose, surtout dans le secteur réel, les données ont généralement permis d'assurer le suivi du programme. Des travaux destinés à améliorer la base statistique nationale vont être engagés, avec une aide extérieure.

IV. PERSPECTIVES À MOYEN TERME

31. **Les perspectives à moyen terme du Burundi dépendent essentiellement de la poursuite de politiques macroéconomiques judicieuses et de la mise en œuvre rapide des réformes structurelles.** Les perspectives macroéconomiques à moyen terme indiquent une croissance moyenne du PIB de 5 %, stimulée dans un premier temps par la progression dynamique des exportations due à l'amélioration de la qualité des exportations de café et le développement des exportations non traditionnelles. La mobilisation des recettes intérieures se maintiendrait au niveau actuel (18 à 20 % du PIB), et l'inflation se stabiliserait à 4 %. Le déficit du compte courant extérieur (hors dons officiels) devrait être élevé à court terme compte tenu de l'essor des activités de reconstruction, mais reculer par la suite, tout en demeurant important, à quelque 18,5 % du PIB en 2010 (tableau 7). Les besoins de financement devraient être couverts par les dons et prêts extérieurs à des conditions très concessionnelles, et par l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE. Cela dit, dans la mesure où les dons resteront élevés sur une longue période – dans le cadre d'une augmentation visant à favoriser les progrès dans la réalisation des ODM – la réduction du

déficit du compte courant, hors dons, sera inférieure. À moyen terme, la position extérieure du pays est vulnérable aux fluctuations des termes de l'échange, surtout en ce qui concerne le prix des exportations de café et celui des importations de produits non pétroliers, comme le montrent les analyses de sensibilité¹¹. Dans le même temps, une amélioration plus sensible de la qualité et de la commercialisation du café que celle prévue dans le scénario de référence, dans le cadre du programme de réforme du secteur, pourrait se traduire par une hausse des prix du café à l'exportation.

32. Les besoins de financement du programme en 2005 devraient être couverts par les engagements complémentaires de l'UE, de la Banque mondiale et des bailleurs bilatéraux, ainsi que par l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE (tableau 8, et MPEF, paragraphe 35). Les autorités sont déterminées à remplir leurs obligations envers le FMI en temps voulu. Malgré l'allègement de la dette obtenu auprès du Club de Paris en mars 2004, la charge de la dette du Burundi demeure intolérable.

V. SUIVI DU PROGRAMME, SAUVEGARDES ET RISQUES

33. Les conditions préalables, les critères de réalisation quantitatifs, les indicateurs quantitatifs et les critères de réalisation structurels du programme sont énumérés aux tableaux 1 et 2 du MPEF. Les définitions des objectifs de réalisation du programme, des ajustements de l'assistance extérieure et des hypothèses sous-jacentes, ainsi que les informations qui doivent être communiquées par le Burundi, demeurent identiques à celles exposées dans le protocole d'accord technique (PAT) actualisé (présenté en appendice au MPEF). L'ouverture d'un bureau du FMI et l'affectation d'un représentant résident à temps partiel permettra également d'améliorer le suivi du programme.

34. L'achèvement de la troisième revue au titre de l'accord FRPC est prévu pour décembre 2005 (tableau 9), et dépendra du respect des critères de réalisation quantitatifs fixés pour la fin de juin 2005 et du critère de réalisation structurel concernant la mise en place d'un système informatique de suivi des dépenses au ministère des finances (octobre 2005). Elle portera sur la réforme du secteur du café, les progrès de la privatisation des avoirs de l'État, la gestion des finances publiques et l'apurement des arriérés de paiements intérieurs.

35. La BRB met actuellement en œuvre les recommandations de la première phase de l'évaluation des sauvegardes du FMI pour améliorer sa gouvernance (MPEF, paragraphe 38)¹². La deuxième phase, prévue pour le deuxième semestre 2005, évaluera son

¹¹ On trouvera également une analyse de sensibilité dans le document du point de décision PPTE.

¹² Compte tenu des capacités administratives et techniques limitées de la BRB, une approche en deux étapes a été adoptée. La première, achevée en 2004, a porté sur les domaines jugés critiques pour prévenir une utilisation abusive des ressources du FMI et la communication de données erronées; il s'agit notamment de l'audit externe de la BRB, des mécanismes d'information financière et du système de contrôle interne.

cadre juridique et son mécanisme d'audit interne. La BRB s'emploie activement à appliquer les recommandations de son premier audit externe ainsi que celles concernant l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) et l'amélioration de ses opérations, notamment le renforcement de ses dispositifs de contrôle internes.

36. Les principaux risques pour le programme ont notamment trait aux tensions régionales et à l'aggravation de la situation politique et sécuritaire, qui pourraient considérablement compliquer son exécution. Globalement, ces risques semblent endigués étant donné le bilan du Burundi à ce stade et l'engagement de la communauté internationale à soutenir la transition et le processus de paix. Les pressions croissantes, en faveur d'une hausse des salaires notamment, présentent également un risque pour la stabilité budgétaire et financière. Les autorités sont toutefois déterminées à les contenir dans le cadre d'un budget viable.

VI. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

37. En dépit des chocs exogènes, les autorités burundaises ont accompli des progrès dans l'affermissement de la politique macroéconomique et l'approfondissement du programme de réformes structurelles. Ces avancées sont remarquables étant donné le climat politique difficile et le calendrier législatif chargé en vue d'adopter les mesures prioritaires pour clore la période de transition préalable à la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu.

38. Des progrès encourageants ont été réalisés en termes de consolidation de la paix et de transition vers un gouvernement démocratiquement élu. Une nouvelle constitution a été approuvée par une vaste majorité de la population au début de 2005; le processus électoral est engagé. Avec le soutien de la communauté internationale, la création d'une armée et d'une force de police nationale respectant l'équilibre ethnique est en cours, tandis que la démobilisation et la réinsertion civile des anciens combattants se poursuivent. Cette opération capitale doit demeurer prioritaire pour que la paix soit durable et que les crédits puissent être réorientés sur les secteurs sociaux fondamentaux.

39. Les résultats obtenus par le Burundi dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants, malgré un taux d'inflation supérieur aux prévisions. La politique budgétaire est dans l'ensemble conforme au programme, grâce à la bonne tenue des recettes. Les autorités ont engagé des réformes en matière de politique monétaire, et réduisent la liquidité de manière à ramener les agrégats monétaires au niveau inscrit au programme. Les réformes structurelles se sont accélérées depuis la fin 2004, et affichent dans certains cas (les régimes monétaire et de change et les secteurs du café et du sucre notamment) une avance considérable sur le calendrier.

40. Les autorités ont conduit une politique budgétaire prudente et contenu les fortes pressions en faveur d'une augmentation prononcée des salaires très bas de la fonction publique. Les recettes ont sensiblement progressé jusqu'au début de 2005, stimulées par des mesures déterminantes visant à favoriser leur augmentation. Étant donné cette hausse, les économies éventuelles sur les dépenses de sécurité et l'amélioration de la gestion des

dépenses, il sera peut-être possible de relever progressivement les salaires des fonctionnaires et d'entamer le paiement des arriérés intérieurs au cours de l'année. Les services du FMI soulignent cependant qu'il importe d'obtenir ces ressources avant d'envisager d'autres augmentations de salaires, et de vérifier qu'elles sont compatibles avec les objectifs du programme.

41. **Les services du FMI ont salué les progrès substantiels accomplis dans la réforme et l'affermissement de la politique monétaire, la supervision du secteur financier et les opérations de la BRB.** Le remplacement des plafonds de crédit établis par la BRB pour chaque institution financière par un mécanisme d'adjudication des liquidités est une mesure essentielle pour améliorer la gestion de la liquidité. La recapitalisation de certaines banques de petite taille et l'adoption progressive des normes prudentielles internationales sont également encourageantes. L'achèvement du premier audit externe de la BRB marque un progrès notable dans la mise en conformité de ses opérations avec les pratiques optimales internationales. Les services du FMI encouragent les autorités à resserrer la gestion de la liquidité à l'appui de l'objectif d'inflation, et à poursuivre les réformes visant à rehausser l'efficacité de la politique monétaire.

42. **Il convient de saluer les autorités pour la libéralisation d'envergure du régime des changes conduite depuis la fin 2004.** Les services du FMI les encouragent à poursuivre ces efforts en vue d'assurer la convertibilité totale et officielle des opérations courantes internationales d'ici à la fin de 2005, et à maintenir une politique de change souple. Ils partagent leur avis selon lequel la BRB doit limiter ses interventions sur le marché des changes à la réalisation des objectifs fixés en matière de RIN tout en évitant la volatilité à court terme.

43. **Les services du FMI notent avec satisfaction l'approfondissement des réformes structurelles, qui sont la clé d'une croissance diversifiée.** Dans ce contexte, ils encouragent les autorités à poursuivre la privatisation des avoirs de l'État dans les secteurs productifs, notamment le café et la finance.

44. **La dette extérieure du Burundi est intolérable, même après application de tous les mécanismes classiques d'allègement de la dette.** Il est indispensable que le pays reste déterminé à appliquer rigoureusement le programme appuyé par la FRPC pour obtenir un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Il est invité à continuer de demander une aide financière à des conditions très concessionnelles et à renforcer sa capacité de gestion de la dette extérieure. Les services du FMI appellent les autorités à conclure un accord avec les créanciers non membres du Club de Paris qui n'ont pas encore consenti d'allègement à des conditions comparables.

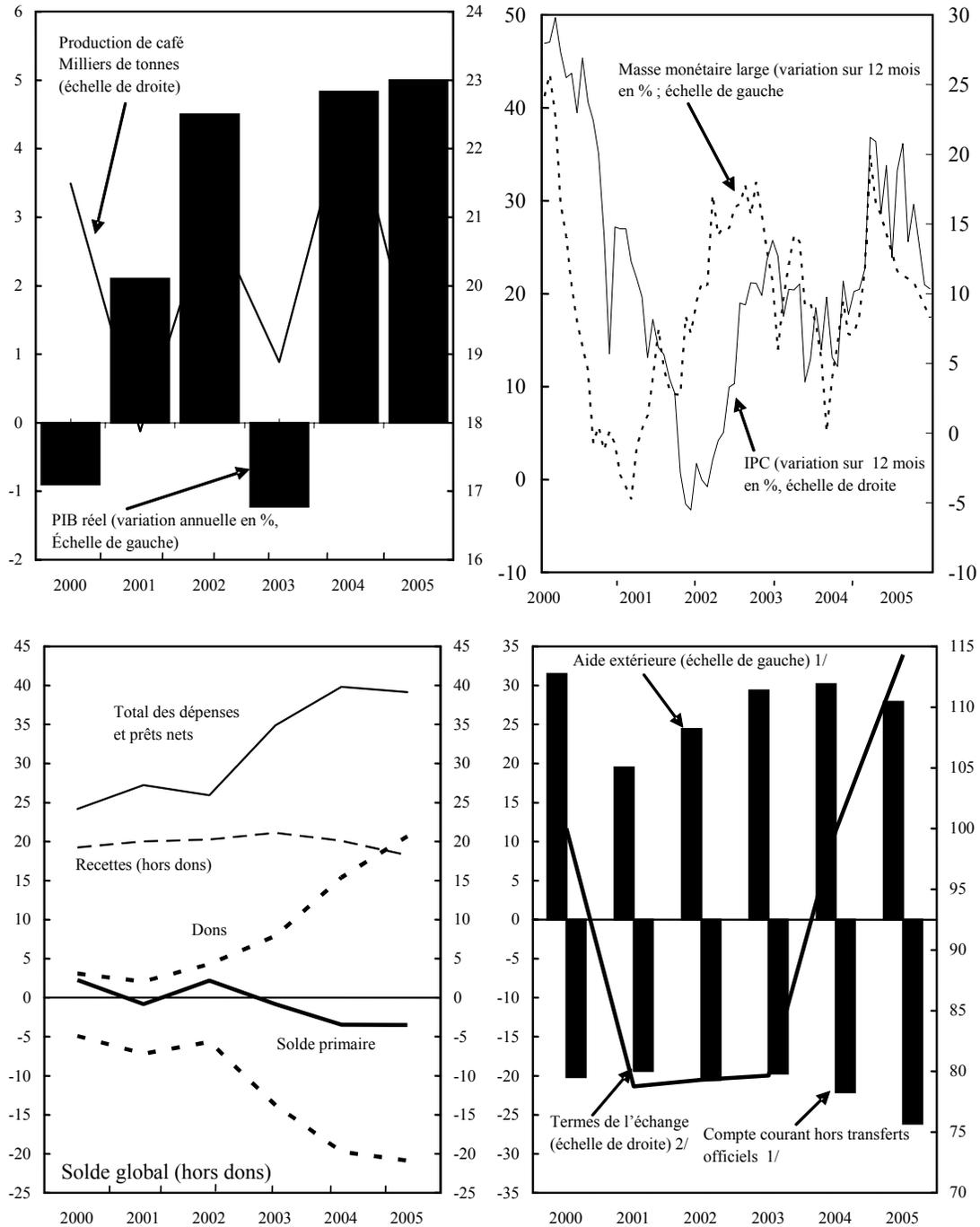
45. **Les services du FMI se réjouissent des progrès accomplis dans l'exercice de consultation général préalable à l'élaboration du DSRP complet** et de l'objectif consistant à mener ce travail à terme d'ici à la fin 2005. Ils encouragent les autorités à établir un dispositif de suivi des dépenses et à entamer l'évaluation des coûts des politiques prioritaires dans les meilleurs délais.

46. **Le Burundi est confronté à d'énormes défis pour progresser dans la réalisation des ODM.** Les efforts déployés par les autorités pour augmenter les dépenses sociales et améliorer leur efficacité et pour approfondir les réformes structurelles en vue de stimuler la croissance réclameront un soutien considérable de la communauté internationale, en termes d'assistance technique et d'aide financière, pendant de nombreuses années.

47. **Les services du FMI félicitent la BRB des efforts accomplis pour remédier aux déficiences identifiées dans la première phase de l'évaluation des sauvegardes,** notamment l'achèvement du premier audit externe et le démarrage prévu de la seconde phase en 2005, et encouragent les autorités à prendre rapidement d'autres mesures en ce sens.

48. **S'agissant des risques pour le programme,** les services du FMI notent que l'aggravation de la situation politique et de sécurité pourrait compliquer la mise en œuvre du programme. Cela dit, étant donné les progrès substantiels réalisés sur les fronts économique et politique, avec l'aide de la communauté internationale, et l'engagement ferme des autorités envers les objectifs du programme, **les services du FMI recommandent que la deuxième revue au titre de l'accord FRPC soit achevée.**

Graphique 1. Burundi — Indicateurs économiques et financiers, 2000-2005

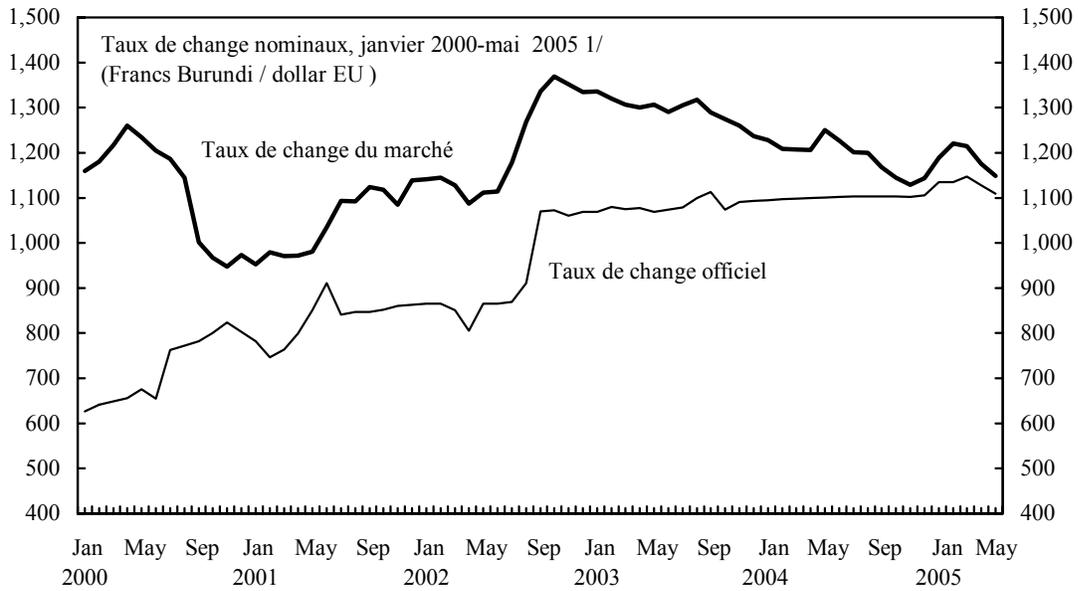
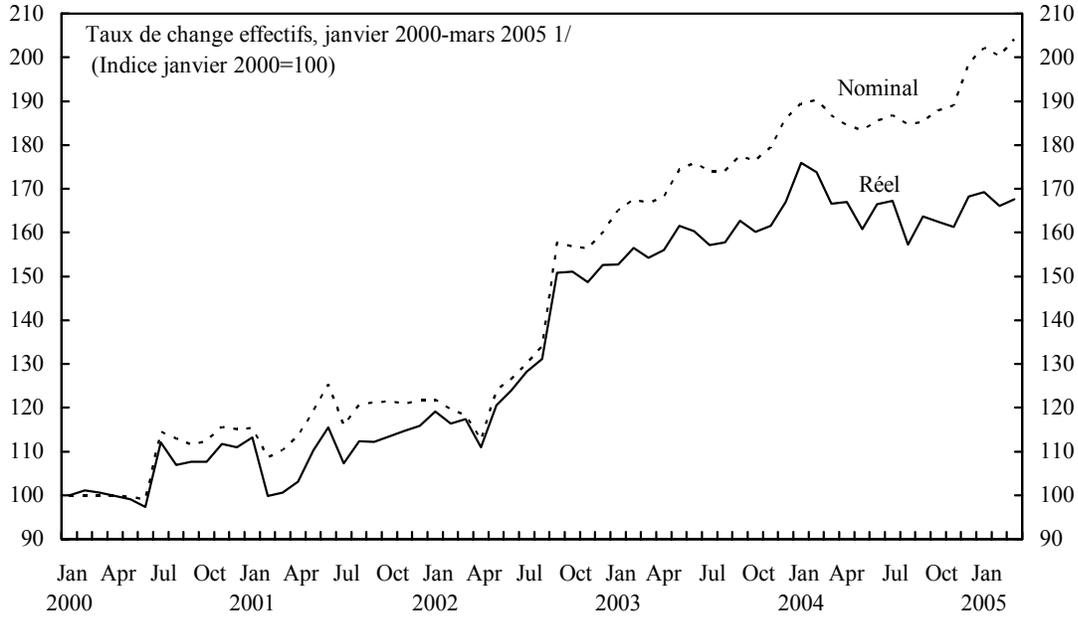


Sources : autorités du Burundi; et estimations et projections du FMI.

1/ En pourcentage du PIB

2/ Indice 2000=100.

Graphique 2. Burundi -- Évolution des taux de change
(Moyennes mensuelles)



Sources : autorités du Burundi et FMI, système des avis d'information.

1/ Une hausse de l'indice indique une dépréciation.

Tableau 1. Burundi — Projections des obligations de paiement au FMI et indicateurs du crédit du FMI, 2005-2008

(Millions de DTS, sauf indication contraire)

	2005			2005	2006	2007	2008	Total 2005-08
	Jan-Juin	Juil.- Sep.	Oct.- Dec.					
	Résultats	proj.	proj.					
Projections de paiement au titre des tirages existants sur la FRPC et commissions en DTS	0.24	0.08	0.17	0.49	0.50	0.51	0.50	2.01
Principal FRPC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts/commissions	0.24	0.08	0.17	0.49	0.50	0.51	0.50	2.01
Commissions périodiques en DTS	0.16	0.08	0.08	0.33	0.34	0.34	0.34	1.34
Charges d'intérêts FRPC	0.08	0.00	0.08	0.16	0.17	0.17	0.17	0.67
Projections des paiements au titre des décaissements prévus de la FRPC		0.00	0.02	0.02	0.09	0.16	0.18	0.45
Principal		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts/commissions		0.00	0.02	0.02	0.09	0.16	0.18	0.45
Projections des paiements cumulés								
Principal	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts/commissions	0.24	0.08	0.19	0.51	0.59	0.67	0.68	2.46
Commissions périodiques en DTS	0.16	0.08	0.08	0.33	0.34	0.34	0.34	1.34
FRPC	0.08	0.00	0.10	0.18	0.26	0.33	0.35	1.12
Projections des paiements cumulés en millions de DTS	0.24	0.08	0.19	0.51	0.59	0.67	0.68	2.46
en pourcentage des exportations de biens et de services	0.45	0.16	0.36	0.96	1.09	1.02	0.96	...
en pourcentage des réserves de change brutes	0.29	0.10	0.23	0.63	0.78	0.86	0.84	...
Encours des crédits du FMI (fin de période)								
en millions de DTS	33.55	40.70	47.85	47.85	62.15	69.30	69.30	...
en millions de dollars EU	41.00	62.68	73.69	73.69	95.09	106.03	106.03	...
en pourcentage de la quote-part	43.57	52.86	62.14	62.14	80.71	90.00	90.00	...
en pourcentage des exportations de biens et de services	50.23	76.80	90.29	90.29	114.43	105.56	97.66	...
en pourcentage des réserves de change brutes	32.72	50.02	58.81	58.81	81.89	88.59	85.24	...
Pour mémoire								
Remboursements des ressources du CRG (tirées au titre de l'aide post-conflit)								
Décaissements FRPC effectifs/projetés	7.15	7.15	7.15	14.30	14.30	7.15	0.00	35.75
Exportations de biens et de services (en millions de dollars EU)	81.62	81.62	81.62	81.62	83.10	100.45	108.57	...
Réserves officielles brutes (en millions de dollars EU)	125.30	125.30	125.30	125.30	116.11	119.68	124.39	...

Source : FMI, Département financier.

Tableau 2. Burundi — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2003-2008

	2003	2004		2005		2006	2007	2008
		Prog. 1/	Act.	Prog. 1/	Rev. prog.			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix								
Croissance du PIB réel	-1.2	5.5	4.8	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Déflateur du PIB	11.6	8.0	8.3	6.7	15.3	8.4	5.5	5.4
Prix à la consommation (moyenne de la période)	10.7	7.5	8.0	6.6	16.3	7.8	5.1	5.0
Prix à la consommation (fin de période)	10.7	8.5	11.8	5.5	10.3	5.2	5.0	5.0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	21.0	9.4	27.5	39.1	44.4	0.1	20.8	8.0
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	17.5	44.9	13.4	6.2	42.2	-1.6	3.1	3.9
Volume d'exportation	28.8	-18.2	-10.9	39.2	17.1	-0.3	23.0	5.4
Volume d'importation	25.6	30.9	-0.7	6.5	32.1	-3.0	2.8	3.2
Termes de l'échange (détérioration -)	0.4	20.9	25.3	0.1	14.5	-1.1	-2.0	1.8
Taux de change effectif réel (moyenne annuelle; dépréciation -) 2/	-18.6	...	-4.1	...	-1.1
Administration centrale								
Recettes	14.9	4.9	8.0	9.7	9.9	16.2	12.2	11.8
Total des dépenses et prêts nets (base engagements)	48.4	36.4	29.6	15.0	18.9	0.5	0.7	8.7
Dépenses courantes hors intérêts (hors démobilisation et élections) 3/	15.9	22.7	18.6	19.7	18.2	11.5	11.6	11.0
(Variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)								
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets	19.0	-7.7	-11.1	2.8	12.6	-1.4	1.1	1.2
Crédit intérieur	14.0	30.6	34.1	11.6	1.6	8.4	8.3	7.9
État	9.6	18.9	32.8	-4.9	-10.5	-2.5	0.0	0.0
Secteur privé	5.5	13.8	1.7	16.4	13.9	11.3	8.7	8.3
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	23.1	18.6	15.7	14.9	17.4	16.5	15.0	10.7
Vélocité-revenu (ratio PIB/M2; fin de période)	3.7	3.6	3.6	3.5	3.7	3.7	3.5	3.5
Monnaie centrale (taux de croissance sur douze mois)	10.9	26.9	37.2	7.7	-1.1	3.3	12.6	10.7
Taux de refinancement à la banque centrale (%; fin de période) 4/	14.5	14.5	14.5	...	14.5
Taux prêteur (composite à moyen terme; moyenne période; %)	20.7	20.5	20.5
(en pourcentage du PIB)								
Administration centrale								
Recettes (hors dons)	21.1	19.4	20.1	19.0	18.2	18.6	18.8	19.0
Total des dépenses et prêts nets	34.9	42.2	39.8	43.4	39.1	34.5	31.4	30.8
Solde du budget primaire (sauf projets financés sur ressources extérieures) 3/	-0.8	-3.2	-3.5	-4.3	-3.5	-2.5	-2.2	-1.9
Solde global (base engagements)								
Hors dons	-13.8	-22.8	-19.7	-24.3	-20.9	-15.9	-12.5	-11.8
Dons compris	-5.9	0.3	-4.3	-3.6	-0.2	0.9	-0.2	0.8
Soldes épargne-investissement 5/								
Solde extérieur courant	-4.8	-9.5	-7.2	-15.5	-7.1	-10.5	-9.9	-8.6
Investissement brut	10.4	12.4	13.7	12.8	11.9	11.5	11.8	11.7
Public	8.3	9.4	10.7	9.4	8.6	7.5	7.5	7.1
Privé	2.1	3.0	3.0	3.3	3.3	4.0	4.3	4.6
Épargne nationale brute	5.5	3.0	6.5	-2.7	4.8	1.0	1.9	3.2
Publique	1.1	4.4	5.6	3.1	6.2	3.6	4.8	5.5
Privée	4.4	-1.4	0.9	-5.8	-1.5	-2.6	-3.0	-2.4
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)								
Secteur extérieur								
Solde extérieur courant 5/	-28.8	-63.2	-47.7	-120.7	-56.8	-94.9	-96.0	-89.2
Balance globale des paiements	-15.4	25.4	13.2	-27.0	0.4	-49.8	-38.8	-39.5
Réserves officielles brutes (fin de période)	68.9	81.7	69.5	115.0	125.3	116.1	119.7	124.4
Réserves officielles brutes (en mois d'importations, c.a.f.)	5.6	4.3	5.0	5.8	6.4	6.0	6.0	6.0
Réserves officielles nettes (en mois d'importations, c.a.f.)	2.7	1.7	1.4	1.6	2.2	2.0	2.0	2.0
Ratio du service de la dette (à l'échéancier, en % des recettes d'exportation et des encours de la dette)	92.6	146.0	117.9	62.4	62.2	64.0	51.3	47.9
Encours de la dette	1,336.4	1,221.2	1,382.3	1,434.4	1,532.9	1,536.0	1,537.6	1,519.2
Arriérés de paiement extérieurs	184.7	...	78.6	...	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
PIB aux prix courants du marché (en milliards de francs burundais)	644.2	734.3	731.2	822.5	885.0	1,007.8	1,117.2	1,237.2

Sources : Autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI

1/ La colonne du programme pour 2005 a été révisée de manière à tenir compte d'une reclassification des dépenses budgétaires consacrées à la force de police et des dons extérieurs (voir rapport du FMI sur le pays No. 05/55 (2/17/2005)).

2/ Données jusqu'à fin avril 2005.

3/ Les colonnes du programme, y compris celles révisées pour 2005, ont été corrigées de manière à prendre en compte la reclassification des dépenses budgétaires consacrées à la nouvelle force de police des dépenses allouées aux projets aux dépenses courantes.

4/ Données jusqu'au 15 juin 2005.

5/ Les colonnes concernant le programme pour 2004 et 2005 tiennent compte de la reclassification de dons du compte de capital aux transferts officiels.

Tableau 3. Burundi — Opérations financières de l'administration centrale, 2003-2005

	2003	2004		2005							
		Prog.	Prel.	Janv.-Mars		Janv.-Juin		Janv.-Sept.		Janv.-Déc.	
				Prog. 1/	Prel.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Rév. Prog.	Prog. 1/	Rév. Prog.
(en milliards de francs burundais)											
Recettes	136.0	142.6	146.9	43.3	41.2	81.0	83.3	118.0	121.2	156.4	161.4
Recettes fiscales	120.5	128.9	133.6	35.5	39.5	71.0	73.3	106.5	109.7	142.0	147.0
Impôt sur le revenu	32.4	32.0	35.7	8.7	11.5	17.5	19.0	26.2	28.2	35.0	38.0
Taxes sur les biens et services	58.4	65.3	67.6	18.4	19.6	36.7	37.5	55.1	56.3	73.5	75.5
Taxes sur le commerce extérieur	29.5	31.0	30.0	8.2	8.1	16.4	16.4	24.7	24.7	32.9	32.9
Autres recettes fiscales	0.3	0.6	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.5	0.5	0.7	0.7
Recettes non fiscales	15.5	13.7	13.4	7.8	1.7	10.0	10.0	11.5	11.5	14.4	14.4
Dépenses et prêts nets	224.8	310.1	291.2	91.8	68.3	180.9	163.5	269.3	259.8	356.6	346.3
Dépenses courantes 2/	141.8	175.1	163.2	49.3	43.0	98.1	99.8	148.0	150.8	196.6	197.7
Salaires 2/	53.8	61.8	58.6	19.0	14.7	38.2	38.2	56.9	56.9	75.5	75.5
Civils	30.8	36.5	34.8	10.0	8.1	20.1	20.1	30.1	30.1	40.1	40.1
Militaires	23.0	25.3	23.8	6.3	6.0	12.5	12.5	18.8	18.8	25.1	25.1
Nouvelle force de police (programme SSR) 2/				2.7	0.7	5.6	5.6	8.0	8.0	10.3	10.3
Biens et services	47.3	54.7	53.6	15.6	12.3	31.2	31.2	48.0	48.0	64.0	64.0
Civils	23.4	29.7	28.1	7.0	6.9	14.0	14.0	20.9	20.9	27.9	27.9
Militaires	24.0	25.0	25.5	6.7	4.4	13.4	13.4	20.0	20.0	26.7	26.7
Nouvelle force de police (programme SSR) 2/				1.9	1.0	3.9	3.9	7.0	7.0	9.4	9.4
Transferts et subventions	15.8	27.0	26.4	6.6	6.8	13.3	13.3	19.9	19.9	26.5	24.5
Dont : au secteur du café	5.4	7.6	7.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.0	0.0
Paiements d'intérêts (exigibles)	24.9	31.7	24.5	8.2	9.2	15.4	17.1	23.3	26.1	30.6	33.7
Intérieurs	13.3	17.6	14.0	4.9	4.8	9.8	9.8	14.6	14.6	19.5	19.5
Extérieurs	11.5	14.1	10.5	3.3	4.4	5.7	7.4	8.7	11.5	11.1	14.2
Projet DDR		17.6	3.3	7.4	1.5	17.5	9.0	27.0	17.0	35.3	24.1
Élections		9.3	3.3	10.0	8.0	16.1	11.3	16.1	18.3	16.1	18.3
Dépenses en capital	85.0	110.1	124.0	25.5	15.8	50.3	44.4	79.6	75.2	110.6	108.2
Ressources intérieures 3/	26.5	25.0	36.2	6.9	5.5	13.8	15.3	20.6	22.9	27.5	30.5
Ressources extérieures	58.4	85.1	87.8	18.7	10.4	36.5	29.2	59.0	52.4	83.1	77.7
Prêts nets	-2.0	-2.0	-2.6	-0.5	0.0	-1.0	-1.0	-1.5	-1.5	-2.0	-2.0
Solde global (base engagements)	-88.7	-167.4	-144.3	-48.5	-27.1	-99.9	-80.2	-151.3	-138.6	-200.2	-184.8
(après dons)	-37.9	2.4	-31.7	-17.9	-5.2	-9.6	-25.5	-35.0	-36.4	-29.4	-1.8
Dont : solde primaire 2/	-5.4	-23.8	-25.4	-4.2	1.9	-14.4	-13.6	-25.8	-24.9	-35.0	-31.0
Variation des arriérés (réduction -)	-2.2	-61.4	-58.6	-9.2	-6.4	-10.2	-7.1	-11.2	-8.1	-23.2	-38.0
Extérieurs (intérêts)	4.2	-49.5	-49.1	-8.2	-5.1	-8.2	-5.1	-8.2	-5.1	-8.2	-21.0
Intérieurs	-6.4	-11.9	-9.5	-1.0	-1.3	-2.0	-2.0	-3.0	-3.0	-15.0	-17.0
Solde global (sur base caisse)	-90.9	-228.8	-202.8	-57.6	-33.5	-110.1	-87.4	-162.4	-146.8	-223.3	-222.8
(après dons)	-40.1	-59.1	-90.2	-27.1	-11.7	-19.8	-32.6	-46.1	-44.6	-52.6	-39.8
Financement (identifié)	90.9	228.9	204.7	57.5	37.2	100.4	87.3	151.3	146.8	193.5	222.8
Dons extérieurs	50.8	169.8	112.6	30.5	25.5	80.6	54.8	105.1	102.2	140.9	183.0
Dons liés au programme	15.1	80.1	65.0	4.5	14.2	22.0	19.3	22.0	38.8	28.8	92.7
Dons liés aux projets	35.8	62.8	40.9	8.6	1.8	21.2	15.1	33.8	28.1	52.7	47.9
Programmes spéciaux		26.9	6.6	17.4	9.5	37.4	20.3	49.3	35.3	59.5	42.4
DDR 4/		17.6	3.3	7.4	1.5	21.3	9.0	33.2	17.0	43.4	24.1
Élections		9.3	3.3	10.0	8.0	16.1	11.3	16.1	18.3	16.1	18.3
Emprunts extérieurs	22.4	20.3	28.9	22.1	24.1	10.8	33.4	29.1	33.4	53.5	58.0
Prêts liés au programme	22.4	16.3	0.0	10.8	18.7	10.8	29.9	26.6	29.9	53.3	41.4
Prêts liés aux projets	22.7	22.2	46.8	10.1	8.5	15.3	14.1	25.2	24.3	30.5	29.8
Amortissement (exigible)	-43.2	-37.7	-40.5	-8.2	-9.0	-17.9	-19.7	-27.7	-30.6	-38.2	-42.2
Variation des arriérés d'amortissement	-9.0	-89.2	-65.4	-36.8	-10.6	-46.5	-10.6	-46.5	-10.6	-46.5	-66.1
Allègement de dette (rééch.; annulation)	29.4	108.6	88.0	46.1	16.5	49.0	19.7	51.5	20.4	54.4	95.1
Produits des privatisations				0.0	2.0	0.0	4.0	2.0	5.0	3.0	3.0
Financement intérieur	17.7	38.8	63.2	5.0	-12.5	7.0	-0.8	13.0	9.2	-6.0	-21.2
Secteur bancaire	15.2	32.9	57.0	4.0	-8.8	5.0	-0.8	10.0	9.2	-10.0	-21.2
Secteur non bancaire	2.5	5.9	6.2	1.0	-3.7	2.0	0.0	3.0	0.0	4.0	0.0
Déficit de financement/erreurs et omissions	0.0	0.0	-1.9	0.1	-3.6	9.7	0.0	11.2	0.0	29.8	0.0

Tableau 3. Burundi : Opérations financières de l'administration centrale, 2004-05 (fin)

	2003	2004		2005							
		Prog.	Prel.	Janv.-Mars		Janv.-Juin		Janv.-Sept.		Janv.-Déc.	
				Prog. 1/	Prel.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Rév. Prog.	Prog. 1/	Rév. Prog.
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Pour mémoire :											
Recettes	21.1	19.4	20.1	5.3	4.7	9.8	9.4	14.3	13.7	19.0	18.2
Total des dépenses et prêts nets	34.9	42.2	39.8	11.2	7.7	22.0	18.5	32.7	29.4	43.4	39.1
<i>Dont</i> : dépenses courantes 2/	22.0	23.8	22.3	6.0	4.9	11.9	11.3	18.0	17.0	23.9	22.3
dépenses en capital 3/	13.2	15.0	17.0	3.1	1.8	6.1	5.0	9.7	8.5	13.5	12.2
Dépenses primaires (déf. du programme) 2/ 3/	22.0	23.9	24.0	7.0	5.3	13.6	12.2	19.4	18.6	25.2	23.8
Dépenses militaires et de sécurité 2/ 5/	7.3	6.9	6.8	2.1	1.4	4.3	4.0	6.5	6.1	8.7	8.1
Dépenses sociales	6.5	6.7	6.7	6.9	6.4
Santé	1.0	1.0	1.0	1.2	1.1
Éducation	5.0	5.1	5.2	5.1	4.7
Autres (jeunesse, femmes et réfugiés)	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6
Projet DDR		2.4	0.5	0.9	0.2	2.1	1.0	3.3	1.9	4.3	2.7
Solde primaire 2/ 3/	-0.8	-3.2	-3.5	-0.5	0.2	-1.7	-1.5	-3.1	-2.8	-4.3	-3.5
Solde global											
Base engagement, hors dons	-13.8	-22.8	-19.7	-5.9	-3.1	-12.1	-9.1	-18.4	-15.7	-24.3	-20.9
Base engagement, dons compris	-5.9	0.3	-4.3	-2.2	-0.6	-1.2	-2.9	-4.3	-4.1	-3.6	-0.2
Base caisse, hors dons	-14.1	-31.2	-27.7	-7.0	-3.8	-13.4	-9.9	-19.7	-16.6	-27.2	-25.2
Base caisse, dons compris	-6.2	-8.0	-12.3	-3.3	-1.3	-2.4	-3.7	-5.6	-5.0	-6.4	-4.5
Financement (net)	14.1	31.2	28.0	7.0	4.2	12.2	9.9	18.4	16.6	23.5	25.2
Extérieur	7.9	23.1	15.4	3.7	2.9	9.8	6.2	12.8	11.6	17.1	20.7
Intérieur	2.7	5.3	8.6	0.6	-1.4	0.9	-0.1	1.6	1.0	-0.7	-2.4
<i>Dont</i> : secteur bancaire	2.4	4.5	7.8	0.5	-1.0	0.6	-0.1	1.2	1.0	-1.2	-2.4
Déficit de financement				0.0	-0.4	1.2	0.0	1.4	0.0	3.6	0.0
PIB aux prix courants du marché (en milliards de francs burundais)	644.2	734.3	731.2	822.5	885.0	822.5	885.0	822.5	885.0	822.5	885.0

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ La colonne du programme pour 2005 a été révisée de manière à tenir compte de la reclassification des dépenses budgétaires consacrées à la force de police des projets DDR et SSR project aux dépenses courantes (voir rapport du FMI sur le pays No. 05/55 (2/17/2005)).

2/ Les objectifs fixés par le programme en termes de dépenses primaires et de masse salariale ont été ajustés de manière à tenir compte de la reclassification des dépenses du projet SSR (nouvelle force de police) des dépenses consacrées aux projets spéciaux aux dépenses courantes (2,4 % du PIB).

3/ Y compris les fonds de contrepartie sur crédits réservés de la Banque mondiale.

4/ Les projections initiales du programme pour juin, septembre et décembre 2005 comprennent une aide partielle des bailleurs au SSR qui n'est pas prise en compte dans les projections révisées.

5/ Ne comprend pas les dépenses au titre du projet DDR.

Tableau 4. Burundi — Situation monétaire et comptes de la banque centrale, 2003-2005

	2004		2005								
	Décembre		Mars			Juin		Septembre		Décembre	
	Prog. 1/	Réel	Prog. 1/	Au taux de change du programme	Prel.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Rev. Prog.	Prog. 1/	Rev. Prog.
(Milliards de francs burundais)											
Situation monétaire											
Avoirs extérieurs nets	31.8	25.9	27.5	57.2	62.4	18.9	41.7	17.3	23.1	37.6	51.2
Banque centrale	35.1	21.9	24.7	47.5	51.8	15.9	38.7	14.0	19.9	34.1	47.7
Institutions de dépôt	-3.3	4.0	2.8	9.8	10.7	3.0	3.0	3.3	3.3	3.5	3.5
Avoirs intérieurs nets	174.3	175.1	173.1	170.4	165.3	189.0	178.0	195.8	200.9	199.1	184.9
Crédit intérieur	267.7	274.1	258.2	261.5	261.5	276.3	265.2	285.4	289.9	291.4	277.1
Créances nettes sur l'État	78.1	102.2	82.2	93.5	93.5	81.3	101.5	88.5	111.4	68.6	80.8
Administration centrale	89.3	113.4	93.3	104.6	104.6	94.3	112.6	99.3	122.6	79.3	92.2
Autres administrations (dépôts)	-11.2	-11.2	-11.1	-11.1	-11.1	-11.0	-11.1	-10.8	-11.2	-10.7	-11.4
Crédit à l'économie	189.6	171.9	175.9	168.0	168.0	195.0	163.7	196.9	178.5	222.8	196.3
Crédits aux entreprises publiques	4.0	6.9	3.9	6.8	6.8	3.7	6.0	3.6	5.1	3.4	3.4
Crédits au secteur privé	185.6	165.0	172.1	161.2	161.2	191.3	157.7	193.4	173.4	219.4	192.9
Autres postes, nets (avoirs +)	-93.4	-98.9	-85.1	-91.1	-96.3	-87.3	-87.2	-89.6	-89.0	-92.3	-92.3
Monnaie et quasi-monnaie	206.0	201.0	200.6	227.7	227.7	207.9	219.7	213.1	224.0	236.7	236.1
Monnaie	153.1	149.0	148.3	169.4	169.4	155.6	164.8	157.6	166.3	174.6	175.2
Circulation fiduciaire	58.0	57.2	54.3	55.3	55.3	61.7	57.2	57.7	53.2	62.8	56.1
Total des dépôts	148.1	143.9	146.2	172.4	172.4	146.3	162.6	155.4	170.8	173.8	180.0
Dépôts à vue	95.2	91.8	94.0	114.1	114.1	94.0	107.6	99.8	113.1	111.7	119.1
Quasi-monnaie	52.9	52.1	52.3	58.3	58.3	52.3	55.0	55.5	57.7	62.1	60.8
Banque centrale											
Avoirs extérieurs nets	35.1	21.9	24.7	47.5	51.8	15.9	38.7	14.0	19.9	34.1	47.7
Avoirs extérieurs	89.9	77.1	88.9	109.7	119.7	91.3	103.6	89.4	96.3	120.8	137.8
Engagements extérieurs	54.8	55.2	64.1	62.2	67.9	75.4	64.8	75.4	76.4	86.7	90.1
<i>Dont</i> : utilisation des ressources du FMI	42.7	45.3	52.0	52.0	58.0	63.3	54.9	63.3	66.5	74.6	80.2
Avoirs intérieurs nets	35.0	53.8	43.7	40.8	36.5	57.6	45.8	57.5	56.1	41.4	27.3
Crédit intérieur	90.7	112.8	91.0	92.9	92.9	107.2	95.2	109.4	107.4	95.5	81.3
Créances nettes sur l'État	80.0	106.2	84.1	90.1	90.1	85.3	98.1	90.5	107.5	80.5	77.1
Administration centrale	84.0	109.5	88.0	93.0	93.0	89.0	101.0	94.0	111.0	84.0	80.6
Autres administrations	-4.0	-3.3	-3.9	-2.9	-2.9	-3.8	-3.0	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5
Crédit hors-État	10.7	6.6	6.9	2.8	2.8	21.9	-2.9	18.8	-0.2	15.0	4.1
Secteur privé	1.7	1.8	1.8	2.2	2.2	1.8	3.0	1.9	4.0	1.9	7.0
Banques commerciales	6.5	3.3	6.2	0.0	0.0	22.8	-8.0	20.6	-10.0	18.7	-8.0
Institutions financières non bancaires	2.5	1.5	-1.1	0.6	0.6	-2.7	2.1	-3.6	5.8	-5.6	5.1
Autres postes, nets (y compris réévaluation)	-55.7	-59.0	-47.3	-52.1	-56.4	-49.6	-49.4	-51.8	-51.3	-54.1	-54.0
Monnaie centrale	70.1	75.8	68.4	88.3	88.3	73.5	84.5	71.5	75.9	75.5	74.9
Circulation fiduciaire	58.0	57.2	54.3	55.3	55.3	61.7	57.2	57.7	53.2	62.8	56.1
Réserves des banques commerciales (y compris les espèces)	10.2	17.4	12.2	31.4	31.4	10.0	25.7	11.9	21.1	10.8	17.2
Autres dépôts non bancaires	1.9	1.2	1.9	1.6	1.6	1.9	1.6	1.9	1.6	1.9	1.6
Pour mémoire :											
(Unités indiquées)											
Réserves de change brutes											
en millions de dollars EU	81.7	67.6	84.6	100.8	101.1	87.0	95.5	85.1	89.5	115.0	125.3
en mois d'importations c.a.f.	4.0	5.0	4.2	5.3	5.3	4.4	4.9	4.3	4.6	5.8	6.4
Croissance de M2 (variation en % sur 12 mois)	18.6	15.7	18.9	34.9	34.9	15.8	22.4	15.3	21.2	14.9	17.4
Crédit à l'économie (variation en % sur 12 mois)	12.2	1.8	2.5	-2.3	-2.3	9.8	-8.0	8.1	-2.1	17.5	14.2
Monnaie centrale (variation en pourcentage sur 12 mois)	26.9	37.2	21.8	46.3	46.3	3.3	10.0	3.2	9.5	7.7	-1.1
Multiplieur monétaire (M2/monnaie centrale)	2.9	2.7	2.9	2.6	2.6	2.8	2.6	3.0	3.0	3.1	3.2
Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période)	3.6	3.6	3.5	3.7
Taux de change (francs burundais par dollar EU)	1,150	1,110	1,050	1,050	1,145

Sources: Banque de la République du Burundi (BRB); estimations et projections du FMI.

1/ Rapport du FMI sur le pays No. 05/55 (2/17/2005).

Tableau 5. Burundi — Balance des paiements, 2003-2008

	2003	2004		2005		2006	2007	2008
		Prog. 1/	Effectif	Prog. 1/	Rév. Prog.			
(Millions de dollars EU)								
Compte des transactions courantes	-28.8	-63.2	-47.7	-120.7	-56.8	-94.9	-96.0	-89.2
(hors transferts officiels)	-127.0	-259.4	-161.8	-251.9	-231.4	-228.6	-214.6	-214.9
Balance commerciale	-88.4	-150.2	-94.9	-145.2	-134.0	-130.8	-122.5	-123.9
Exportations, f.à.b.	37.5	43.9	47.9	61.1	69.1	69.2	83.6	90.3
<i>Dont</i> : café	22.9	26.2	29.4	42.8	48.5	46.2	58.7	63.4
Importations, f.à.b.	-125.9	-194.1	-142.8	-206.3	-203.1	-199.9	-206.1	-214.2
<i>Dont</i> : produits pétroliers	-22.0	-58.7	-26.5	-60.5	-40.0	-43.2	-43.0	-44.0
Services (net)	-27.7	-94.7	-51.3	-93.4	-77.4	-79.8	-75.8	-76.0
Crédits	17.5	7.2	11.1	11.4	12.5	13.9	16.9	18.3
Débits	-45.2	-101.8	-62.4	-104.8	-89.9	-93.7	-92.6	-94.2
Revenu (net)	-17.9	-21.9	-27.3	-21.6	-32.5	-32.2	-32.1	-32.5
<i>Dont</i> : intérêt sur la dette publique (commissions du FMI comprises)	-11.1	-10.8	-9.9	-10.9	-12.6	-12.9	-12.9	-12.9
Transferts courants (net) 2/	105.2	203.6	125.9	139.5	187.1	147.9	134.4	143.1
Privés (net)	7.0	7.4	11.8	8.2	12.5	14.2	15.8	17.5
Officiels (net)	98.2	196.3	114.1	131.3	174.6	133.6	118.6	125.6
<i>Dont</i> : dons liés au programme	14.0	72.5	59.0	27.3	84.1	85.0	75.0	85.0
Compte de capital 1/	33.0	73.1	49.0	50.0	43.6	42.0	44.1	45.6
Compte d'opérations financières	-12.4	11.3	16.6	43.7	13.5	3.1	13.1	4.1
Investissement direct	0.0	0.0	0.0	5.0	1.5	10.0	11.0	11.3
Prêts officiels à moyen et long terme (net)	2.0	-0.5	11.5	45.1	27.7	-6.7	2.3	-7.0
Décassements	41.9	35.0	42.5	79.4	65.8	33.6	40.9	32.1
Prêts liés aux projets	21.0	20.2	42.5	28.8	28.8	23.0	23.4	23.9
Prêts liés au programme	20.9	14.8	0.0	50.6	37.0	10.6	17.5	8.2
Amortissement (hors FMI)	-39.9	-35.5	-31.0	-34.4	-38.2	-40.3	-38.6	-39.1
Autres transferts en capital	-14.4	11.7	5.2	-6.3	-15.6	-0.2	-0.2	-0.3
Erreurs et omissions	-7.3	4.2	-4.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-15.4	25.4	13.2	-27.0	0.4	-49.8	-38.8	-39.5
Financement (- augmentation des avoirs)	15.4	-25.4	-13.2	-0.9	-16.4	14.1	-1.2	-1.6
Variation des réserves internationales nettes de la banque centrale (- hausse)	-9.8	0.7	12.8	-0.6	-23.6	4.6	-1.2	-1.6
FMI, net	-13.5	-10.4	-10.6	-32.2	-22.0	-22.0	-11.0	0.0
Autres réserves, net	3.7	11.1	23.4	31.6	-1.6	26.7	9.8	-1.6
Variation des arriérés (+ hausse)	-1.9	-125.0	-106.1	-51.2	-78.7	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel 3/	27.1	99.0	80.1	50.9	85.9	9.5	0.0	0.0
Annulation	0.0	33.3	41.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement du service de la dette et des arriérés	27.1	65.7	39.1	50.9	85.9	9.5	0.0	0.0
Déficit de financement		0.0	0.0	27.8	16.0	35.7	40.0	41.1
Allègement éventuel de la dette au titre de l'initiative PPTE					16.0	35.7	40.0	41.1
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Pour mémoire :								
Balance commerciale	-14.9	-22.5	-14.3	-18.6	-16.7	-14.5	-12.6	-11.9
Compte courant	-4.8	-9.5	-7.2	-15.5	-7.1	-10.5	-9.9	-8.6
<i>Dont</i> : sauf transferts officiels courants	-21.3	-38.9	-24.4	-32.3	-28.9	-25.4	-22.1	-20.6
Réserves officielles brutes								
en millions de dollars EU	68.9	81.7	69.5	115.0	125.3	116.1	119.7	124.4
en mois d'importations, c.a.f.	5.6	4.3	5.0	5.8	6.4	6.0	6.0	6.0
Ratio du service de la dette (% des exportations de biens et de services)								
Service de la dette inscrit à l'échéancier (FMI compris)	92.6	146.0	117.9	62.4	62.2	64.0	51.3	47.9
Service effectif de la dette (FMI compris, après rééchelonnement)	46.8	87.5	67.2	50.1	53.3	52.5	51.3	47.9
Taux de change (francs burundais par dollar EU; moyenne sur la période)	1082.6	1100.5	1100.9	1053.3	1105.6	1117.9	1152.5	1186.1
PIB nominal (en millions de dollars EU)	595.0	667.2	664.1	780.9	800.4	901.6	969.3	1043.0

Sources : Autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres concernant le programme ont été corrigés conformément à la reclassification des dons, comme expliqué ci-dessous (voir rapport du FMI sur le pays No. 05/55 (2/17/2005)).

2/ Les dons liés au programme ont été reclassifiés du compte de capital aux transferts courants.

3/ Y compris le rééchelonnement de mars 2004 du Club de Paris aux conditions de Naples, et dans l'hypothèse d'un rééchelonnement à des conditions comparables du service de la dette et des arriérés envers les autres créanciers.

Tableau 6. Burundi — Réformes structurelles en 2004 et 2005

Mesures	État d'avancement
Mesures sociales et de lutte contre la pauvreté	
<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du DSRP 	<p>Prévue pour la fin 2005 (initialement en mai 2005). Les travaux progressent sur la base de consultations nationales.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un mécanisme comptable de suivi des dépenses pour la réduction de la pauvreté. 	<p>Octobre 2005. Un système informatisé de gestion financière (SIGF) sera installé au ministère des finances.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des dépenses publiques sociales dans les secteurs sociaux. 	<p>De 6,5 % du PIB en 2003; 6,7 % en 2004; 6,4 % dans le budget 2005 avant d'envisager de dépenser l'allègement de la dette consenti au titre de la PPTTE et le paiement d'ajustements de salaires rétroactifs aux enseignants.</p>
Gestion et transparence des finances publiques	
<ul style="list-style-type: none"> Extension de la taxe sur les transactions aux biens et services de production locale. 	<p>Effectuée en janvier 2004.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un identifiant fiscal unique. 	<p>Juillet 2005 (initialement 2004).</p>
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un nouveau code budgétaire et comptable. 	<p>Décembre 2004. Applicable pour le budget 2005.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités administratives essentielles au ministère des finances. 	<p>En 2005, des conseillers et experts qualifiés seront engagés avec l'appui du projet PAGE de la Banque mondiale.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Création d'un service de l'audit interne au ministère des finances. 	<p>2005.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de l'inventaire vérifié des arriérés intérieurs. 	<p>Réalisé en juin 2005.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Achèvement du recensement des fonctionnaires et apurement du registre de la solde. 	<p>Septembre 2005.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Consolidation de la gestion des salaires 	<p>En juin, le ministère des finances a détaché au ministère de la fonction publique deux agents du contrôle budgétaire chargés de surveiller les engagements et paiements au titre des salaires.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Approbation parlementaire d'une loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. 	<p>Fin 2005.</p>
Monnaie et régime de change	
<ul style="list-style-type: none"> Assujettissement des banques commerciales à la réglementation prudentielle. 	<p>Évaluations individuelles des banques achevées en mars 2004. Les normes de capitaux propres ont été sensiblement relevées. Deux banques en infraction ont été fermées et sont en cours de liquidation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'outils plus perfectionnés de gestion monétaire. 	<p>Le barème des taux de refinancement de la BRB a été révisé et des critères plus stricts d'admissibilité des réserves des banques commerciales ont été imposés en juin 2004.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Introduction d'adjudications de liquidités en fonction de l'offre et de la demande. 	<p>Effectuée en avril 2005 (initialement juin 2004).</p>
<ul style="list-style-type: none"> Élimination de l'écart entre le taux officiel et celui du marché parallèle. 	<p>L'écart a été ramené à 3 % environ (de 30 % en 2002).</p>
<ul style="list-style-type: none"> Libéralisation des opérations de change. 	<p>Depuis 2004, cinq bureaux de change ont été ouverts et admis aux adjudications hebdomadaires de la BRB. Les règles de déclaration et les formalités administratives pour les transactions courantes seront assouplies en 2005.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le taux de référence des adjudications de la BRB ne sera plus obligatoire pour les opérations des banques commerciales. 	<p>Appliqué en décembre 2004. Le taux officiel est fondé sur la moyenne pondérée des taux du marché.</p>

Tableau 6. Burundi — Réformes structurelles en 2004 et 2005

Mesures	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> • La BRB uniformisera les plafonds de crédit, actuellement différents pour chaque banque. • Élimination des obligations résiduelles de rétrocession des recettes d'exportation.. 	<p>Janvier 2005.</p> <p>Fait plus tôt que prévu, en janvier 2005.</p>
Politiques sectorielles	
Café	
<ul style="list-style-type: none"> • Audit financier de l'OCIBU • Libéralisation du secteur du café. • Lancement des appels d'offres pour la vente des installations de transformation du café de l'État. • Abolition de la garantie publique sur le crédit bancaire au secteur du café. • Adopter un plan d'action définissant les nouvelles fonctions des institutions de la filière café à compter du début de la campagne 2006. 	<p>Audit achevé en juillet 2004. Les pertes cumulées (20 milliards de FBU) se sont révélées supérieures au montant déclaré.</p> <p>Stratégie approuvée le 28 octobre 2004. Réforme des procédures d'adjudication de l'OCIBU mise en œuvre en décembre 2004. Un décret ouvrant le secteur aux entreprises privées et à l'investissement à tous les niveaux de la chaîne de production a été publié le 14 janvier 2005. Une ordonnance ministérielle du 16 juin 2005 a déréglémenté les ventes et la commercialisation.</p> <p>Juin 2005. Dans un premier temps, les appels d'offres porteront sur des stations individuelles de lavage non couvertes par le projet de réhabilitation des stations financé dans le cadre du STABEX.</p> <p>À compter de la campagne 2005-2006.</p> <p>Novembre 2005.</p>
Divers	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre et du niveau des tranches tarifaires. • Établissement de la Cour des comptes. • Mise en place d'un nouveau code des faillites. • Début de la privatisation des actifs de l'État dans le secteur financier. • Préparation des métadonnées en vue de la participation au SGDD. • Levée des restrictions commerciales et du contrôle des prix dans le secteur sucrier. • Création d'un guichet unique pour l'établissement de nouvelles entreprises. • Mise en place d'un nouveau code des investissements. 	<p>Réalisé dans le cadre du budget 2005. Le nombre de tranches a été réduit de 4 à 3 (10, 15, et 30 %). Le taux maximum était précédemment de 40 %.</p> <p>Avril 2005 (initialement juin 2004). L'audit des comptes publics de 2004 a débuté en avril 2005. Ceux des ministères de la défense et de la fonction publique doit commencer avant la fin de 2005.</p> <p>Le nouveau code des faillites a été soumis au Parlement. Il devrait être adopté à la fin de 2005.</p> <p>2005.</p> <p>Fin 2005.</p> <p>Fait en mai 2005.</p> <p>Novembre 2005.</p> <p>Décembre 2005.</p>

Tableau 7. Burundi — Balance des paiements, scénario à moyen terme et analyse de sensibilité, 2004-2024

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2024
	Prel.	Projections								
(Millions de dollars EU)										
Compte des transactions courantes 1/	-47.7	-56.8	-94.9	-96.0	-89.2	-94.7	-96.0	-98.7	-105.1	-116.5
(hors transferts officiels)	-161.8	-231.4	-228.6	-214.6	-214.9	-220.5	-223.1	-248.8	-282.9	-320.6
Balance commerciale	-94.9	-134.0	-130.8	-122.5	-123.9	-129.7	-134.8	-158.3	-178.0	-202.2
Exportations, f.à.b.	47.9	69.1	69.2	83.6	90.3	96.3	104.8	163.7	259.8	345.8
<i>Dont</i> : café	29.4	48.5	46.2	58.7	63.4	67.7	73.9	105.1	139.5	171.0
Importations, f.à.b.	-142.8	-203.1	-199.9	-206.1	-214.2	-226.1	-239.6	-322.1	-437.8	-548.0
<i>Dont</i> : produits non pétroliers	-116.3	-163.1	-156.8	-163.1	-170.2	-180.9	-192.7	-259.2	-353.4	-443.4
Services (net)	-51.3	-77.4	-79.8	-75.8	-76.0	-77.4	-75.1	-78.9	-93.9	-107.7
Revenu (net)	-27.3	-32.5	-32.2	-32.1	-32.5	-32.7	-33.5	-37.4	-44.0	-50.8
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique (hors commissions)	-9.9	-12.6	-12.9	-12.9	-12.9	-12.6	-12.4	-10.5	-9.6	-9.1
Transferts courants (net) 1/	125.9	187.1	147.9	134.4	143.1	145.2	147.4	176.0	210.9	244.2
Privés (net)	11.8	12.5	14.2	15.8	17.5	19.3	20.3	25.9	33.0	40.1
Officiels (net)	114.1	174.6	133.6	118.6	125.6	125.9	127.1	150.2	177.8	204.0
Compte de capital 1/	49.0	43.6	42.0	44.1	45.6	47.2	48.9	55.3	64.4	73.2
Compte d'opérations financières	16.6	13.5	3.1	13.1	4.1	3.1	0.0	-0.7	1.8	2.9
<i>Dont</i> : prêts officiels à moyen et long terme (net)	11.5	27.7	-6.7	2.3	-7.0	-8.4	-10.6	-17.5	-15.8	-18.9
Décaissements	42.5	65.8	33.6	40.9	32.1	30.6	26.5	30.8	30.6	33.2
Amortissement (hors FMI)	-31.0	-38.2	-40.3	-38.6	-39.1	-39.0	-37.1	-48.3	-46.4	-52.0
Erreurs et omissions	-4.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	13.2	0.4	-49.8	-38.8	-39.5	-44.3	-47.1	-44.0	-38.8	-40.4
Financement (augmentation des avoirs -)	-13.2	-16.4	14.1	-1.2	-1.6	-2.3	-2.6	-3.4	-5.0	-5.7
Variations des réserves internationales de la banque centrale	12.8	-23.6	4.6	-1.2	-1.6	-2.3	-2.6	-3.4	-5.0	-5.7
FMI, net	-10.6	-22.0	-22.0	-11.0	0.0	4.1	10.3	8.9	0.0	0.0
Autres réserves, net	23.4	-1.6	26.7	9.8	-1.6	-6.4	-13.0	-12.3	-5.0	-5.7
Variation des arriérés (augmentation +)	-106.1	-78.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel 2/	80.1	85.9	9.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation	41.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement du service de la dette et des arriérés de p	39.1	85.9	9.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	16.0	35.7	40.0	41.1	46.6	49.7	47.4	43.8	46.1
Allègement éventuel de la dette au titre de la PPTE	...	16.0	35.7	40.0	41.1	46.6	49.7	47.4	43.8	46.1
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Pour mémoire :										
Balance commerciale	-14.3	-16.7	-14.5	-12.6	-11.9	-11.6	-11.1	-9.0	-7.2	-6.2
Compte courant	-7.2	-7.1	-10.5	-9.9	-8.6	-8.4	-7.9	-5.6	-4.3	-3.6
(hors transferts officiels)	-24.4	-28.9	-25.4	-22.1	-20.6	-19.6	-18.4	-14.2	-11.5	-9.9
Réserves officielles brutes										
en millions de dollars EU	69.5	125.3	116.1	119.7	124.4	131.3	139.1	187.0	254.2	318.3
en mois d'importations, c.a.f.	5.0	6.4	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Déficit de financement (% du PIB)	0.0	2.0	4.0	4.1	3.9	4.2	4.1	2.7	1.8	1.4
PIB nominal (en dollars EU)	664.1	800.4	901.6	969.3	1,043.0	1,122.9	1,211.8	1,751.4	2,466.2	3,239.8
Taux de croissance du PIB réel	4.8	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Taux d'inflation (moyenne sur la période; en %)	8.0	16.3	7.8	5.1	5.0	4.8	4.3	4.0	4.0	4.0
Ratio exportations/PIB (%)	7.2	8.6	7.7	8.6	8.7	8.6	8.6	9.3	10.5	10.7
Ratio importations/PIB (%)	-21.5	-25.4	-22.2	-21.3	-20.5	-20.1	-19.8	-18.4	-17.8	-16.9
Analyses de sensibilité (Unités indiquées)										
Hausse du prix du café 3/										
Transactions courantes (hors transferts officiels)										
en millions de dollars EU	-154.4	-219.3	-217.0	-199.9	-199.0	-203.6	-204.6	-222.5	-248.0	-277.8
en pourcentage du PIB	-23.2	-27.4	-24.1	-20.6	-19.1	-18.1	-16.9	-12.7	-10.1	-8.6
Déficit de financement (en millions de dollars EU)	-12.2	3.9	24.1	25.3	25.2	29.7	31.2	21.1	8.9	3.4
en pourcentage du PIB	-1.8	0.5	2.7	2.6	2.4	2.6	2.6	1.2	0.4	0.1
Hausse des prix des importations non pétrolières 4/										
Transactions courantes (hors transferts officiels)										
en millions de dollars EU	-167.6	-239.5	-244.6	-238.8	-247.5	-262.2	-264.8	-290.5	-324.6	-362.3
en pourcentage du PIB	-25.2	-29.9	-27.1	-24.6	-23.7	-23.4	-21.9	-16.6	-13.2	-11.2
Déficit de financement (en millions de dollars EU)	5.8	24.2	51.7	64.1	73.7	88.3	91.4	89.1	85.5	87.8
en pourcentage du PIB	0.9	3.0	5.7	6.6	7.1	7.9	7.5	5.1	3.5	2.7

Sources : autorités burundaises, estimations et projections des services du FMI.

1/ Les dons liés au programme ont été reclassifiés du compte de capital au transferts courants.

2/ Y compris le rééchelonnement de mars 2004 du Club de Paris aux conditions de Naples, et dans l'hypothèse d'une rééchelonnement à des conditions comparables du service de la dette et des arriérés envers les autres créanciers.

3/ Niveau des prix internationaux de 25 % au-dessus de la projection de référence des Perspectives de l'économie mondiale sur la période considérée.

4/ Niveau des prix de 5 % au-dessus de la projection de référence des Perspectives de l'économie mondiale sur la période 2005-2009.

Tableau 8. Burundi — Besoins et sources de financement extérieur, 2004-2005

(Millions de dollars EU)

	2004		2005	
	Prog. 1/	Rév. Prog.	Prog. 1/	Rév. Prog.
Ressources extérieures (identifiées)	195.5	223.8	263.6	244.3
Exportations de biens et de services	38.5	58.9	72.5	81.6
Autres services privés	2.7	1.3	1.4	1.4
Transferts privés (net)	9.0	11.8	8.2	12.5
Transferts officiels courants (net)	108.5	55.0	104.0	90.5
Transferts en capital (net)	14.0	49.0	50.0	43.6
Investissement direct étranger	0.0	0.0	5.0	1.5
Prêts officiels à moyen et long terme	23.3	42.5	28.8	28.8
Autres transferts en capital	-0.5	5.2	-6.3	-15.6
Utilisation des ressources	-391.5	-397.2	-452.3	-489.3
Importations de biens et de services	-199.1	-205.2	-311.1	-293.0
Autres services privés	-5.9	-18.7	-12.1	-21.3
Païements du service de la dette (commissions du FMI compri <i>dont</i> : accumulation nette d'arriérés (+))	-192.7 -145.1	-147.0 -106.1	-96.4 -51.2	-129.4 -78.7
Variation nette des réserves, hors FMI (- augmentation)	6.2	-26.3	-32.7	-45.6
Erreurs et omissions	0.0	-4.8	0.0	0.0
Besoin de financement	196.0	178.2	188.7	245.0
Prêts et dons liés au programme <i>dont</i> : décaissements du FMI (FRPC)	79.5 45.4	98.2 39.1	110.1 32.2	143.1 22.0
Allègement de la dette (en vertu des mécanismes existants) <i>dont</i> : sur les échéances courantes	116.5 6.0	80.1 6.0	50.9 8.9	85.9 7.2
Besoin résiduel de financement	0.0	0.0	27.7	16.0
Allègement éventuel de la dette au titre de la PPTE	16.0

Sources : Autorités burundaises; estimations et projections du FMI.

1/ Tient compte de la reclassification des dons liés au programme du compte de capital extérieur au compte des transferts officiels courants (voir rapport du FMI sur le pays No. 05/55 (2/17/2005)).

Tableau 9. Burundi — Calendrier des décaissements et revues au titre de la FRPC, 2004–2007

Date	Décaissement (Millions de DTS)	Conditions
Examen par le conseil d'administration, 23 janvier 2004	26,40 ¹	Approbation du Conseil. Décaissé.
Janvier 2005	7,15	Achèvement de la première revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin juin 2004.
Juillet 2005	7,15	Achèvement de la deuxième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2004.
Décembre 2005	7,15	Achèvement de la troisième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin juin 2005.
Juin 2006	7,15	Achèvement de la quatrième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2005.
Décembre 2006	7,15	Achèvement de la cinquième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin juin 2006.
Juin 2007 ²	7,15	Achèvement de la sixième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2006.

¹ Dont 19,25 millions de DTS destinés au remboursement anticipé de l'encours des ressources décaissées au titre de la politique d'aide d'urgence post-conflit.

² Une prorogation de l'accord FRPC (qui expire en Janvier 2007) sera nécessaire (en temps voulu) pour permettre ce décaissement.

Bujumbura,
le 30 juin 2005

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Au nom des autorités de la République du Burundi, nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) qui énonce les objectifs et politiques du programme que les autorités entendent mettre en œuvre pendant le reste de l'année 2005. Le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint énonce les modalités du programme.
2. Le Burundi continue d'avancer dans la voie de la réconciliation nationale et de la reprise économique, appuyée par les conseils et le soutien du FMI dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) conclu en janvier 2004.
3. Tous les critères de réalisation quantitatifs inscrits au programme pour fin décembre 2004 ont été respectés ainsi que les critères indicatifs à la fin mars 2005, à l'exception de celui sur le crédit bancaire à l'État, qui a été dépassé de justesse (tableau 1). Le critère de réalisation structurel relatif à la levée des obligations de rétrocession des recettes d'exportation en devises qui subsistent (mars 2005) a été respecté dès le 10 janvier 2005 (tableau 2). Les repères structurels relatifs à la libéralisation du négoce et de l'exportation à tous les niveaux dans le secteur du café (mars 2005) et au lancement de l'audit des comptes publics pour 2004 par la Cour des comptes (mai 2005) ont été respectés.
4. À l'appui de nos objectifs et politiques macroéconomiques et financiers programmés pour le reste de l'année 2005, nous sollicitons l'achèvement de la deuxième revue dans le cadre de la FRPC et le décaissement de 7,15 millions de DTS (9,3 pourcent de la quote-part).
5. Les objectifs et les mesures décrits dans le MPEF révisé restent conformes au Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté (CSLP-I). L'élaboration du CSLP complet est bien avancée et nous prévoyons d'en achever la rédaction avant la fin de 2005.
6. Nous demandons à être admis à bénéficier de l'allègement de la dette extérieure prévu dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE renforcée) et avons fourni toutes les informations nécessaires aux services du FMI sur leur demande, afin que le FMI et la Banque mondiale soient en mesure de prendre une décision

concernant l'admission du Burundi à bénéficier de l'assistance prévue dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.

7. Les autorités burundaises communiqueront au Directeur général du FMI toutes les informations qu'il jugera nécessaires pour suivre le déroulement du programme appuyé par la FRPC et atteindre ses objectifs dans les délais prévus.

8. Les autorités estiment que les politiques économiques et financières énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme pour 2005 appuyé par la FRPC, mais sont prêtes à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer appropriées à cet effet. Le Burundi consultera le Directeur général sur l'adoption de ces mesures avant la révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément à la politique du FMI pour ces consultations.

9. Les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin et fin décembre 2005, ainsi que les critères indicatifs pour fin septembre sont énoncés dans le tableau 1 du MPEF. Les critères de réalisation structurels ainsi que les repères structurels pour 2005 sont énoncés dans le tableau 2 du MPEF. La troisième revue de l'accord triennal au titre de la FRPC conclu avec le FMI sera basée sur les objectifs de fin juin 2005, fixés au moment de la première revue du programme.

10. Les autorités burundaises souhaitent vivement que le contenu de la présente lettre, celui du MPEF et du PAT, ainsi que le rapport des services du FMI sur la deuxième revue au titre de la FRPC, soient rendus publics et nous autorisons par la présente leur publication et leur affichage sur le site Internet du FMI, après leur examen par le Conseil d'administration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre très haute considération,

/ s /

Athanase Gahungu
Ministre des finances

/ s /

Salvator Toyi
Gouverneur de la Banque de la République du Burundi

Pièces jointes: Mémoire de politique économique et financière pour 2005
Protocole d'accord technique

République du Burundi

Mémorandum de politique économique et financière pour 2005

VII. INTRODUCTION

1. Le présent mémorandum résume les progrès accomplis dans le cadre du programme du gouvernement à la fin 2004 et au premier trimestre de 2005, et définit la politique économique et financière pour le reste de l'année 2005. Sur la base de cette politique, les autorités sollicitent le soutien du FMI sous la forme d'un troisième décaissement au titre de l'accord triennal dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Les mesures et objectifs du nouveau programme sont conformes au Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté (CSLP-I).

VIII. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Transition politique et processus de paix

2. Le Burundi a franchi une étape historique le 28 février 2005, par un vote massif des Burundais en faveur de la nouvelle constitution. Les code électoral et communal ont été promulgués fin avril. Les élections communales ont eu lieu le 3 juin et les législatives sont prévues pour le 4 juillet 2005. La période de transition politique, commencée avec la signature des accords de paix d'Arusha en août 2000, prendra fin au mois d'août 2005 avec l'élection du Président de la République par le nouveau Parlement issu des élections.

3. Les affrontements armés ont quasiment cessé et les négociations avec le dernier groupe rebelles, le FNL, ont aboutit a un accord de cessez-le-feu à la mi-mai. La force de maintien de la paix des Nations Unies (ONUB) est déployée au Burundi. Le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des anciens combattants et des forces armées est bien avancé, avec le soutien du programme multinational de démobilisation (MDRP) et de réintégration piloté par la Banque mondiale pour la région des Grands Lacs. Les opérations ont démarré en décembre 2004 et à la fin mai 2005, 9.960 personnes avaient été démobilisées. L'ONUB et les donateurs bilatéraux apportent également leur appui à l'opération connexe de réforme du secteur de la sécurité (SSR) visant la création, la formation, et l'équipement d'une nouvelle police nationale.

B. Évolution économique récente

4. L'évolution macroéconomique observée en 2004 et au début de 2005 a été quelque peu en deçà des objectifs du programme. Pour 2004, le taux de croissance économique réelle a été de 4,8 pourcent, soit légèrement inférieur à l'objectif, en raison d'une grave sécheresse et maladies de cultures dans deux provinces du nord considérées comme le grenier du pays, qui ont diminué la production agricole. La croissance réelle du PIB devrait avoisiner 5 pourcent en 2005, ce qui reflète une récolte beaucoup plus faible de café ceci étant compensée par une forte reprise du secteur des services. L'inflation mesurée par l'IPC n'a pas diminué comme prévu en 2004, sous l'effet de la sécheresse dans le nord, la flambée des prix des produits

pétroliers importés, et la pression sur les loyers et des prix de à la présence accrue de la communauté internationale, notamment de l'ONUB. Les prix à la consommation ont augmenté de 11,8 pour cent à la fin décembre et à 15,6 pour cent à fin mars 2005. L'expansion de la masse monétaire a été légèrement inférieure aux projections en 2004, à 15,7 pour cent, malgré une croissance beaucoup plus élevée que prévue au programme de la base monétaire, à 37 pourcent.

5. Les données préliminaires indiquent, pour 2004, un déficit extérieur courant passablement moins élevé que prévu à environs 7 pour cent du PIB, à la faveur de l'augmentation des exportations de 28 pourcent et d'une croissance des importations largement inférieure aux prévisions. La faible croissance des importations est imputable aux retards de l'aide humanitaire par rapport aux prévisions du programme. Les résultats en matière d'exportations ont été renforcés par le rebond des prix du café et une forte récolte de 38.000 tonnes de café. Les prix des exportations de café au premier trimestre de 2005 ont été les plus élevés depuis cinq ans, ce qui a toutefois été neutralisé sous l'effet des prix mondiaux record des importations de carburant. Le franc Burundi est resté généralement stable par rapport au dollar EU en 2004; il s'est déprécié d'environ 5 pourcent au début de 2005, mais s'est redressé depuis. En termes effectifs réels, le franc Burundi s'est déprécié de 4,1 pour cent en 2004. L'écart entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle, s'est stabilisé autour de 3-4 pour cent environ.

C. Résultats obtenus dans le cadre du programme

6. Comparés aux objectifs programmés, les résultats enregistrés à fin 2004 ont été bons. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2004, tels qu'ajustés, ont été respectés (tableau 1). La mise en œuvre du programme au début de 2005 a été globalement conforme aux prévisions. Les repères indicatifs fixés pour mars 2005 ont été respectés, sauf en ce qui concerne le plafond du crédit bancaire à l'État, qui a été dépassé de justesse. Le critère de réalisation structurel concernant la levée de obligation de rétrocession des recettes d'exportation en devises qui subsiste (mars 2005) a été respecté le 10 janvier 2005 (tableau 2). Toutes les mesures préalables ont été appliquées. Les repères structurels concernant le décret sur la libéralisation de l'établissement et du commerce à tous les niveaux de la filière café (mars 2005), ainsi que le lancement de l'audit des comptes publics de 2004 par la Cour des comptes (mai) ont été respectés.

7. L'État a enregistré un déficit budgétaire primaire de 3,5 pour cent du PIB en 2004, contre 3,2 pour cent fixé comme repère indicatif dans le programme, résultat entièrement imputable au niveau plus élevé que prévu des dépenses de contrepartie afférentes aux projets financés sur ressources extérieures. Ce dépassement a été en partie compensé par la réduction de la masse salariale par rapport aux prévisions et la bonne tenue des recettes publiques. Les résultats globaux en matière de recettes ont dépassé l'objectif programmé de 0,7 pour cent du PIB (à 20,1 pour cent du PIB), sous la vigueur du recouvrement fiscal au dernier trimestre et l'impact des mesures prises pour renforcer l'administration des recettes. Le chiffre des dépenses totales et prêts nets a été contenu à un niveau proche du niveau programmé, le montant des paiements au titre des intérêts sur la dette intérieure, des transferts et des subventions ayant été moins élevé que prévu. La masse salariale a été inférieure à l'objectif

indicatif programmé, en raison des retards constatés dans les recrutements aux nouveaux postes d'enseignants et le non paiement des annales. Les dépenses sociales ont légèrement augmenté passant de 6,5 à 6,7 pour cent du PIB. Le déficit budgétaire global, sur la base des engagements et dons non compris, s'est établi à 19,7 pour cent du PIB, soit en deçà de l'objectif du programme. Les arriérés intérieurs sur engagements budgétaires de l'exercice 2004, qui avaient augmenté régulièrement jusqu'au milieu de l'année ont fortement diminué, tombant à 2,3 milliards de FBU (0,3 pour cent du PIB) à fin décembre. Le déficit globale, base caisse, à 27,7 pour cent du PIB, s'est aussi établi en deçà de l'objectif programmé. En raison des retards observés jusqu'au début de 2005 dans le décaissement des appuis budgétaires de l'extérieur, le financement bancaire de l'État a atteint 57 milliards de FBU.

8. Au premier trimestre de 2005, **les résultats budgétaires** sont restés satisfaisants dans l'ensemble et conformes aux objectifs fixés dans le programme. Les recettes, ajustées pour tenir compte d'un retard dans la réception de la dividende annuel de la BRB, ont été supérieures (de 10 pourcent) aux prévisions du programme. Les dépenses ont été un peu en deca des prévisions du programme par suite au rythme de l'intégration des anciens combattants dans l'armée et la police et les grèves qui ont réduit les dépenses en salaires. Les arriérés intérieurs du budget 2004 ont été apurées au début de 2005. Le report du décaissement de l'aide extérieure de l'UE et de la Banque mondiale de la fin de 2004 au début de 2005 a contribué à la baisse du crédit bancaire à l'État de 8,8 milliards de FBU pendant le trimestre, soit un peu mieux que l'objectif ajusté du programme.

9. Les grèves déclenchées par les syndicats de la fonction publique, notamment celles des enseignants, réclamant le dégel des avancements de grades et de promotions bloqués depuis 2002 ont débouché à **un accord de régularisation avec les enseignants** en janvier 2005. L'impacte budgétaire a été évalué à 16,6 milliards de FBU, dont 5,4 milliards de FBU pour 2005. En mai 2005, les autorités ont mené à terme un inventaire des arriérés de paiement intérieurs de l'état. Celui-ci a recensé 41,4 milliards de FBU de factures impayées vérifiées remontant à 1979. Un montant additionnel de 14,6 milliards de FBU n'est pas encore pleinement documenté. Un audit externe de l'inventaire doit débiter prochainement.

10. Les **conditions monétaires et bancaires** ont été mitigées en 2004; l'important financement bancaire du budget (environ 32 pourcent de la masse monétaire au début de 2004), résultant du retard dans le décaissement de l'aide extérieure, a poussé l'expansion de la liquidité. Le crédit à l'économie n'a augmenté que de 2 pourcent, soit une baisse en termes réels, due pour partie au remboursement des arriérés de paiement du crédit de campagne de 2003 du secteur du café. La forte croissance de la monnaie de base n'a pas été absorbée par les prêts au secteur privé, ce qui a mis les banques dans une situation d'excédent de liquidité.

11. La pression sur **la monnaie de base** s'est poursuivie en début de 2005 la BRB n'ayant pas été en mesure de contenir l'impacte monétaire de la forte poussée des réserves (due à l'afflux de l'aide extérieure en janvier 2005) avant la deuxième quinzaine de mars, où elle a accéléré les ventes de devises pour résorber la liquidité. Ces opérations ont permis de donner un coup d'arrêt à la croissance de la monnaie de base à la fin mars 2005, bien qu'en glissement annuel, elle ait augmenté de 57 pour cent. À fin mars, les réserves internationales brutes s'établissaient à 101 millions de dollars EU (soit l'équivalent de 5½ mois d'importations).

L'évolution de la masse monétaire s'est accélérée à 34,9 pourcent à la fin du premier trimestre 2005 suite à la forte augmentation de la monnaie de base en fin de 2004. Le système des plafonds de crédits établi par la BRB pour les établissements financiers a été simplifié à la fin de 2004 puis aboli en mars 2005, avec la mise en place des enchères hebdomadaires de liquidité à la mi-avril 2005. Ces enchères ont renforcé considérablement la capacité de la BRB de gérer la liquidité intérieure.

12. La BRB a énergiquement poursuivi l'objectif de **libéralisation du régime de change**. À la mi-décembre 2004, elle a supprimé le caractère obligatoire du prix de référence des enchères de devises et a modifié les modalités de détermination du taux de change officiel — du taux des enchères hebdomadaires à une moyenne journalière pondérée des transactions du système bancaire. Le 10 janvier 2005, la BRB a aboli l'obligation de rétrocession de devises qui subsiste sur les recettes d'exportation (50 pourcent pour le café, le thé et le coton). Le plafonnement du chiffre d'affaires des bureaux de change, entré en vigueur vers fin décembre 2004, a été aboli en janvier 2005 et la fréquence des enchères de devises de la BRB a été portée à deux par semaine.

13. La mise en œuvre des **réformes structurelles** progresse aussi en dépit d'un environnement politique complexe et des faibles capacités administratives. La **Cour des comptes** a ouverte ses activités à la fin 2004 et l'une de ses premières actions a porté sur la revue du projet de budget de l'exercice 2005 soumis au Parlement. Le plan d'action de la Cour pour 2005 a été approuvé par le Parlement en février 2005. L'examen des comptes publics de 2004 a démarré en avril 2005 et des audits spécifiques du Ministère de la défense et du Ministère de la fonction publique sont prévus. La loi portant statut des magistrats à la Cour des comptes a été promulguée le 12 mai 2005.

14. Après l'approbation de la stratégie de réforme de **la filière café** par le Conseil des ministres le 28 octobre 2004 et la réforme du comité des enchères de l'OCIBU, un décret autorisant la participation et l'investissement privés dans ce secteur et la libéralisation des opérations à tous les niveaux de la filière a été promulgué le 14 janvier 2005 (repère structurel fixé pour mars 2005). Un atelier national sur la réforme de la filière, avec l'appui de la Banque mondiale, a réuni des experts internationaux et les opérateurs nationaux du secteur du café du 22 au 24 mars 2005 à Bujumbura. Une ordonnance ministérielle a été publiée le 16 juin qui libère les ventes directes dans le secteur. À la faveur de la forte reprise des prix du café sur les marchés internationaux, la filière a dégagé un excédent d'exploitation sur la campagne 2004/05 évalué à 15,6 milliards de FBU, une première depuis la campagne 1998/99.

15. Par ordonnance ministérielle du 6 mai 2005 le gouvernement a levé les restrictions sur le **secteur du sucre** (repère structurel pour septembre) en éliminant le prix minimum en douane, en supprimant les restrictions sur les exportations, et en libéralisant les prix intérieurs. Ces mesures devraient amener une baisse des prix du sucre à la consommation, stimuler l'investissement dans le secteur, et accroître la production et les exportations.

16. Le Burundi a conclu des accords bilatéraux de rééchelonnement de sa **dette extérieure** avec ses créanciers membres du Club de Paris et reste à jour de ses obligations non rééchelonnables au titre de la dette extérieure. Des pourparlers sont en cours pour obtenir un

traitement au moins équivalent avec d'autres créanciers bilatéraux. Des accords sur l'apurement des arriérés de la dette multilatérale ont été conclus en 2004.

IX. LE PROGRAMME POUR 2005

A. Objectifs macroéconomiques

17. La stratégie pour le reste de l'année 2005 vise à réduire les déséquilibres macroéconomiques et financiers, à réduire l'inflation et à approfondir les réformes financières et structurelles qui s'imposent pour soutenir un développement durable. L'évolution observée à la fin de 2004 et au début de 2005 en matière d'inflation et de croissance a été moins favorable que prévu, mais les autorités sont déterminées à atteindre les objectifs macroéconomiques du programme, à savoir une croissance réelle de 5 pour cent et une réduction de l'inflation à 10 pour cent environ. Avec une inflation cumulée de 5,7 pour cent au premier trimestre, la réalisation de l'objectif global pour 2005 exigera un resserrement de la gestion monétaire, conjugué à une discipline budgétaire stricte comme décrit ci-après. Le déficit extérieur courant devrait se maintenir à quelque 7 pour cent du PIB en 2005.

B. Finances publiques

18. **La politique budgétaire connaîtra une période de transition en 2005.** Les projets de réforme du secteur de sécurité (l'intégration militaire et police nationale), essentielles à une paix durable, augmenteront la part des dépenses de sécurité à court terme, alors que les opérations de démobilisation résulteront, à partir de la mi-2005, dans un transfert progressif des dépenses du domaine militaire aux engagements sociaux. Le programme budgétaire pour 2005 vise également à appuyer l'objectif de réduction de l'inflation par la réduction du recourt au financement du système bancaire. Selon une projection prudente, les recettes devraient s'accroître d'au moins 10 pour cent mais fléchiront à 18¼ pour cent du PIB, du fait de l'impacte de l'inflation. L'augmentation des dépenses porte principalement sur les décaissements liés aux réformes du secteur de la sécurité. Les dépenses primaires seront maintenues à 24 pour cent du PIB environ, grâce à l'élimination des transferts liés aux pertes du secteur du café et par la maîtrise de la masse salariale (hors la nouvelle police nationale) et des dépenses en biens et services. Toute augmentation de la masse salariale (y inclus suite à la régularisation) au delà du montant fixé dans le budget devra être compensée par des économies budgétaires et/ou une augmentation des recettes fiscales, qui seront constatées dans une loi des finances rectificative éventuelle, en consultation avec les services du FMI dans le cadre des entretiens relatif à la troisième revue du programme au titre de la FRPC. Le déficit global, sur la base des engagements et dons inclus, devrait tomber à environ 0,2 pour cent du PIB, en partie du fait de la hausse de la part des dons dans l'aide financière extérieure. Les dépenses consacrées aux projets (108 milliards de FBU, soit 12¼ pour cent du PIB) resteront financées en grande partie sur les décaissements de l'aide extérieure et donneront la priorité à la remise en état et à la reconstruction des infrastructures sociales et économiques. Les dépenses globales liées à la réduction de la pauvreté (telles que définies dans le CSLP intérimaire) devraient diminuer de 28 pour cent des dépenses primaires en 2004 à 27 pour cent en 2005, soit 6,4 pour cent du PIB, avant les dépenses supplémentaires financées par l'allègement de la

dette a titre de l'initiative PPTE (paragraphe 23) et le paiement des régularisations des salaires d'enseignants rétroactifs.

19. Les **programmes DDR et SSR** sont cruciaux, non seulement pour le succès de la transition politique et la sécurité publique, mais aussi pour la lutte contre la pauvreté, en raison de l'important «dividende pour la paix» qu'ils comportent. À cet égard, le gouvernement est déterminé à réaliser les économies budgétaires telles que décrites dans sa lettre de politique sur la démobilisation, la réinsertion et la réintégration adressée à la Banque mondiale en février 2004, par la réduction de la taille de l'armée à son niveau prévu. Le nombre d'anciens combattants et de soldats à démobiliser étant beaucoup moins élevé que prévu à l'origine, il sera possible d'atteindre plus rapidement l'objectif de la taille finale de l'armée en maintenant le taux de démobilisation. Les dépenses inscrits au budget 2005 sont suffisantes pour couvrir les coûts des réformes du secteur sécurité (police et armée) et des économies par rapport aux sommes retenues dans le budget pour le fonctionnement des forces de sécurité sont possible. Les autorités s'engagent à mettre en œuvre ces programmes de façon à dégager les économies potentielles, qui pourraient être réorientées sur les dépenses sociales dans le cadre d'un budget 2005 révisé. Les autorités s'engagent également à ne payer aucun montant supplémentaire aux indemnités de démobilisation convenues dans le cadre du programme MDRP. Les autorités entendent solliciter l'assistance de l'ONUB pour évaluer la taille et la composition adéquates des nouvelles forces de police et de défense, compte tenu des contraintes budgétaires. Dans l'intérim, le recrutement de nouveaux policiers sera strictement limité.

20. En matière de **politique fiscale**, plusieurs mesures ont été prises pour accroître les recettes. Un numéro unique d'identification des contribuables entrera en vigueur le 1^{er} juillet dans tous les services de recettes (mesure préalable) et la coopération entre les administrations de l'impôt et des douanes sera renforcée. Les autorités ont commencé d'appliquer intégralement la législation sur l'impôt sur le revenu aux Burundais employés par les représentations des organismes internationaux au Burundi (mesure préalable). En ce qui concerne **la douane**, des modifications ont été apportées aux procédures afin de combler les vides qui permettent aux importateurs d'échapper au régime d'inspection avant embarquement des marchandises et de le découpler du régime de contrôle des changes par l'introduction d'une obligation générale de déclaration avant importation(mesure préalable).

21. Les autorités sont déterminées à continuer d'améliorer la **gestion des finances publiques**. Elles sont tout aussi déterminées à veiller à la transparence budgétaire et se préparent à clôturer les comptes extrabudgétaires (à l'exception du fonds routier) et à intégrer les transactions y afférentes au budget à compter de la loi de finances 2006. En juin, pour améliorer la gestion de la solde le ministère des finances a affecté une unité de contrôleurs du budget au ministère de la fonction publique pour faire le suivi des engagements et liquidations de la paye (mesure préalable). Le Ministère des finances va par ailleurs procéder à une rationalisation des comptes connexes au compte général du Trésor à la BRB en 2005. À partir du nouveau système comptable, un logiciel de gestion financière (SIGEFI) directement relié à la banque centrale sera mis en service au Ministère des finances d'ici octobre 2005 (critère de réalisation structurel). Ce logiciel est conçu pour renforcer le suivi de l'exécution budgétaire, y compris des dépenses sociales, et de produire des rapports sur les transactions financières en

temps opportun. À cet égard, les autorités ont sollicité une assistance technique supplémentaire du FMI.

22. Le gouvernement est déterminé à normaliser les relations financières de l'État avec ses fournisseurs et à évaluer la nature et le montant des **arriérés de paiement intérieurs**, qui pèsent lourdement sur le secteur privé, y compris le système bancaire. Le gouvernement est déterminé à élaborer, en collaboration avec les services du FMI, un échéancier de remboursement de l'ensemble des arrières intérieurs compatible avec la viabilité du cadre macroéconomique, dans le cadre de la troisième revue du programme.

23. L'allègement du service de la dette extérieure au titre de **l'initiative PPTE renforcée** permettrait d'accroître les dépenses budgétaires consacrées à la lutte contre la pauvreté. Ces dépenses supplémentaires seraient définies en consultation avec les services de la Banque mondiale et du FMI et seront conformes aux objectifs prioritaires énoncés dans le CSLP intérimaire et le CSLP final, qui devrait être achevé plus tard dans l'année. Les principaux secteurs concernés seraient la santé, l'éducation, les infrastructures, l'agriculture, la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, la réintégration économique des victimes des conflits, et la réforme judiciaire. Le surcroît de dépenses serait inscrit dans la loi de finances de 2006 (ou une loi de finances rectificative pour 2005). Un sous-compte de trésorerie spécial sera ouvert dans les livres de la banque centrale et les économies budgétaires réalisées grâce à l'allègement de la dette y seront déposées. Un Comité de surveillance indépendant assurera le suivi de ces dépenses. Il sera composé de représentants de l'État et des collectivités locales, ainsi que de membres de la communauté internationale des bailleurs de fonds. L'utilisation de l'assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée ferait l'objet d'audits techniques et financiers indépendants afin de garantir que ces ressources servent bien à lutter contre la pauvreté. Les résultats de tous ces audits seraient rendus publics. Plusieurs mesures dont l'exécution est presque achevée renforceront le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté. Une nouvelle nomenclature budgétaire, qui sera appuyée par le nouveau système SIGEFI (voir plus haut), est en place pour permettre de suivre l'affectation des ressources par activité et par région.

C. Politique monétaire et de change

24. La politique monétaire envisagée pour 2005 vise à ralentir sensiblement l'expansion de la liquidité, soutenue par la libéralisation du régime de change, afin de ramener l'inflation autour de 10 pourcent. Une réduction durable du crédit bancaire à l'État par rapport à celui atteint à la fin 2004, conjugué à l'élimination des financements directs de la banque centrale au secteur du café, devrait entraîner une nette diminution de la croissance de la monnaie de base au deuxième semestre de 2005. L'efficacité accrue du système financier résultant des diverses réformes entreprises provoquerait une hausse marquée du coefficient d'expansion monétaire et de la croissance de la masse monétaire large qui se situerait autour de 17 pourcent en 2005, dans l'hypothèse d'une vitesse de circulation généralement stable de la monnaie. Le crédit au secteur privé augmenterait d'environ 14 pour cent, soit un peu en deçà de l'évolution du PIB nominal. En supposant que le besoin de financement extérieur est comblé, les réserves de change brutes de la BRB augmenteraient davantage pour atteindre 125 millions de dollars EU, soit environ 6½ mois d'importations à la fin 2005.

25. La BRB continuera à renforcer sa **politique monétaire** en 2005 à l'appui de l'objectif d'inflation du programme. Dans cet effort, un rôle déterminant sera joué par les mesures adoptées dans le cadre du programme pour accroître l'efficacité et l'efficacités de la gestion de la liquidité. Soutenue par l'assistance technique du FMI et en collaboration avec le Ministère des finances, la BRB a amélioré sa capacité de prévision de la liquidité et a instauré un système d'enchère de liquidités hebdomadaire et un nouveau guichet de réescompte en avril 2005. La BRB et le Ministère des finances travailleront aussi à la réforme des bons et certificats du Trésor pour les rendre négociables d'ici la fin de 2005. Cela assurera une meilleure gestion de la liquidité du système bancaire et appuiera une politique monétaire plus active. Après la conclusion de son premier audit externe, la BRB a élaboré un plan d'action visant à donner suite aux recommandations des auditeurs. Elle entend renforcer plus particulièrement la gestion de ses réserves de change, ses procédures d'audit interne et l'informatisation de son système comptable. La BRB est aussi déterminée à améliorer sa propre gouvernance et sa transparence, notamment par l'affichage des résultats de l'audit externe de ses comptes de 2004 et d'autres décisions sur son site Internet.

26. Le **secteur financier** du Burundi est relativement concentré et la situation des principales institutions financières est dans l'ensemble saine. Certains établissements bancaires de plus petite taille ont éprouvé des difficultés et sont en voie de redressement, notamment par le biais d'une augmentation de leur capital et d'un renforcement de leur capacité de gestion en consultation étroite avec la BRB. Le contrôle bancaire se renforce et la BRB applique rigoureusement ses exigences prudentielles, qui se rapprocheront encore des normes internationales en 2005.

27. La BRB s'est engagée à poursuivre la libéralisation du **régime de change** et des mécanismes de contrôle, dans le droit fil des changements importants apportés en 2004 et au début 2005. La BRB limitera ses interventions sur le marché des changes à celles nécessaires pour réaliser les objectifs des avoirs extérieurs nets et à prévenir la volatilité à court-terme. Les restrictions et les obligations de déclaration applicables aux opérations de change seront encore allégées en 2005. Dans ce cadre, la BRB prépare, avec l'appui des services techniques du FMI, un jeu unifié des réunissant toute la réglementation des changes, avec le but d'atteindre la pleine convertibilité des opérations courantes internationales en 2005. La BRB soutient aussi activement les efforts destinés à dissocier les procédures douanières d'inspection avant importation des obligations qui subsistent du système de contrôle des changes.

D. Réformes structurelles

28. Prenant appui sur les progrès réalisés en 2004, les autorités sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires pour accompagner la reprise économique, en assurer la pérennité, et faire reculer la pauvreté. Les principales mesures prévues en 2005 sont la libéralisation des secteurs productifs clés, le lancement de la privatisation des avoirs de l'État dans les secteurs de la finance, du café et autres, ainsi que le renforcement des progrès accomplis en matière de gouvernance et de transparence.

29. La mise en œuvre de la **stratégie de réforme de la filière café**, appuyée par la Banque mondiale et l'Union européenne, reste fondamentale pour réduire la pauvreté au Burundi, en

particulier pour les quelque 800.000 petits producteurs ruraux. À la fin mars, un atelier national sur la réforme de la filière café a permis de dégager un large consensus parmi les parties prenantes sur la stratégie de libéralisation et de privatisation. La privatisation démarrera fin juin avec le lancement des appels d'offres pour un premier lot de stations de lavage individuelles non couvertes par le projet de réhabilitation des stations financé par le STABEX. Les stations à réhabiliter seront proposées à la vente dans les meilleurs délais, à mesure qu'elles seront réhabilitées. Les autorités ont aussi entamé la distribution d'une partie de l'excédent d'exploitation dégagé sur la campagne 2004-05 aux producteurs, par le biais d'un second versement de 30 FBU/kilo (soit 6,1 milliards de FBU). Le reliquat devra servir au financement de la nouvelle campagne 2005-06 (6,7 milliards de FBU) et à l'achat de produits phytosanitaires et d'engrais destinés à être vendus aux producteurs (2,7 milliards de FBU). Le ministère des finances fera un suivi attentif de la gestion des finances de la campagne par l'OCIBU, notamment par le biais d'un plan d'affaires. L'aval de l'État pour le crédit bancaire au secteur café a été aboli.

30. Le gouvernement, étant conscient de la nécessité de donner aux producteurs un signal sans équivoque de sa détermination à libéraliser le secteur, a aboli le 8 avril 2005 le loyer verger de 30 FBU par kilo de café marchand (mesure préalable). Avec l'assistance de la Banque mondiale, le gouvernement adoptera d'ici novembre 2005 un plan d'action définissant les nouveaux rôles des institutions du secteur du café (y inclus l'OCIBU) qui devront être en place pour le début de la campagne 2006 (avril 2006), conformément à la stratégie de réforme de la filière du café. (repère structurel) Les réformes seront poursuivies pour achever la transformation du secteur vers un secteur privé libérale pour attirer l'investissement et le financement privés tant attendus, ce qui permettra de relever la qualité du produit, d'accroître les revenus des petits producteurs et d'éliminer la source de pertes élevées imputées au budget de l'État.

31. Le programme de **privatisation** sensiblement retardé pour les raisons d'insécurité sera lancé avant fin décembre 2005 avec l'initiation des appels d'offres pour les avoirs de l'État dans les secteurs financier, industriel, et autres. Le gouvernement entend ainsi donner un coup de fouet à l'activité du secteur privé qui sera le moteur de la croissance économique. L'objectif visé est le désengagement progressif et complet de l'État des secteurs productifs et financiers de l'économie.

32. En avril 2005, le gouvernement a officiellement remis les comptes budgétaires de l'exercice 2004 à la **Cour des comptes**, qui en a engagé l'audit. Cet audit devrait être achevé d'ici septembre 2005 et faire l'objet d'un rapport qui sera rendu public (repère structurel). Des inspections spécifiques des ministères de la défense et de la fonction publique sont prévus pour 2005. Dans un effort visant à renforcer la **transparence** et à permettre à l'opinion publique de mieux comprendre et de soutenir les réformes économiques, d'autres efforts seront menés par le gouvernement et la BRB pour publier les décrets et lois afférents à la réforme de l'économie, y compris via Internet. En collaboration avec la BRB, le gouvernement entend alimenter et mettre régulièrement à jour le site Internet qui présente les principales décisions, les décrets et les stratégies de réforme économique, et notamment les mémorandum de politique économique et financière transmis au Directeur général du FMI.

33. Un projet de loi relatif à la **lutte contre le blanchiment de capitaux** a été élaboré et soumis à l'approbation du conseil des ministres au mois de juin. Ce projet de loi sera soumis au parlement avant fin 2005. Ce texte a bénéficié des commentaires du FMI et d'autres institutions. Les autorités ont l'intention de demander un complément d'assistance technique au FMI et à la Banque mondiale pour veiller à la cohérence du cadre légal et à son alignement sur les meilleures pratiques observées à l'échelle internationale. La nouvelle loi sur la faillite a été approuvée par le Conseil des ministres et soumise au parlement en février 2005. L'approbation par le nouveau parlement est attendue en fin de 2005.

34. En ce qui concerne la nécessité de rétablir la **capacité du Burundi à produire des statistiques économiques nationales**, les autorités ont fait part officiellement, en février 2005, de leur intention de participer au système général de diffusion des données (SGDD) du FMI. Les autorités s'attachent à préparer leurs métadonnées, qui devraient être prêtes d'ici le quatrième trimestre de 2005, grâce à une assistance technique supplémentaire du FMI.

E. Financement du programme et gestion de la dette extérieure

35. Pour 2005, le besoin de financement extérieur hors projets est estimé à 245 millions de dollars EU. Ce besoin de financement extérieur devrait être couvert par des décaissements du FMI au titre de la facilité FRPC (22 millions de dollars EU) ; de la Banque mondiale (51 millions de dollars EU, y compris la première tranche d'un deuxième CRE de 35 millions de dollars EU totalisant 50 million de dollars EU), par des dons et prêts programmes de la BAD au titre de la FAD de 25 millions de dollars EU ; de l'Union Européenne (programme FED de 35 millions de dollars EU) ; des créanciers bilatéraux (11 millions de dollars EU) ; et par un allègement traditionnel de la dette (86 millions de dollars EU), y inclus sur les maturités courantes (7 millions de dollars EU); et par l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE (16 millions de dollars EU). Ces montants comprennent des engagements d'appui additionnels aux hypothèses initiales du programme de la part de l'UE (10 millions de dollars EU), de la Banque mondiale (5 millions de dollars EU) et des donateurs bilatéraux (2 millions de dollars EU). Le financement des élections nationales (environ 23 millions de dollars EU) a été mobilisé. Il est prévu que le Burundi sera à même d'assurer le service de sa dette extérieure non rééchelonnable, et les autorités sont déterminées à gérer prudemment la dette et à assurer la viabilité de la dette extérieure.

36. Les autorités considèrent que le succès de la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC servira de catalyseur pour mobiliser plus de financements extérieurs et obtenir un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Malgré l'allègement de dette d'ores et déjà obtenu du Club de Paris en mars 2004, la charge de la dette du Burundi reste excessivement élevée. Il ressort de l'analyse de viabilité de la dette, réalisée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale en concertation avec les autorités, que le ratio de la dette extérieure en valeur actuelle aux exportations s'établit à 1.772 pourcent à fin 2004 (après application intégrale des mécanismes traditionnels d'allègement de dette). Un allègement substantiel est donc nécessaire pour ramener la charge de la dette du Burundi à un niveau viable et libérer les ressources nécessaires aux dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté qui s'imposent.

F. Processus d'élaboration du CSLP

37. Les autorités ont préparé un rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration d'un CSLP complet, qui a pris plus de temps que prévu. Le processus participatif sur lequel repose la rédaction du CSLP complet se poursuit. Les consultations avec les parties prenantes privées et publiques au niveau des communautés locales sont terminées et seront suivies de consultations sectorielles au niveau national qui se poursuivront jusqu'à la mi-août. Le CSLP complet devrait être achevé en fin de 2005. Nous avons l'intention d'initier en 2005 l'évaluation du coût des priorités identifiées dans le CSLP complet.

G. Mesures de sauvegarde, questions de statistique et assistance technique

38. La BRB s'est engagée à améliorer son fonctionnement en se conformant aux principes de bonne gouvernance inscrits dans les directives du FMI sur les **mesures de sauvegarde**. Étant donné les limites des capacités administratives et techniques, une approche en deux étapes de l'évaluation des sauvegardes a été adoptée. La première étape, qui est achevée, a porté sur une évaluation des domaines considérés comme cruciaux pour prévenir l'éventuelle communication de données erronées et veiller à la sauvegarde des ressources du FMI, notamment l'audit externe de la BRB, les mécanismes d'information financière et le système de contrôle interne. La seconde étape, qui devrait avoir lieu au second semestre 2005, portera sur l'évaluation du cadre juridique et du mécanisme d'audit interne de la BRB. Conformément aux recommandations formulées par les services du FMI au cours de la première étape, la BRB s'emploie à améliorer ses mécanismes d'information financière et à renforcer son dispositif de contrôle interne. Le cabinet Ernst & Young a réalisé le premier audit externe qui a été achevé en juin 2005. Les auditeurs externes ont présenté des recommandations sur l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) et sur l'amélioration du fonctionnement de la BRB, et celle-ci s'emploie activement à en assurer le suivi.

39. Les besoins du Burundi en matière **d'assistance technique** sont énormes et les autorités continueront de collaborer étroitement avec leurs partenaires multilatéraux et bilatéraux pour reconstituer les capacités administratives dans les domaines prioritaires. L'assistance technique fournie par le FMI en 2004-05 a porté sur l'administration fiscale, la gestion des dépenses publiques, la politique monétaire et la politique de change, le contrôle bancaire et les statistiques économiques nationales. Un travail de suivi sera nécessaire, notamment en ce qui concerne les comptes nationaux, la balance des paiements et les indicateurs de la situation sociale et de la pauvreté. Les autorités sont conscientes que la base statistique s'est beaucoup érodée et recherchent une assistance technique et financière accrue de la communauté internationale dans ce domaine. Les autorités sont déterminées à améliorer la base statistique nationale et à appliquer les recommandations des missions du FMI en matière de statistiques multisectorielles.

X. SUIVI DU PROGRAMME

40. Le tableau 1 résume les critères de réalisation quantitatifs (fin décembre 2004, fin juin 2005 et fin décembre 2005) et les indicateurs quantitatifs fixés pour mars et septembre 2005

aux fins du suivi du programme. Les mesures préalables, les critères de réalisation structurels et les repères du programme pour 2005 sont présentés dans le tableau 2. Les définitions des objectifs de réalisation du programme, des ajustements de l'assistance extérieure et des hypothèses sous-jacentes, ainsi que les informations qui doivent être communiquées par le Burundi, sont examinés dans le PAT joint au présent document. Le Burundi évitera de se trouver en situation d'impayés au titre d'obligations financières envers le FMI, d'instaurer de nouvelles restrictions de change, des pratiques de taux de change multiples, de conclure des accords de paiement bilatéraux non conformes à l'article VIII des Statuts du FMI et d'imposer des restrictions aux importations pour des raisons de balance des paiements. En outre, les autorités sont prêtes à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui deviendrait nécessaire au succès du programme.

41. L'achèvement de **la troisième revue** au titre de l'accord FRPC est prévu pour décembre 2005 et dépendra du respect des critères quantitatifs de réalisation fixés pour fin juin 2005 et du critère de réalisation structurel relatif à la mise en place du système informatique de suivi des dépenses (SIGEFI) au Ministère des finances à la fin octobre 2005. La troisième revue portera sur la réforme de la filière café, les progrès de la privatisation des avoirs de l'État, le renforcement de la gestion des finances publiques et un plan d'apurement des arriérés de paiements intérieurs.

Tableau 1. Burundi: Critères de réalisation et objectif indicatifs du programme pour 2004-05
(En milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2004				2005				2005		2005				
	Dec.		Mars 2/		Juin		Sept 2/		Dec 2/		Prog. révisé				
	Prog. 1/	Réal. ajusté	Prog. 1/	Réal. ajusté											
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher, en millions de dollars EU) 3/	31.9	3.8	19.9	23.5	12.1	45.2	15.2	-7.7	36.9	13.3	-17.9	18.1	32.5	18.3	43.4
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) 3/	35.0	66.0	53.8	43.7	56.7	40.8	57.6	81.6	45.8	57.5	82.1	56.1	41.4	56.3	27.3
Crédit net au gouvernement du système bancaire (plafond) 3/ 4/	78.1	106.7	102.2	82.2	93.1	93.5	81.3	102.9	101.5	88.5	110.7	111.4	68.6	83.1	80.8
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond, en millions de dollars E.U)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes extérieures à court terme (plafond, en millions de dollars EU) 5/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond, cumulatifs depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs															
Solde primaire du budget (plafond) cumulatif depuis le début de l'année civile) 7/	-23.8	...	-25.4	-4.2	...	1.9	-4.9	...	-13.6	-25.8	...	-24.9	-35.0	...	-31.0
Masse salariale de l'Etat (plafond, cumulatif depuis le début de l'année civile)	61.8	...	58.6	16.3	...	14.7	32.6	...	38.2	48.9	...	56.9	65.2	...	75.5
Ajusteurs:															
Assistance financière extérieure hors projets (cumulée depuis janvier 2004, en millions de dollars EU) 7/ 8/	93.2		65.1	106.3	94.8	135.3	...	112.4	154.3	...	130.9	207.6	...	193.4	...
Accumulation des arriérés intérieurs nets (cumulés depuis fin 2003)	-11.9	...	-9.5	-12.9	...	-10.8	-13.9	...	-11.5	-14.9	...	-12.5	-26.9	...	-26.5

1/ Rapport du FMI sur le pays No. 05/55 (2/17/2005).

2/ Objectifs indicatifs. L'objectif pour décembre 2005 sera défini dans le contexte de la deuxième revue.

3/ Le plafond ou le plancher a été ou sera ajusté pour compenser 100 pourcent de l'écart entre les décaissements de l'aide financière extérieure non-projet vis-à-vis des projections montées pour mémoire. En cas d'écart positif (respectivement, négatif) le plafond sur le financement total de l'Etat et le plancher sur l'encours des avoirs extérieurs nets de la BRB seront ajustés à la hausse (respectivement, à la baisse).

4/ Le plafond sur le crédit net au gouvernement du système bancaire sera abaissé à due proportion de toute accumulation d'arriérés intérieurs, selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique.

5/ Non compris les crédits fournisseurs à court terme liés aux importations.

6/ Avec un élément-don inférieur à 35%.

7/ Selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique et révisé pour la reclassification des dépenses pour la nouvelle police de «dépenses projets» aux «dépenses courantes».

8/ L'assistance hors projets prend en compte les allègements de la dette sur les échéances courantes moins les paiements pour l'apurement des arriérés.

Tableau 2. Burundi: Mesures préalables pour la deuxième revue du programme FRPC, et critères de réalisation et repères structurels pour 2005

Mesure	Calendrier (fin de mois)	État d'avancement
Mesures préalables		
• Abolition du loyer verger sur la production du secteur café.		Achévé. Décision du Conseil de l'OCIBU du 8 avril 2005
• Publication d'une ordonnance ministériel libérant les ventes directes à tous les niveaux de la filière du café		Achévée le 16 juin 2005
• Finaliser les préparatifs pour la mise en application du système d'identifiant unique des contribuables par tous les services des recette le 1 ^{er} juillet 2005.		Achévé. Préparatifs en phase finale pour l'introduction le 1 juillet 2005
• Renforcement de la gestion des salaires par l'affectation d'une unité de contrôleurs du budget au ministère de la fonction publique pour faire le suivi des engagements et liquidations de la paye.		Achévé. Unité de contrôle du budget affecté a la fonction publique le 22 juin 2005
• Lancement de l'application de la loi sur les impôts sur les revenus en ce qui concerne les Burundais travaillant pour les institutions internationales et ambassades établies au Burundi.		Achévé
• Modification du régime de pré inspection des importations par: i) la suppression de la taxe pour le développement du secteur privé ; ii) révision de l'amende de 10 pourcent pour non pré inspection pour la rendre progressive, et l'appliquer; et iii) ordonnance ministérielle instituant une obligation générale de déclaration d'importation préalable à la douane, déliant ainsi le régime de pré-inspection des importations de celui du contrôle des changes .		Achévé. (i) par la BRB le 8 juin 2005 ; (ii) le 20 juin ; et (iii) par lettre ministérielle du 24 juin 2005.
• Approbation par le parlement de la loi sur le statut des magistrats de la Cour des comptes		Achévé La loi a été promulguée le 12 mai 2005
Critères de réalisation structurels		
• Suppression de l'obligation résiduelle de rétrocession des recettes d'exportation (50 pourcent sur le café, le thé et le coton)	Mars 2005	Achévé le 10 janvier 2005

Tableau 2. Burundi: Mesures préalables pour la deuxième revue du programme FRPC, et critères de réalisation et repères structurels pour 2005

Mesure	Calendrier (fin de mois)	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système de SIGEFI de taille modeste au Ministère des finances, avec un lien informatique vers la BRB, visant un renforcement du suivi de l'exécution du budget (notamment les dépenses sociales) et la production d'un TOFE. 	Octobre 2005	
Repères structurels		
<ul style="list-style-type: none"> Promulgation d'un décret de libéralisation de la commercialisation du café à tous les niveaux de la filière 	Mars 2005	Achevée le 14 janvier 2005 par le décret 100/012 qui établit la liberté d'établissement et d'exercice à tous les niveaux de la filière.
<ul style="list-style-type: none"> Lancement de la privatisation des avoirs de l'État dans le secteur du café (appels d'offres pour Sogestals, stations de lavage et part dans la SODECO) 	Juin 2005	
<ul style="list-style-type: none"> Début de la vérification des comptes de l'État pour 2004 par la Cour des comptes 	Mai 2005	Vérification engagée en avril 2005
<ul style="list-style-type: none"> Achèvement d'un inventaire audité des arriérés de paiements intérieurs 	Juin 2005	Inventaire achevé le 20 mai 2005. L'appel d'offres pour l'audit externe été lancé en juin.
<ul style="list-style-type: none"> Abolition des restrictions du commerce et du contrôle des prix du sucre 	Septembre 2005	Achevé. Restriction à l'exportation, prix minimum à l'importation et contrôle des prix aboli par ordonnance du ministère du commerce du 6 mai 2005.
<ul style="list-style-type: none"> Publication du rapport de vérification des comptes de l'État pour 2004 par la Cour des comptes 	Septembre 2005	

Tableau 2. Burundi: Mesures préalables pour la deuxième revue du programme FRPC, et critères de réalisation et repères structurels pour 2005

Mesure	Calendrier (fin de mois)	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un plan d'action définissant les nouveaux rôles des institutions du secteur du café (y inclus l'OCIBU) qui devront être en place pour le début de la campagne 2006 (avril 2006), conformément à la stratégie de réforme de la filière du café. 	Novembre 2005	
<ul style="list-style-type: none"> Lancement du programme de privatisation (par appels d'offres) des actifs de l'État dans les secteurs de la finance, l'industrie, et autres. 	Décembre 2005	

Burundi — Protocole d'accord technique
Le 30 juin 2005

1. Ce protocole d'accord technique fixe les définitions des variables du programme destinées au suivi de la mise en œuvre du programme et des obligations de communication du gouvernement du Burundi et de la Banque de la République du Burundi (BRB). Il définit i) les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et l'ajustement applicable; et iii) les principales hypothèses sur lesquelles repose le programme économique pour 2005 défini dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) du gouvernement du Burundi joint en annexe à la lettre du ministre des Finances et du gouverneur de la BRB en date du 30 juin 2005 adressée au Directeur général du Fonds monétaire international.
2. La liste des actions préalables, des critères de réalisation structurels et des indicateurs structurels est présentée au tableau 2 du MPEF.

A. Objectifs quantitatifs du programme

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

3. Les critères de réalisation quantitatifs du programme portent sur les stocks à fin juin et fin décembre 2005 définis au tableau 1 du MPEF, comme suit :
 - avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
 - avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
 - crédit net du système bancaire à l'État (plafond);
 - arriérés de paiement extérieurs de l'administration centrale (plafond);
 - encours de la dette extérieure à court terme (échéances inférieures à un an) de l'administration centrale et de la BRB (plafond);
 - nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et à long terme contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond).

Les objectifs trimestriels des variables ci-dessus pour septembre 2005 sont indicatifs.

4. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme définis au tableau 1 du MPEF sont les suivants :
 - Solde budgétaire primaire, projets financés sur ressources extérieures exclus (plafond);
 - Masse salariale de l'État (plafond).

Définitions et calculs

5. Les **avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme la différence entre i) les avoirs d'or et de réserves internationales (valorisés aux prix du marché) et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation des avoirs du FMI mais non compris la contrepartie des allocations de DTS). Ces montants sont valorisés en dollars EU sur la base du taux de change en vigueur fin mars 2005. Le total des avoirs extérieurs nets de la BRB s'élevait à 51,8 milliards de francs burundais, équivalant à 45,2 millions de dollars EU fin mars 2005, et se répartissait comme suit :

	En milliards de <u>francs burundais</u>	En millions de <u>dollars EU</u>
Avoirs extérieurs nets de la BRB	51,8	45,2
Avoirs extérieurs	119,7	104,5
Dépôts chez les correspondants (FMI exclu)	114,2	99,7
Avoirs de DTS	0,2	0,2
Position de réserve au FMI	0,6	0,5
Avoirs d'or	0,5	0,4
Disponibilités	4,2	3,7
Passifs extérieurs	67,9	59,3
Passifs vis-à-vis des correspondants (FMI exclu)	8,3	7,3
Contrepartie de l'utilisation des ressources du FMI	58,0	50,6
Autres passifs	1,6	1,4

6. Les **réserves officielles brutes de la BRB** sont définies comme les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale. À la fin mars 2005, les réserves officielles brutes s'élevaient à 101,1 millions de dollars EU.

7. Les **avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme la différence entre i) la base monétaire, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB et ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB. Le total des avoirs intérieurs nets de la BRB s'élevait à 36,5 milliards de francs burundais fin mars 2005, répartis comme suit :

Avoirs intérieurs nets de la BRB	36,5
Base monétaire	88,3
Circulation fiduciaire	55,3
Réserves des banques commerciales	31,4
Autres dépôts non bancaires	1,6
Moins : avoirs extérieurs nets de la BRB	51,8

8. **Le crédit net du système bancaire à l'État** est défini comme la différence entre i) les prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi, et ii) les dépôts de l'État détenus dans ces institutions. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.

Le total du crédit net du système bancaire à l'État s'élevait à 93,5 milliards de francs burundais fin mars 2005, réparti comme suit :

Crédit net du système bancaire à l'État	93,5
Administration centrale	104,6
Prêts, avances et autres crédits	146,1
BRB	128,7
Banques commerciales	17,4
Dépôts	41,5
BRB	35,6
Banques commerciales	5,8
Autres administrations (net)	-11,1

9. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme le montant en fin de période du service de la dette extérieure inscrit à l'échéancier et non payé, y compris l'intérêt contractuel et les intérêts moratoires, pour lequel aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Seraient considérés comme arriérés aux fins du programme les montants exigibles de service de la dette relevant de ce type d'accord mais qui n'ont pas été payés. Les arriérés de paiement extérieurs à la fin décembre 2004 étaient ventilés comme suit, l'encours effectif figurant dans la colonne «arriérés techniques» :

Arriérés de paiement extérieurs	Définition programme	Arriérés techniques
Total	0	78,6
Créanciers multilatéraux	0	21,3
Association internationale de développement	0	0,0
Groupe BAD	0	12,2
Banque africaine de développement	0	5,9
Fonds africain de développement	0	6,0
Fonds Fiduciaire Nigerian	0	0,3
Fonds monétaire international	0	0,0
Union Européenne	0	0,0
Fonds international de développement agricole (FIDA)	0	0,0
Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)	0	0,0
Fonds OPEP	0	8,4
Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL)	0	0,7
Créanciers bilatéraux et commerciaux	0	57,3
Club de Paris	0	13,8
Agence Française de Développement (AFD)	0	0,0
Japon (FCEOM)	0	13,8
Russie	0	0,0
Autres créanciers officiels	0	42,9
Fonds Abu Dhabi	0	2,5
Fonds Koweïtien	0	18,4
Fonds d'Arabie Saoudite	0	16,6
Banque Libyenne	0	5,4
Créanciers commerciaux	0	0,5
AD Consultants	0	0,0
Kreditanstalt für Wiederaufbau AMSAR	0	0,5

10. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État et la BRB, qui empêche la souscription d'emprunts de cette sorte. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-dessous) contractés ou garantis par le gouvernement central, l'administration locale, ou la BRB avec une échéance initiale de plus d'un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la valeur n'a pas été reçue. Le terme «dette» est défini comme dans la décision numéro 12274-(00/85) du conseil d'administration en date du 24 août 2000. Rééchelonnement et restructuration de dette sont exclus du critère. Leasing financier et d'autres instruments étant à l'origine des engagements extérieurs non concessionnels, imprévus ou non, y sont inclus. La définition des emprunts concessionnels sera appliqué en déterminant le niveau de concessionnalité de ces obligations. La dette concessionnelle est définie comme ayant un élément don de 50 pourcent ou plus. Pour les prêts avec une échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt commercial de référence (TICR), tels que définis par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le niveau de concessionnalité. Pour la dette d'une échéance de moins que 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le niveau de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et six mois du TICR : 0,75 pourcent pour des périodes de remboursement de moins de 15 ans; 1 pourcent pour 15 à 19 ans; 1,15 pourcent pour 20 à 29 ans; et 1,25 pourcent pour 30 ans ou plus. La définition du critère de réalisation exclut l'utilisation des ressources du Fonds.

11. L'**encours de la dette extérieure à court terme**, d'échéance inférieure ou égale à un an, due par l'administration centrale doit demeurer nul dans le cadre du programme. Les crédits d'importation normaux sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, telle qu'elle est précisée dans l'accord de prêt originel, est supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point n° 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure, adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement et les emprunts auprès du FMI. La nature concessionnelle de la dette sera établie sur la base de la moyenne sur dix ans des TICR, tels que définis par l'OCDE. Une dette est réputée avoir été contractée à des conditions concessionnelles si, à la date de son décaissement initial, le ratio de la valeur actualisée nette de la dette, calculé sur la base des taux d'intérêts de référence, d'une part, à la valeur nominale de la dette, d'autre part, est inférieur à 65 % (ce qui équivaut à un élément de don d'au moins 35 %). Fin mars 2005, l'encours de la dette à court terme était nul, de même que celui de la dette non concessionnelle à moyen et à long terme contractée au cours de la première moitié de l'année.

12. Un **transfert de dividendes de la BRB à l'administration centrale** a eu lieu en juin 2005, pour un montant de 5,6 milliards de francs burundais. Tout transfert de la BRB excédant ce montant sera traité comme un financement par la banque centrale — et non

comme des recettes publiques — et déduit des plafonds du crédit du secteur bancaire prévus par le programme.

13. Le **produit de la cession d'actifs de l'État** en 2005 se chiffrerait, selon les projections, à 3 milliards de francs burundais (soit l'équivalent de 0,3 % du PIB). Au-delà de ce montant, les ressources serviront à la réduction de la dette intérieure.

14. Le **solde budgétaire primaire** de l'État est défini comme la différence entre le total des recettes publiques, dons exclus, d'une part, et le total des dépenses publiques courantes hors intérêts et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures (y compris par l'emploi des fonds de contrepartie) d'autre part. Le solde budgétaire primaire pour le premier trimestre de 2005 était estimé à 1,9 milliards de francs burundais, répartis comme suit :

Solde budgétaire primaire	1,9
Recettes totales	41,2
Moins :	
Dépenses courantes hors intérêts	33,8
Dépenses en capital financées sur ressources intérieures	5,5
Prêts nets	0,0

15. La **masse salariale de l'État** est définie comme le total, sur base engagements, des rémunérations des fonctionnaires, des employés contractuels et du personnel militaire de l'administration centrale, allocations et primes incluses. Le total de la masse salariale de l'État pour le premier trimestre de 2005 s'élevait à 14,7 milliards de francs burundais, répartis comme suit:

Masse salariale de l'État	14,7
Personnel civil	8,1
Force nationale de police	0,7
Personnel militaire	6,0

Ajustement en fonction du montant de l'aide financière extérieure

16. Le programme prévoit un ajustement symétrique des objectifs quantitatifs relatifs aux avoirs extérieurs nets et aux avoirs intérieurs nets de la BRB et au crédit bancaire net à l'État, en cas de moins-value ou de plus-value de l'aide financière extérieure.

17. L'aide financière extérieure (mesurée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-donateurs géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux); ii) allègement de dette sur les échéances inférieures à un an; moins iii) paiements comptant aux fins des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des donateurs sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas inclus dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme. Les hypothèses pour 2004-05 sont présentées ci-après.

Burundi: Ajustement des critères de réalisation et objectifs indicatifs sous le programme 2004/05 (En millions de dollars E.U., sauf indications contraire)						
	2004		2005			
	Sep. Réal.	Dec. Réal.	Mar. Prog.	June Prog.	Sep. Prog. révisé	Dec. Prog. révisé
Assistance financière extérieure hors projets (cumulée depuis janvier 2004)	49.1	65.1	106.3	135.3	130.9	193.4
Dont:						
Union Européenne	23.8	33.3	43.4	53.6	54.2	68.2
Banque Mondial	0.0	0.0	14.8	14.8	16.4	51.4
BAD/FAD	0.0	0.0	13.3	13.3	14.7	25.2
France	3.8	3.8	3.8	7.6	7.6	7.6
Belgique	5.7	8.3	8.3	10.9	12.1	12.1
Autre (gap)			0.0	9.7	0.0	0.0
Allègements de la dette sur les échéances courantes.	3.8	6.0	7.1	9.8	10.2	14.9
Fonds fiduciaire	12.0	13.7	15.6	15.6	15.6	15.6
Accumulation des arriérés intérieurs nets (cumulés depuis fin 2003)	...	-9.5	-12.9	-13.9	-12.5	-26.5

Sources : données communiquées par les autorités burundaises, estimations et projections des services du FMI.

18. Les plafonds ou planchers ciblés seront ajustés pour tenir compte jusqu'à 100 % de tout écart de l'aide financière extérieure cumulée par rapport aux projections. En cas, respectivement, de plus-value (moins-value) du financement, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté en hausse (en baisse), et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et de l'encours du crédit net du système bancaire à l'État seront ajustés en baisse (en hausse). L'aide financière extérieure sera convertie trimestriellement en francs burundais, sur la base du taux de change moyen officiel.

Ajustement en fonction des arriérés budgétaires

19. Le plafond du crédit net du système bancaire à l'État sera aussi ajusté pour tenir compte jusqu'à 100 % de tout écart par rapport à la projection d'accumulation nette des arriérés budgétaires, comme mesurés par l'accumulation des ordonnancements non-exécutés après plus que 30 jours. En cas, respectivement, de hausse (baisse) des arriérés budgétaires, le plafond de l'encours de crédit net du système bancaire à l'État sera ajusté à la baisse (à la hausse).

B. Principales hypothèses du programme

20. Les principales hypothèses du programme sont tirées des projections du rapport sur les Perspectives de l'économie mondiale de novembre 2004, comme suit :

	2004		2005			
	Janv.-Juin	Juil.-Déc.	Janv.-Mars	Janv.-Juin	Janv.- Sept.	Janv.-Déc.
Prix moyens à l'exportation						
Café (cents par livre)	76,84	83,34	121,34	121,96	118,70	117,00
Thé (dollars par kg)	190,64	205,66	245,43	222,75	214,28	211,50
Pétrole (\$EU par baril)	33,88	41,64	46,13,	48,06	49,71	50,74
Fin de période						
Taux de change dollar/DTS	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
Taux de change dollar/euro	1,22	1,28	1,32	1,26	1,28	1,27
Taux de change francs burundais/dollar	1,120	1,150	1,050	1,050	1,075	1,100

C. Informations à communiquer aux services du FMI

21. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, le gouvernement du Burundi préparera chaque mois, dans les cinq semaines suivant la fin du mois, un rapport mensuel qui sera envoyé aux services du FMI. En outre, les services de la commission de suivi (bureau technique du Secrétariat permanent de suivi des réformes économiques et sociales — SP/REFES) fera parvenir au département Afrique du FMI, par télécopie ou courrier électronique, les données requises pour le suivi du programme. Ces données comporteront en particulier les éléments suivants :

À intervalles hebdomadaires :

- un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers;
- un tableau des flux de trésorerie en devises;
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire).

À intervalles mensuels :

- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales;
- la position financière de l'État vis-à-vis du système bancaire;
- une ventilation détaillée des recettes publiques;
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements;
- une ventilation détaillée de la masse salariale de l'État sur la base des engagements;
- des informations détaillées sur les dépenses sociales de l'État, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation;
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le

détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure;

- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs et des flux cumulés depuis le 1^{er} janvier 2004; l'accumulation de nouveaux arriérés est définie comme la différence entre engagements et paiements effectifs (sur base caisse, telle que présentée dans l'état de caisse résumé — Reddition des comptes);
- le montant d'emprunts nouveaux contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur les conditions d'emprunt (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, période de grâce, échéance);
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les prêts et allègements de dette nouveaux accordés par les créanciers extérieurs du Burundi;
- le bilan hebdomadaire de la BRB et le résultat des adjudications hebdomadaires de devises, y compris les montants alloués et les taux de change, ainsi que les taux de change d'achat et de vente utilisés par les banques commerciales et ceux observés sur le marché parallèle;
- les indicateurs et autres données statistiques permettant d'évaluer les évolutions macroéconomiques, tels que l'indice des prix à la consommation, les indices de la production industrielle, les importations et exportations de marchandises (en volume et en valeur), ventilés par catégories principales;
- les dernières nouvelles de la mise en œuvre des mesures structurelles prévues au programme, telles qu'elles sont résumées dans le tableau 2 du MPEF.

22. Le SP/REFES communiquera également au département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.

Burundi — Relations avec le FMI

(Au 30 avril 2005)

I. Statut : pays membre du FMI depuis le 28 septembre 1963; régime de l'article XIV

II. Compte des ressources générales :	<u>Millions</u> <u>de DTS</u>	<u>Pourcentage de la</u> <u>quote-part</u>
Quote-part	77,00	100,00
Total des avoirs du FMI en francs burundais	76,64	99,53
Position de réserve au FMI	0,36	0,47

III. Département des DTS	<u>Millions</u> <u>de DTS</u>	<u>Pourcentage de</u> <u>l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	13,70	100,00
Avoirs	0,15	1,10

IV. Encours des achats et des prêts	<u>Millions</u> <u>de DTS</u>	<u>Pourcentage de la</u> <u>quote-part</u>
Accords FRPC	33,55	43,57

V. Accords financiers les plus récents

<u>Type</u>	<u>Date</u> <u>d'approba-</u> <u>tion</u>	<u>Date</u> <u>d'expiration</u>	<u>Montant</u> <u>approuvé</u> <u>(millions</u> <u>de DTS)</u>	<u>Montant tiré</u> <u>(millions de</u> <u>DTS)</u>
FRPC	23/1/04	1/22/07	69,30	33,55
FRPC	13/11/91	11/12/94	42,70	17,21
Facilité d'ajustement structurel (FAS)	8/8/86	7/8/89	29,89	29,89

VI. Obligations envers le FMI (projections en millions de DTS, sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS)

	Obligations futures				
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Principal					2,64
Commissions/intérêts	<u>0,41</u>	<u>0,51</u>	<u>0,51</u>	<u>0,51</u>	<u>0,50</u>
Total	<u>0,41</u>	<u>0,51</u>	<u>0,51</u>	<u>0,51</u>	<u>3,14</u>

VII. Application de l'initiative en faveur des PPTE

Non applicable

VIII. Évaluation des mesures de diligence

Conformément à la politique d'évaluation des mesures de diligence du FMI, les mesures de diligence de la Banque de la République du Burundi (BRB) doivent faire l'objet d'une évaluation, compte tenu de l'accord FRPC approuvé le 23 janvier 2004. Cependant, au vu des capacités administratives et techniques limitées dont dispose le Burundi, en raison d'une guerre civile prolongée, il a été décidé de procéder à l'évaluation en deux étapes. La première étape, achevée le 22 juin 2004, consistait à examiner précisément les volets considérés comme cruciaux pour prévenir la communication d'informations erronées et le détournement des ressources du FMI, à savoir les mécanismes d'audit externe et d'information financière et le système de contrôles internes de la BRB. La deuxième étape, qui comprendra une évaluation de suivi une fois que les principales recommandations auront été mises en oeuvre, portera aussi sur le cadre juridique et le mécanisme d'audit interne; l'efficacité des mesures appliquées à la suite de la première étape de l'évaluation sera aussi analysée.

IX. Régime de change

Le Burundi a un régime de taux de change flottant. Le 29 avril, le taux de change était de FBU 1 113,75 pour un dollar. En juillet 2000, les autorités ont commencé à éliminer les sévères restrictions imposées durant la période de guerre civile (1993–96) et d'embargo, en mettant en place un système d'adjudication hebdomadaire des devises. En 2002, dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI, la banque centrale a éliminé la liste positive des importations admissibles à un financement en devises par la BRB, appliqué un taux de change unique concurrentiel au règlement de chaque adjudication hebdomadaire, et a réduit l'obligation de rétrocéder les devises des exportations de café, de thé et de coton, auparavant de 100 %, à un niveau de 70 %. La banque centrale a levé en 2003 tous les contrôles des changes qui étaient encore applicables aux transactions courantes et a délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Au début de 2004, le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 %. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. À la fin de l'année, le caractère obligatoire du taux de change établi par ces adjudications a été aboli ; le taux officiel a été fixé en fonction de la moyenne journalière des opérations du système bancaire. Au début de 2005, les dernières obligations de rétrocession ont été levées, et la banque centrale a décidé de procéder à des adjudications deux fois par semaine. Le Burundi se prévaut du régime transitoire de l'article XIV.

X. Consultations au titre de l'article IV

Les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Les entretiens des consultations de 2003 au titre de l'article IV se sont déroulés à Addis-Ababa et à Bujumbura du 14 au 29 octobre 2003. Le Conseil d'administration a examiné le 23 janvier 2004 le rapport des services du FMI (rapport du FMI sur le pays No. 04/41, 2/20/2004), ainsi qu'une demande d'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). À cette occasion, les administrateurs ont salué les progrès du processus de paix depuis l'accord d'Arusha de 2000 et félicité les autorités de la ferme mise en œuvre de leur programme économique post-conflit en 2003. Ils ont noté que le Burundi reste confronté à des défis redoutables, notamment en ce qui concerne la réduction de la charge de la dette extérieure, l'absorption d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées et la démobilisation des combattants. Ils ont souligné l'importance cruciale de la réforme du secteur du café. Ils ont déclaré que, pour peu que le bilan de l'application des politiques reste satisfaisant, le Burundi pourrait atteindre le point de décision dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés lors de la deuxième revue de l'accord FRPC.

XI. Assistance technique

2005 (janv.-mai)	Conseiller monétaire résident du Département des systèmes monétaires et financiers
2005 (avr.)	Mission du Département des finances publiques concernant la gestion des recettes
2005 (mars)	Mission du Département des finances publiques concernant la gestion des dépenses publiques
2004–05	Visites de longue durée d'un expert du Département des systèmes monétaires et financiers relatives à la gestion de la liquidité
2004 (nov.)	Mission multisectorielle du Département des statistiques
2004 (nov.)	Mission pluridisciplinaire du Département des systèmes monétaires et financiers
2004	Système de comptabilité publique du Département des finances publiques, trois visites d'un conseiller itinérant en mars, juin et octobre
2003 (nov.)	Mission du Département des finances publiques concernant la gestion des dépenses publiques
2003 (oct.)	Consultant résident détaché par le Département des systèmes monétaires et financiers sur la gestion de la politique monétaire (chargé aussi du Rwanda).
2003 (avr.)	Deux visites (sur quatre prévues) d'un expert du Département de la monnaie et des changes relatives à la gestion de la politique monétaire.
2003 (fév.)	Visite d'un expert du Département des finances publiques relative à l'administration fiscale
2002 (nov.)	Mission du Département des systèmes monétaires et financiers sur la gestion de la liquidité et le fonctionnement du régime de change.

2002	Participation d'experts du Département des systèmes monétaires et financiers à la mission de consultation au titre de l'article IV et de l'utilisation des ressources du FMI
2001-02	Trois visites d'un expert en administration fiscale (Département des finances publiques) en vue de la mise en place d'un service des grandes entreprises
2000	Mission du Département des statistiques sur les statistiques monétaires et bancaires
2000	Mission du Département des finances publiques concernant les administrations des impôts et des douanes
1998	Mission du Département des systèmes monétaires et financiers relative aux adjudications de devises

XII. Représentant résident

L'ouverture d'un bureau est prévue pour la mi-2005. Le Représentant résident au Rwanda assurera la couverture Burundi à temps partiel.

Burundi — Relations avec le Groupe de la Banque mondiale¹³ (À fin juin 2005)

A. Partenariat à l'appui de la stratégie de développement du Burundi

1. Tandis que le Burundi émerge peu à peu de son long conflit, le gouvernement provisoire met en œuvre sa stratégie de développement participatif. Un DSRP-I, élaboré par des méthodes participatives, constitue à présent le document central de la stratégie nationale. Les services de la Banque mondiale et du FMI ont préparé une évaluation conjointe du DSRP-I, qui a reçu l'aval des administrateurs en janvier 2004. En janvier 2005, ces derniers ont examiné l'admissibilité éventuelle du Burundi à l'Initiative PPTE renforcée en s'appuyant sur un document préliminaire préparé par les services des deux organisations. Le Conseil de la Banque a approuvé le 3 mai 2005 une stratégie de soutien provisoire qui a été définie à partir du DSRP-I pour l'assistance de la banque au Burundi pour l'exercice 2006-2007. Le gouvernement fait énergiquement appel au processus d'élaboration du DSRP complet pour mieux coordonner les efforts de développement dans le pays, notamment les activités appuyées par les donateurs. De plus, le DSRP-I a servi de base à l'élaboration des budgets 2004 et 2005.

2. Le FMI appuie cette stratégie dans le cadre d'un accord FRPC, l'IDA au travers de plusieurs opérations à décaissement rapide et d'investissement portant en particulier sur la transparence et l'obligation de rendre compte de l'exécution budgétaire, la réhabilitation et la réintégration post-conflit, les réformes de l'éducation, de la santé publique et de la politique sociale, la privatisation et l'environnement de la création d'emplois, surtout dans les zones rurales, ainsi que les systèmes d'infrastructure viables. Dans la pratique, les deux institutions travaillent en étroite collaboration dans de nombreux domaines, notamment ceux associés à la croissance et à la lutte contre la pauvreté.

B. Domaines spécifiques de la coopération Banque mondiale–FMI

3. Une communauté d'objectifs et le développement d'instruments pour le développement post-conflituel ont depuis quelques années intensifié la coopération entre le FMI et la Banque mondiale. Les missions de la Banque et du FMI coordonnent étroitement leurs stratégies d'assistance ainsi que leurs conseils et leur assistance au gouvernement dans le cadre la mise en œuvre du DSRP-I. Il existe aussi une coordination étroite et une bonne coopération dans la détermination de la conditionnalité structurelle, notamment en ce qui concerne la réforme cruciale du secteur du café. D'une façon générale, la Banque est responsable du dialogue de politique concernant les principaux aspects structurels du programme de réformes. Le FMI est chargé de la conduite du dialogue de politique concernant les questions macroéconomiques et financières, notamment les finances publiques, la politique monétaire et le régime de change. Les deux institutions apportent une assistance technique substantielle dans leurs domaines de compétence respectifs. Le FMI et la Banque mondiale ont l'un et l'autre contribué à l'étude diagnostique pour un cadre

¹³ Approuvé par le Comité des opérations régionales le 23 juin 2005.

commercial intégré, qui évaluait le cadre réglementaire, institutionnel et de politiques existant dans le but de promouvoir des échanges générateurs d'emplois. La collaboration des deux institutions s'est intensifiée en 2005, dans le contexte de la préparation du DSRP complet et de la participation du Burundi à l'initiative PPTE renforcée, dont le point de décision devrait être atteint à la mi-juillet 2005).

C. World Bank Group Strategy

4. La stratégie de soutien provisoire (SSP) de la Banque (2002–04) appuie le programme de réhabilitation de l'économie du Burundi, en particulier les réformes économiques visant à assurer une reprise et une croissance économique soutenues et à faire reculer la pauvreté. Celles-ci comprennent l'amélioration de la fourniture des services publics et des services sociaux de base, le renforcement des réformes institutionnelles et structurelles, et l'établissement d'un solide bilan en vue d'un accès rapide à une aide au titre de l'initiative PPTE renforcée. Au cours de la progression vers une paix durable, l'apport d'une aide aux populations affectées et l'amélioration de la prestation des services sociaux essentiels améliorerait la réintégration des réfugiés et leur engagement dans des emplois productifs. Cela soutiendrait en définitive la reprise et la croissance et contribuerait à réduire l'incidence de la pauvreté.

5. La stratégie de soutien provisoire de la Banque pour l'exercice 2006-2007 souligne les enjeux du DSRP-I et apporte un appui par le biais de deux composantes stratégiques fondamentales : (a) amélioration de la sécurité, de la stabilité sociale et de la prestation de services ; (b) allègement de la dette, croissance économique et diversification. La gestion publique et le renforcement des institutions sont des questions transsectorielles qu'il convient d'aborder dans tous les volets du programme pour progresser régulièrement. Des estimations préliminaires évaluent les besoins en financement de la SSP à 170 millions de dollars EU, sous forme de dons, pour les deux années concernées. Les opérations programmées doivent être mises en œuvre dans tout le pays, en veillant tout particulièrement à ce que leurs retombées profitent à toutes les provinces. Ces opérations sont les suivantes : (i) un projet de reconstruction des communautés ; (ii) un projet du secteur éducation/santé ; (iii) un projet complémentaire au projet de travaux publics et de création d'emplois en cours ; (iv) un crédit de redressement économique transitoire post-conflit ; et (v) un projet multisectoriel de reconstruction des infrastructures. Des progrès devraient être accomplis au cours de cette période qui précède l'achèvement du DSRP complet, lequel servira de base à l'élaboration d'une stratégie d'assistance-pays.

6. Un élément crucial favorisant le renforcement du processus de paix est le Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration que le gouvernement a mis en place dans le cadre du Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration (MDRP) pour la région des Grands Lacs afin d'appuyer la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants au Burundi. Le DRRP est financé par un don de l'IDA (33 millions de dollars EU) et deux dons du projet multi-bailleur (MDTF) du MDRP (45,5 millions de dollars EU). À ce jour, plus de 12 500 combattants ont été démobilisés, et 6 000 autres devraient l'être d'ici à la fin de 2005. Le DRRP devrait à moyen terme entraîner une diminution des effectifs de la Force de défense nationale et du budget connexe, et faciliter une augmentation proportionnelle des investissements dans les secteurs sociaux.

7. Un crédit de redressement économique (CRE) d'un montant de 54 millions de dollars EU, dont 20 millions ont été décaissés en 2002, 20 millions en avril 2003 et dont la troisième tranche a été débloquée en décembre 2004), est destiné à appuyer la reprise économique par le biais d'une aide à la balance des paiements; les fonds de contrepartie de ce financement provenant des adjudications hebdomadaires de la BRB serviront à financer des programmes spécifiques du budget national. La Banque gère également un fonds d'affectation spéciale pour l'apurement des arriérés et le service de la dette aux banques de développement multilatérales (en particulier la BAFD). Outre l'étroit partenariat qu'elle entretient avec le FMI, la Banque collabore aussi avec divers donateurs, notamment l'Union européenne. Un nouveau don à décaissement rapide (destiné à la reconstruction économique transitoire post-conflit) est en cours de préparation; il financera d'autres réformes économiques.

8. Le Burundi dispose d'un portefeuille actif assez substantiel, quoique récent; les projets couvrent divers secteurs, de l'infrastructure aux secteurs sociaux en passant par la gestion du secteur public. Le portefeuille actuel de projets de l'IDA (voir tableau ci-après) comprend 10 projets, représentant un engagement total de 347 millions de dollars EU et un montant non décaissé d'environ 176 millions de dollars EU. Il comprend aussi un certain nombre de dons, qui ne figurent pas dans ce tableau.

Portefeuille actif au Burundi — Crédits de l'IDA
(À fin juin 2005)
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

Nom du projet	Approuvé pendant l'exercice	Date de Clôture	Engagement net	Élément de dons	Non décaissé	Décaissé pendant l'exercice
Santé et population II	1995	31/12/04	30,80	9,50	7,34	3,10
BURSAP (Burundi — Projet d'action sociale) II	2000	31/12/05	26,2	14,0 0	7,39	5,93
Projet de promotion du commerce régional	2001	30/11/06	15,0	0,00	6,98	2,20
Travaux publics et création d'emplois	2001	31/12/06	40,00	0,00	5,48	12,49
VIH/SIDA et orphelins	2002	31/12/06	36,00	0,00	17,35	9,11
Crédit de redressement économique	2003	31/12/05	54,00	0,00	0,00	16,44
Appui à la gestion économique	2004	31/07/09	26,00	0,00	24,46	0,68
Développement du secteur routier	2004	31/12/09	51,40	0,00	48,89	2,51
Démobilisation et réinsertion	2004	31/12/08	33,00	33,0 0	26,86	6,14
Remise en état de l'agriculture et gestion durable des terres	2005	31/10/10	35,00	35,0 0	30,75	4,25

Activités autres que de prêt

9. L'assistance de l'IDA met aussi l'accent sur les *activités autres que de prêt et les services-conseil*, notamment dans le cadre des opérations en cours, mais également de fonds d'affectation spéciale et de dons, destinées à améliorer la compréhension du contexte socioéconomique, reconstruire la base de connaissances nécessaire au dialogue de politique et à la conception de stratégies effectives de réduction de la pauvreté. Les services-conseil et les activités économiques et sectorielles en cours comprennent le renforcement de la gestion des dépenses publiques, l'appui au processus du DSRP, en particulier aux processus consultatifs et participatifs de diagnostic, une étude des sources de croissance, une évaluation du secteur social post-conflit et une évaluation de la pauvreté, et une analyse de la viabilité de la dette.

SFI

10. **La Société financière internationale** détient une participation de 1 million de dollars EU au capital des Verreries du Burundi, qui est invendable en raison des mauvais résultats de cette entreprise publique.

AMGI

11. **Le portefeuille de l'AMGI** au Burundi comporte deux applications actives représentant un investissement total de 6,5 millions de dollars EU.

Préparé par les services de la Banque mondiale. Veuillez adresser vos questions à M. Brendan Horton, économiste principal, au 473-5587, ou à M. Achille Toto Same, au 473-1911.

Burundi — Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement
(Au 31 mai 2004)

Le Burundi est membre du groupe de la BAfD depuis sa fondation en 1964. La BAfD a suspendu ses opérations de prêts et de dons au Burundi lors de l'éclatement de la guerre civile en 1993. Le total des prêts et dons décaissés avant la fin de 1993 se chiffre à 64,7 millions de DTS.

Au cours des dix dernières années, le Burundi a accumulé des arriérés envers la BAfD qui totalisaient environ 31 millions de dollars EU à la fin de 2003. Les paiements au titre du service de la dette courante ont été repris en 2003. En juin 2003, le Burundi est parvenu à un accord avec la BAfD sur l'apurement des arriérés et a réglé 20 % de l'encours total au premier trimestre de 2004. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé des règles de politique générale en vue d'aider les pays sortant d'un conflit à apurer leurs arriérés et elle a créé une facilité (FPPC), initialement dotée de 100 millions de DTS, pour fournir une assistance financière aux pays admissibles. Les règles établissent une formule de partage des charges entre le pays, les donateurs et la FPPC. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé une proposition spécifique d'apurement des arriérés du Burundi selon laquelle le solde des arriérés sera réglé avec l'aide des donateurs et de la FPPC avant le point de décision de l'initiative PPTE, qui devrait être atteint au premier semestre de 2005. Dans le cas du Burundi, les arriérés restants seront apurés à part égale par la FPPC (8 millions de DTS) et par les donateurs (UE : 7,6 millions d'euros; France : 2 millions d'euros).

Les services de la BAfD s'apprêtent à reprendre les opérations de prêts (au titre de l'allocation de la 9^e FAD) à la suite de la levée des sanctions en octobre 2004. Le 7 juillet 2004, le groupe de la BAfD a approuvé un don de 2,13 millions de DTS pour financer la formation de fonctionnaires et l'achat d'équipements pour les institutions chargées de la gestion économique et la société civile. En décembre 2004, le conseil a donné son aval à un crédit d'ajustement structurel d'un montant total de 6,72 millions de DTS, en une tranche, doublé d'un don de 1,5 million de DTS pour le soutien des institutions. Un projet multisectoriel d'un montant total de 9,8 millions de DTS a également été approuvé ce même mois. Le Burundi et les autres nations sortant d'un conflit devraient voir les allocations au titre de la 10^e FAD augmenter sensiblement.

Tableau :— Opérations de la BAfD au Burundi

	Encours des prêts (Millions de DTS)	Obligations impayées
Banque africaine de développement	2,9	5,5
Fonds africain de développement	145,2	10,3
Fonds fiduciaire nigérian	0,4	0,4
Total	148,5	16,0

Burundi — Objectifs de développement pour le Millénaire

	1990	1995	2001	2002	2015 Horizon
Objectif 1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim					
Cible 1 : Réduire de moitié entre 1990 et 2015 le pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à 1 dollar EU par jour					
1. Population avec moins de 1 \$EU par jour (pourcentage)	^{1/} 58,4
2. Ratio de l'écart de pauvreté à 1 \$EU par jour (pourcentage)
3. Part de revenus ou de la consommation des 20 % les plus pauvres (pourcentage)	^{2/} 7,9	...	^{1/} 5,1
Cible 2 : Réduire de moitié entre 1990 et 2015 le pourcentage de personnes qui souffrent de la faim					
4. Prévalence de la malnutrition infantile (pourcentage des enfants de moins de 5 ans)	45,1
5. Population en deçà du minimum d'apport calorique (pourcentage)	49,0	64,0	70,0	...	24,5
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous					
Cible 3 : Assurer que, d'ici à 2015, les enfants seront en mesure de terminer un cycle primaire complet					
6. Ratio d'inscription net (pourcentage des groupes d'âge pertinents)	52,0	29,5	53,4	...	100,0
7. Pourcentage des enfants qui atteignent la fin du cycle primaire	61,8	...	64,0	...	100,0
8. Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	51,6	57,9	65,1	66,1	100,0
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes					
Cible 4 : Éliminer d'ici à 2015 les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, de préférence avant 2005 à tous les niveaux de l'enseignement					
9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (pourcentage)	82,0	...	79,4
10. Rapport filles/garçons alphabétisés (pourcentage 15-24 ans)	76,7	86,0	95,6	96,9	...
11. Part des femmes employées dans le secteur non agricole (pourcentage)
12. Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national (pourcentage)	...	11,3	14,4	19,6	...
Objectif 4. Réduire la mortalité infantile					
Cible 5 : Réduire des deux tiers entre 1990 et 2015 le taux de mortalité des moins de 5 ans					
13. Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1.000)	184,0	194,0	204,0	208,0	61,3
14. Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	111,0	116,0	121,0	123,0	...
15. Immunisation contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12 mois)	74,0	80,0	75,0	75,0	...
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle					
Cible 6 : Réduire des trois-quarts entre 1990 et 2015 le ratio de mortalité maternelle.					
16. Ratio de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	1 000,0
17. Pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé compétent	25,2
Objectif 6. Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies					
Cible 7 : Réduire de moitié d'ici à 2015 et commencer à inverser la tendance actuelle de la propagation du VIH/sida					
18. Prévalence du VIH/sida chez les femmes (pourcentage des 15-24 ans)	11,0
19. Taux d'utilisation de contraceptifs (pourcentage des femmes de 15 à 49 ans)
20. Nombre d'enfants orphelins à cause du VIH/ sida	240 000
Cible 8 : Réduire de moitié d'ici à 2015 et commencer à inverser la tendance actuelle du paludisme et des autres grandes maladies					
21. Prévalence des décès associés au paludisme
22. Proportion de la population dans les zones paludiques qui utilisent une prévention et un traitement efficaces
23. Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	406,2
24. Cas de tuberculose détectés dans le cadre du programme DOTS (pourcentage)	...	16,0	30,0

Burundi — Objectifs de développement pour le Millénaire (fin)

	1990	1995	2001	2002	2015 Horizon
Objectif 7. Assurer un environnement durable					
Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes. Inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources					
25. Zones forestières (pourcentage du territoire national)	9,4	...	3,7
26. Zones protégées par l'État (pourcentage du territoire national)	...	5,5	5,7	5,7	...
27. PIB par unité d'énergie consommée (parité de pouvoir d'achat par kilo d'équivalent pétrole (...
28. Émissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	0,0	0,0	0,0
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides					
Cible 10 : Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de personnes sans accès à une eau potable sûre					
30. Accès à une source d'eau meilleure (pourcentage de la population)	69,0	...	78,0	...	84,5
Cible 11 : Obtenir d'ici à 2020 une amélioration très sensible pour un minimum de 100 millions de personnes qui vivent dans des bidonvilles					
31. Accès à un meilleur système d'assainissement (pourcentage de la population)	87,0	...	88,0
32. Accès à la sécurité d'occupation du logement (pourcentage de la population)
Objectif 8. Créer un partenariat mondial pour le développement					
Cible 16 : Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour assurer un emploi productif aux jeunes					
45. Taux de chômage des 15-24 ans (total)
Femmes
Hommes
Cible 17 : Offrir un accès à des médicaments essentiels abordables					
46. Proportion de la population qui a accès à des médicaments essentiels abordables
Cible 18 : Offrir de nouvelles technologies, notamment les technologies de l'information et de la communication					
47. Téléphones fixes et portables (pour 1.000 personnes)	1,5	2,9	7,4	10,6	...
48. Ordinateurs personnels (pour 1.000 personnes)	0,7	0,7	...

Sources : Banque mondiale et estimations des services du FMI.

1/ Données de l'enquête de 1998.

2/ Données de l'enquête de 1992.

3/ Les cibles 12-15 et les indicateurs 33-44 ont été exclus parce qu'ils ne peuvent pas être mesurés pour un pays donné. Ils sont liés à l'aide publique au développement, à l'accès au marché et à l'initiative en faveur des PPTE.

Déclaration du représentant des services du FMI sur le Burundi
Réunion du Conseil d'administration 05/67
27 juillet 2005

Cette note présente des informations sur l'évolution de la situation politique et macroéconomique reçues après la publication du rapport des services du FMI. Ces informations ne modifient pas les grandes lignes de l'évaluation formulée par les services du FMI.

1. Transition politique

- La transition politique vers un gouvernement élu est sur le point de s'achever. Les élections aux conseils communaux de juin et les élections législatives du début juillet ont été aisément remportées par l'ancien mouvement rebelle du CNDD-FDD dirigé par M. Pierre Nkurunziza (Ministre d'État chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation dans le gouvernement de transition). M. Nkurunziza est le seul candidat à la Présidence. Le taux de participation aux scrutins a été élevé et les élections législatives se sont déroulées sans incident majeur.
- Le programme de démobilisation appuyé par la Banque mondiale et les bailleurs de fonds bilatéraux se poursuit de manière satisfaisante. Un important repère a été récemment franchi avec l'enregistrement des mouvements d'anciens rebelles et la reprise de la démobilisation du personnel de l'ancienne armée. Au 17 juillet 2005 plus de 16.000 personnes, dont près de 3.000 enfants, avaient été démobilisés.

2. Évolution de la situation macroéconomique

- À la fin juin 2005 le programme suivait son cours. D'après certaines informations préliminaires et partielles, selon toute vraisemblance les critères de réalisation à la fin juin auront été respectés avec une certaine marge.
- Le renforcement de la politique monétaire a permis de réduire considérablement la croissance de la monnaie centrale à la fin juin, dont le niveau était de 13 % en glissement annuel. La croissance de la monnaie au sens large a également commencé à afficher un repli durant le deuxième trimestre. Les banques commerciales ont cependant étoffé leurs positions en avoirs extérieurs et le crédit à l'économie a stagné.
- L'inflation selon l'IPC a poursuivi sa tendance baissière après avoir atteint une crête de 21 % en février 2005. En mai, le taux avait été ramené à 12,6 % en glissement annuel, conformément à l'objectif révisé du programme de 10,3 % pour l'année.
- Le taux de change nominal a continué de s'apprécier légèrement par rapport au dollar EU. L'écart entre le taux officiel et celui du marché parallèle a oscillé entre 3 et 6 %.



Communiqué de presse No. 05/175
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
29 juillet 2005

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue relative à l'accord FRPC en faveur du Burundi, approuve le décaissement de 10,4 millions de dollars EU et donne son accord de principe au point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la deuxième revue des résultats économiques enregistrés par le Burundi dans le cadre d'un accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) de 69,3 millions de DTS (environ 100,3 millions de dollars EU) ([voir communiqué de presse No. 04/13](#)), et a approuvé le décaissement d'un montant équivalent à 7,15 millions de DTS (environ 10,37 millions de dollars EU), qui portera le total décaissé au titre de l'accord FRPC à 40,70 millions de DTS (environ 59,03 millions de dollars EU).

Les administrateurs ont en outre convenu, en principe, de reconnaître que le Burundi avait pris les mesures nécessaires pour atteindre le point de décision dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et d'accorder au Burundi une assistance intérimaire. Cet accord relatif au point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée est subordonné à une décision du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale établissant que le Burundi a atteint ledit point de décision. Un communiqué de presse conjoint sera rendu public à l'issue des délibérations de la Banque mondiale.

Suite à la réunion du Conseil d'administration du 27 juillet 2005 sur les résultats économiques du Burundi, M. Agustín Carstens, Directeur général adjoint du FMI et Président par intérim du Conseil d'administration, a fait la suivante déclaration :

« Le Burundi a enregistré des progrès notables en renforçant sa politique macroéconomique et en approfondissant son programme de réformes structurelles. Les autorités ont pris d'importantes mesures pour consolider la paix et mener à bonne fin le processus de transition politique. Le maintien de la paix et de la sécurité est crucial pour asseoir une croissance et un développement durables.

Les résultats enregistrés par le Burundi dans le cadre du programme appuyé par la FRPC sont globalement satisfaisants, et ce en dépit de chocs exogènes — l'intense sécheresse et les phytopathologies dont ont souffert certaines régions et la montée des cours mondiaux du

pétrole. Le taux d'inflation ayant dépassé le niveau programmé, il est nécessaire de maîtriser les pressions sur les prix.

Compte tenu des redoutables défis qu'il reste à relever, notamment celui d'une pauvreté extrême et généralisée, il sera essentiel de maintenir le cap d'une politique économique saine propre à assurer la croissance forte et soutenue nécessaire pour combattre la pauvreté et avancer vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cet effort exigera également de la part de la communauté internationale une solide assistance technique et financière pendant de nombreuses années.

Il convient de féliciter les autorités des bons résultats qu'elles continuent d'enregistrer en matière de recettes et de leur maîtrise des dépenses. Une plus forte mobilisation des recettes, des réductions éventuelles des dépenses de sécurité et un renforcement de la gestion des dépenses pourraient dégager une marge de manœuvre pour commencer à rembourser les arriérés intérieurs et opérer une augmentation graduelle des salaires de la fonction publique. Il importera toutefois d'assurer la disponibilité des ressources nécessaires avant d'envisager des dépenses supplémentaires conformes aux objectifs du programme.

La Banque de la République du Burundi (BRB) a considérablement renforcé ses instruments de politique monétaire, le contrôle du secteur financier et ses propres opérations. L'utilisation active des nouveaux instruments devrait contribuer à réduire l'inflation pour la ramener vers l'objectif du programme et à mieux gérer l'impact en termes de liquidité des flux irréguliers et considérables de l'assistance budgétaire extérieure.

Il est essentiel d'approfondir les réformes structurelles pour assurer une croissance généralisée tirée par le secteur privé. Il importe notamment de maintenir le cap de la réforme du secteur caféier, compte tenu de son potentiel considérable pour accroître les revenus ruraux et les recettes d'exportation, et de commencer à privatiser les avoirs de l'État dans les secteurs productif et financier.

Les autorités ont avancé dans le vaste processus de consultation engagé pour élaborer le DSRP complet, lequel devrait désormais être achevé à la fin de 2005. À cet égard il conviendra bientôt d'établir un mécanisme de suivi des dépenses et de calculer les coûts des politiques prioritaires.

La dette extérieure du Burundi restera délicate même après l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et il faudra des politiques économiques saines, une gestion prudente de la dette et un soutien continu des bailleurs de fonds à des conditions fortement concessionnelles pour assurer la soutenabilité de la dette extérieure à moyen terme ».

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI, à l'intention des pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC se fondent sur une stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le pays, adoptée à la suite d'un processus participatif faisant intervenir la société civile et les partenaires au développement et décrite dans un DSRP. Ces dispositions visent à garantir que les programmes appuyés par la FRPC s'accordent avec une stratégie globale pour favoriser la croissance et faire reculer la pauvreté. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % par an et remboursables sur 10 ans, avec un différé d'amortissement de 5 ans ½.

Déclaration de MM. Ngumbullu et Nintunze sur le Burundi
Réunion du Conseil d'administration
27 juillet 2005

Introduction

1. Nous souhaiterions faire part de la gratitude des autorités burundaises au Conseil d'administration, à la direction et aux services du FMI pour leur présence et leur soutien constants. Elles estiment que le rapport sur la revue de l'accord appuyé par la FRPC est bien équilibré et saluent ses recommandations constructives de politique économique. Elles sont en outre sensibles au travail actualisé d'analyse de soutenabilité de la dette réalisé jusqu'au document sur le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, et qui signale que la dette extérieure du Burundi n'est pas soutenable et énonce certaines propositions d'allègement urgent de la dette. Les progrès du processus de paix et de la réconciliation nationale sont remarquables et la transition politique a réussi à aboutir à des élections démocratiques. La mise en œuvre du programme se déroule comme prévu et les autorités ont renouvelé leur ferme volonté d'appliquer les mesures de réformes convenues dans le cadre du programme.

2. En dépit d'une situation politique et sociale difficile, le Burundi a considérablement avancé dans le processus de paix et dans la réconciliation nationale. La constitution a été adoptée suite au référendum national de février 2005, les conseils communaux et les parlementaires ont été élus au début de juin et en juillet 2005, respectivement. À la fin juillet les conseils communaux éliront les sénateurs et le parlement élira un nouveau président qui sera investi à la fin août 2005. Des progrès remarquables ont en outre été enregistrés dans la réforme du secteur de la sécurité et de la défense (SSR) avec l'appui de la communauté internationale, et notamment de l'ONU, de l'UE, de la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux. A ainsi été récemment achevée la mise en place d'une armée nationale intégrée et d'une force de police comprenant les anciens mouvements rebelles, et l'ancienne armée, gendarmerie et police. De plus, le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des anciens combattants dans la société civile s'est accéléré. À la fin mai 2005, près de 10.000 anciens combattants avaient été démobilisés.

Évolution économique récente et résultats du programme

3. Globalement, les résultats macroéconomiques de 2004 et du début de 2005 sont conformes aux prévisions et les objectifs du programme ont été tenus, et ce en dépit de chocs exogènes qui ont poussé l'inflation au-delà de ce qui avait été projeté. La croissance du PBI réel a été de 4,8 % en 2004, soit légèrement en dessous des 5 % prévus au programme du fait

de la gravité de la sécheresse et des récoltes désastreuses dans le nord du pays. L'effet de ces événements sur la croissance du PIB a été compensé en partie par le redressement de la production et des services dans le secteur caféier et par les activités de reconstruction. Les prix à la consommation ont augmenté depuis le dernier trimestre de 2004, du fait d'une montée en flèche du prix des produits pétroliers, du renchérissement des denrées alimentaires à cause de la sécheresse et des pressions sur les loyers et les autres prix issues du gonflement de la demande.

4. Les indicateurs budgétaires et monétaires sont restés globalement alignés sur les objectifs du programme. Le franc burundais est resté stable par rapport au dollar EU. Le différentiel entre le taux de change officiel et le taux du marché parallèle, qui était de 15 % en 2003, a été ramené à près de 2-3 % depuis le dernier trimestre de 2004, fruit des efforts déployés par les autorités dans leur politique et de l'augmentation progressive des réserves de change. Le déficit du solde des transactions courantes s'est également rétréci par rapport aux projections de 2004 du programme grâce, en grande partie, à l'amélioration des cours du café sur les marchés internationaux.

5. En dépit des pressions sur les dépenses issues des divers besoins se manifestant au sortir d'un conflit, la gestion des finances publiques a été prudente et les résultats enregistrés conformes au programme. Compte tenu de la bonne mise en œuvre des projets de développement, les dépenses intérieures de contrepartie à l'appui des projets financés sur ressources extérieures ont été nettement supérieures aux estimations initiales, ce qui a abouti à un léger dépassement de 0,3% du PIB de la cible de déficit budgétaire primaire en 2004. Les dépenses liées à la pauvreté ont augmenté jusqu'à 6,7 % du PIB. Les recettes ont dépassé l'objectif du programme de 0,7 % du PIB, du fait d'un travail résolu de recouvrement de l'impôt et de l'effet des mesures engagées pour renforcer l'administration des recettes, dont le renforcement de l'unité des gros contribuables et l'élargissement de la taxe sur les ventes à toutes les transactions intérieures, ainsi que de l'amélioration du fonctionnement des douanes.

6. La Banque de la République du Burundi (BRB) a considérablement avancé dans le renforcement des capacités au plan de la politique monétaire. Globalement, les indicateurs monétaires sont conformes aux objectifs du programme, en dépit d'un léger dépassement du crédit bancaire à l'État, lequel s'explique par des retards dans les décaissements de l'aide extérieure. La BRB a récemment engagé des mesures destinées à adopter des instruments monétaire basés sur le marché, et notamment les adjudications de liquidités en avril 2005. Elle a en outre renforcé les normes prudentielles et le contrôle bancaire. La BRB est fermement déterminée à améliorer la gouvernance de ses opérations. Un audit externe, le premier réalisé, a été achevé en juin 2005 et les autorités ont commencé à mettre en application ses recommandations, de même que l'évaluation des sauvegardes. La libéralisation du régime de change a été accélérée. Toutes les restrictions imposées aux transactions courantes ont été supprimées et de nouvelles mesures ont été adoptées à partir de mars 2005 pour améliorer les enchères de devises de la BRB.

7. En dépit d'une capacité administrative limitée et d'un climat politique difficile, les autorités ont considérablement avancé dans la mise en œuvre des réformes structurelles

destinées à améliorer la gestion des finances publiques et à promouvoir le développement du secteur productif. À cet égard, la Cour des comptes, récemment mise en place, a commencé à vérifier les comptes de l'État de 2004 en avril 2005. L'exécution de la stratégie de réforme du secteur caféier a été accélérée, y compris sous la forme d'une libéralisation de l'investissement et de la commercialisation. Il importe de signaler l'amélioration sensible de la gestion financière et une reprise de la production, appuyées par la montée des cours sur les marchés internationaux. La campagne 2004/05 a été marquée par un considérable excédent d'exploitation estimé à plus de 2 % du PIB et dont une partie importante a été redistribuée aux agriculteurs. Des progrès ont par ailleurs été enregistrés dans la libéralisation du secteur sucrier, notamment avec la suppression des restrictions qui frappaient les importations et les exportations, et la libéralisation des prix intérieurs, de manière à accroître la production locale et les exportations.

8. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour la fin 2004 ont été respectés, de même que le critère de réalisation structurel pour mars 2005 visant à supprimer l'obligation de rétrocession des devises provenant des exportations qui demeurait en vigueur (50 % des exportations de café, thé et coton). Les deux repères structurels relatifs à la libéralisation de la commercialisation et des échanges à tous les niveaux du secteur caféier et à l'audit, par la Cour des comptes, des comptes de l'État de 2004 ont été respectés. En outre, les sept mesures préalables pour la deuxième revue du programme appuyé par la FRPC ont été mises en œuvre.

Programme pour 2005 et perspectives à moyen terme

9. En dépit des remarquables résultats enregistrés dans l'exécution du programme, les autorités sont conscientes des redoutables défis qui restent à relever, et notamment celui consistant à mener de front la tâche colossale de reconstruction et de réhabilitation et la consolidation de la stabilité macroéconomique. Elles sont en outre déterminées à faire fond sur le consensus national issu du processus de formulation du DSRP pour s'attaquer à la pauvreté généralisée dans le pays. Elles vont étendre la couverture des services sociaux et les rendre plus efficaces, et accroître la productivité et promouvoir le développement dans le secteur rural. Elles vont en outre améliorer l'infrastructure du pays tant en qualité qu'en couverture, et accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles afin de diversifier les sources de croissance et de promouvoir le développement du secteur privé comme moyen d'ouvrir la voie vers une croissance économique durable et vers la réalisation des OMD. Pour compléter les efforts consentis par les autorités, il faudra une assistance technique appropriée de manière à renforcer la capacité administrative, et un soutien financier rapide et à des conditions fortement concessionnelles.

10. Les autorités tablent sur une croissance annuelle de 5 % en 2005 et à moyen terme. Elles sont déterminées à ramener l'inflation à 10 % à la fin décembre 2005 et à 4 % à moyen terme, et à accroître le niveau des réserves internationales. Elles continueront de resserrer la politique monétaire et de renforcer la discipline budgétaire pour maîtriser les pressions inflationnistes.

Politique budgétaire

11. Les autorités sont déterminées à assurer la soutenabilité de leurs finances publiques à moyen terme en améliorant davantage la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques. Outre les mesures engagées depuis le début de 2005, il convient de signaler, au titre des mesures fiscales destinées à accroître les recettes, l'adoption d'un numéro d'identification unique dans toutes les instances de l'administration fiscale et l'application de la législation de l'impôt sur le revenu à tous les ressortissants employés localement. Des mesures ont été engagées pour améliorer le fonctionnement des douanes et pour combattre la fraude et elles seront renforcées avec l'imposition d'une obligation généralisée de déclaration préalable à l'importation, ce qui en outre permettra de dissocier le régime d'inspection préalable des importations de la réglementation de contrôle des changes.

12. Les progrès réalisés dans la gestion des dépenses publiques et dans la transparence budgétaire seront consolidés. Les systèmes de comptabilité publique sont ainsi améliorés avec la mise en place d'un nouveau système comptable et d'un système de gestion financière mieux intégré. De plus, les autorités ont récemment adopté des mesures pour renforcer la gestion et la maîtrise de la masse salariale de la fonction publique. Les traitements de la fonction publique sont très faibles au Burundi et il existe de fortes pressions pour qu'y soit porté remède. Les autorités sont déterminées à rester prudentes dans l'orientation de leur politique budgétaire et progressivement les augmentations salariales seraient possibles grâce aux économies résultant d'une meilleure gestion des dépenses publiques. Les autorités sont également déterminées à améliorer la qualité des dépenses publiques et elles augmenteront les dépenses sociales de manière à atteindre les objectifs du DSRP. Cela sera possible grâce aux économies résultant en partie de l'exécution accélérée des programmes de SSR et de DDR.

Politique monétaire et politique de change

13. La BRB s'appuiera sur les récents progrès accomplis dans le renforcement de la gestion des liquidités pour continuer de resserrer sa politique monétaire à l'appui des objectifs de maîtrise de l'inflation. C'est ainsi que seront consolidées les mesures destinées à améliorer la prévision des liquidités et à mettre en place les adjudications, afin de maîtriser la croissance de la monnaie centrale et d'éponger les excédents de liquidité. À l'appui d'une politique monétaire plus active, les autorités entendent également entreprendre une réforme des bons et obligations du trésor pour les rendre négociables. La BRB est déterminée à poursuivre l'amélioration de ses activités et de sa gouvernance. Elle a élaboré un plan d'action pour mettre en application les recommandations de l'audit, notamment en ce qui a trait à la gestion des opérations de change, aux procédures d'audit interne et à l'informatisation des systèmes comptables. Des mesures seront en outre prises pour renforcer le respect des normes prudentielles du secteur financier. La BRB entend améliorer davantage le dispositif prudentiel pour l'aligner progressivement sur les normes internationales.

14. La BRB continuera de consolider les progrès dans la libéralisation du système de change. Elle a pris des mesures pour dissocier le régime d'inspection préalable des importations du régime de contrôle des changes pour une meilleure intégration du marché des changes. La BRB entend en outre limiter ses interventions sur le marché des changes à la

réalisation des objectifs de RIN, tout en prévenant la volatilité à court terme. Les autorités vont mener une politique de change flexible.

Réformes structurelles

15. Les autorités sont déterminées à approfondir et à renforcer la mise en œuvre de leur programme de réformes structurelles, à promouvoir la bonne gouvernance et la transparence, et à stimuler davantage l'investissement du secteur privé. À cet égard, la Cour des comptes, désormais opérationnelle, devrait contribuer à une meilleure gestion des finances publiques. En outre, les mesures adoptées à l'appui des principaux secteurs productifs seront renforcées, avec notamment l'achèvement de la stratégie de réforme du secteur caféier et la privatisation des entreprises publiques.

Soutenabilité de la dette et initiative PPTE

16. Le fardeau de la dette burundaise reste extrêmement lourd. Le ratio dette/exportations est estimé à 1772 % à la fin 2004 en VAN, et d'après l'analyse de soutenabilité de la dette (ASD), l'endettement extérieur du Burundi restera insoutenable même une fois utilisés pleinement les mécanismes d'allègement traditionnels. Par conséquent, le Burundi peut recevoir une assistance dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée à partir du critère dette/exportations. Un allègement plus rapide et plus profond aura pour effet de dégager plus de ressources pour la reconstruction et la réduction de la pauvreté, ce qui permettra au pays d'avancer dans la perspective des OMD. Les autorités souhaitent que le Conseil approuve le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE. Elles reconnaissent que les déclencheurs possibles pour le point d'achèvement sont conformes à leurs domaines d'action prioritaires. Elles sont conscientes de la nécessité de renforcer la capacité de gestion de la dette extérieure et des mesures sont en train d'être adoptées pour définir une stratégie nationale de gestion de la dette.

17. Compte tenu des besoins de financement du Burundi pour le travail de reconstruction et de réduction de la pauvreté au sortir d'un conflit, le ratio service de la dette/exportations pour la période intérimaire est trop élevé (32,2 et 12,6 % en 2005 et 2006, respectivement) et il dépasse nettement la moyenne de 8,2 % pour les PPTE une fois franchis les points de décision et d'achèvement. Compte tenu de ce profil défavorable durant la période intérimaire, comme les services du FMI l'ont indiqué au paragraphe 45 du document sur le point de décision, les autorités souhaiteraient que la communauté internationale consente des efforts exceptionnels pour que le pays reçoive un soutien financier additionnel, y compris sous la forme d'un plus grand allègement intérimaire, compte tenu notamment des considérables besoins dans le domaine social et dans celui de la reconstruction. Cela est d'autant plus nécessaire compte tenu des risques élevés qui pèsent sur les projections de base ainsi que l'ont démontré les analyses de sensibilité des services.

18. Qui plus est, même après une prestation intégrale de l'allègement PPTE, la dette du Burundi continuera de dépasser le seuil de 150 % jusqu'en 2013, d'après le scénario de base, compte tenu des hypothèses en matière de croissance des exportations. Les autorités burundaises se réjouissent donc vivement de la récente initiative d'annulation de la dette

présentée par le G-8, et souhaitent en bénéficier dès que possible. Enfin, pour compléter ses propres efforts dans la réalisation des OMD, le Burundi aura besoin d'une aide extérieure plus importante et plus soutenue à des conditions fortement concessionnelles et, dans la mesure du possible, 100 % de dons.

État d'avancement du DSRP

19. Les autorités ont veillé à ce que le processus participatif, de même que les consultations sectorielles et thématiques soient mis en œuvre de manière globale. Cependant, compte tenu de la situation complexe sur le terrain, la formulation du DSRP proprement dit a accusé certains retards et il devrait désormais être achevé d'ici octobre 2005. Les autorités sont convaincues de ce que le consensus national issu du processus de préparation du DSRP contribuera à consolider la réconciliation nationale et facilitera la mise en œuvre des politiques et des réformes convenues.

Conclusion

20. À l'évidence, le Burundi a considérablement accéléré la mise en application de l'accord de paix et de réconciliation nationale. Les autorités ont également avancé de manière sensible dans la mise en œuvre du programme économique. Elles sont toutefois conscientes des redoutables défis qu'il reste à relever. Plus de la moitié de la population vit dans des conditions d'extrême pauvreté, et les OMD risquent de ne pas être atteints sans une diversification de l'économie et une accélération de la croissance. Elles sont fermement déterminées à faire fond sur les progrès accomplis jusqu'à présent afin de consolider la stabilité macroéconomique et de renforcer la mise en œuvre de leur programme de réformes structurelles.

21. Les autorités espèrent continuer de recevoir le soutien financier et l'assistance technique de la communauté internationale, y compris du FMI, pour être en mesure d'asseoir solidement la poursuite des réformes économiques et sociales. Elles sont convaincues que ce soutien complètera leurs propres efforts pour relever le taux de croissance, réduire la pauvreté, assurer la soutenabilité de la dette et atteindre les OMD.